



RAPPORT FINANCIER 2002

Actualisation en date du 21 octobre 2003 du document de
référence 2002 déposé le 25 avril 2003 auprès de la
Commission des Opérations de Bourse
sous la référence D03 – 0536A01

Sommaire

Organigramme du Groupe	page 3
L'action SCOR	page 4

COMPTES CONSOLIDES PRESENTES AUX NORMES FRANCAISES

Chiffres clés	page 7
Bilan	page 8
Compte de résultat	page 10
Compte de résultat d'exploitation sectoriel	page 11
Tableau des engagements	page 12
Tableau des flux de trésorerie	page 13
Faits marquants	Page 14
Notes annexes aux comptes	page 16
Rapport des commissaires aux comptes	page 43

COMPTES CONSOLIDES PRESENTES AUX NORMES AMERICAINES

Principales différences entre les normes françaises et les normes américaines	page 45
Bilan	page 48
Compte de résultat	page 50
Variation de situation nette	page 51
Tableau des flux de trésorerie	page 52
Tableaux de raccordement entre les normes françaises et les normes américaines	page 53
Rapport des auditeurs sur le 20F 2002	page 54
Accès aux informations du 20F 2002	page 55

COMPTES SOCIAUX DE SCOR

Bilan	page 57
Compte de résultat	page 59
Tableau des engagements	page 61
Notes annexes aux comptes	page 62
Rapport général des commissaires aux comptes	page 76

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2003

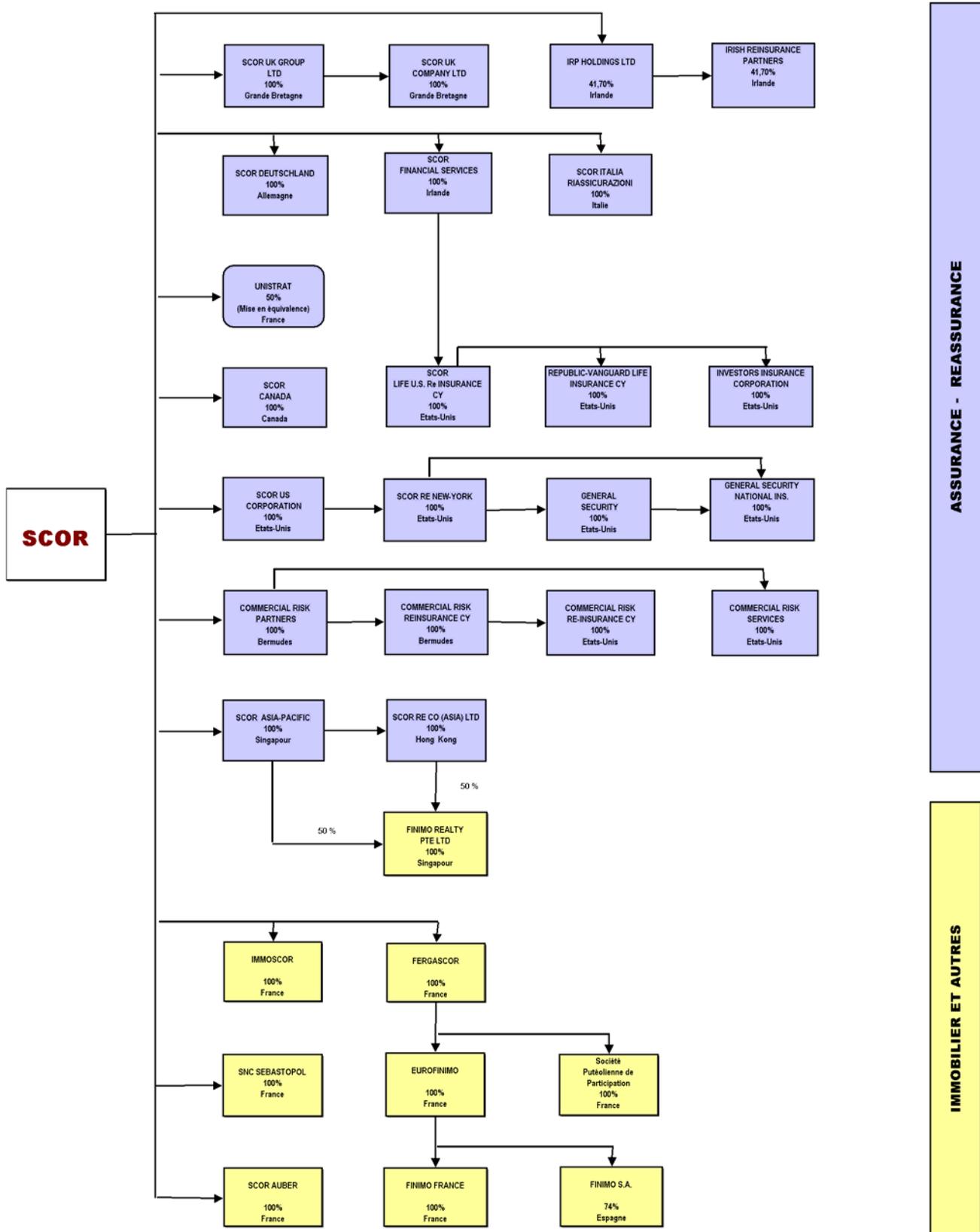
Bilan	page 78
Compte de résultat	page 79
Tableau des engagements	page 80
Tableau de flux de trésorerie	page 81
Principes et méthodes comptables	page 82

INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES DE CARACTERE GENERAL

Page 88

Rapport financier 2002

Organigramme du groupe SCOR au 31 décembre 2002



Rapport financier 2002

L'action SCOR

COTATION DU TITRE

L'action SCOR est cotée à la Bourse de Paris, au New York Stock Exchange sous la forme d'American Depositary Shares (ADS), ainsi qu'au hors cote de la Bourse de Francfort.

L'action SCOR fait partie des sept indices suivants :

SBF 120	Euronext Top 150 Index	Bloomberg Euro Insurance Index (BEUINSU)
SBF 250	Euronext Paris Finance Index	
SBF 80	Euronext Next Prime Index (NPRI)	

C'est à la Bourse de Paris que les transactions sont les plus significatives. Le volume de transactions mensuel moyen s'est élevé à 5 642 279 actions sur les douze derniers mois (janvier 2002 à janvier 2003).

DONNEES BOURSIERES PAR ACTION

	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	34 356 734	34 628 906	34 793 846	41 244 216	136 544 845
Equivalents actions :					
<i>Actions auto-détenues</i>	(113 832)	(2 917 666)	(3 403 916)	(3 630 417)	-
<i>Options calculées selon la "treasury stock method"</i>	801 863	593 900	463 989	292 065	-
<i>Obligations convertibles ou échangeables ⁽¹⁾</i>	0	4 025 000	4 025 000	4 025 000	-
Nombre d'actions dilué au 31 décembre	35 044 765	36 330 140	35 878 919	41 930 864	136 544 845
Nombre d'actions moyen dilué	36 533 317	35 611 039	36 039 574	38 288 065	136 591 766
Cours de Bourse (en €)*					
le plus haut	66,62	58,90	60,00	58,20	46,80
le plus bas	41,47	41,55	40,05	24,47	3,42
au 31 décembre	56,33	43,80	55,30	35,41	5,05
Capitalisation boursière au 31 décembre (en € millions)	1 935	1 517	1 924	1 460	689
Rapport cours/bénéfice dilué (en €)					
le plus haut	16,5	20,7	18,6	N.S	N.S
le plus bas	10,2	14,6	12,4	N.S	N.S
au 31 décembre	13,9	15,4	17,2	N.S	N.S
Taux de rendement au 31 décembre					
sans avoir fiscal	3,0%	3,9%	3,1%	0,8%	N.S
avec avoir fiscal – personnes physiques	4,5%	5,8%	4,6%	1,3%	N.S
avec avoir fiscal – autres actionnaires	4,4%	5,4%	3,9%	1,0%	N.S

* Source Euronext

⁽¹⁾ A fin 2002, compte tenu du cours de Bourse et du cours de conversion, l'OCEANE ne présente plus de caractère dilutif pour le calcul du résultat et de l'actif net par action.

Le calcul du résultat par action est défini dans la note 3.3 de l'annexe des comptes consolidés.

Rapport financier 2002

COMPORTEMENT DE L'ACTION SCOR AU COURS DES 18 DERNIERS MOIS

Source Euronext

A compter de cette année, et afin d'établir une cohérence entre les différents rapports édités par le Groupe, les données sur l'action SCOR comporteront les informations hors marché.

Année	Mois	TOTAL DES TRANSACTIONS		COURS EXTREMES	
		Nombre de titres	Capitaux (en € millions)	Plus haut (en €)	Plus bas (en €)
2001	Juillet	880 910	45	53,00	49,20
	Août	1 184 760	59	52,00	48,01
	Septembre	3 374 520	115	50,20	24,47
	Octobre	2 150 940	77	41,35	30,20
	Novembre	2 507 030	98	41,40	34,20
	Décembre	1 435 920	52	40,25	34,80
2002	Janvier	3 618 449	141	46,80	34,02
	Février	2 784 599	98	37,60	31,50
	Mars	1 854 553	70	39,43	36,15
	Avril	2 651 198	100	39,10	35,87
	Mai	3 754 794	143	40,90	36,03
	Juin	1 796 756	59	36,86	26,60
	Juillet	3 181 790	74	31,00	18,00
	Août	2 477 624	52	22,36	19,20
	Septembre	5 503 744	68	20,85	6,50
	Octobre	6 087 584	51	11,71	6,66
	Novembre	15 238 219	106	6,74	3,42
	Décembre	12 712 000	73	6,47	4,90
2003	Janvier	9 664 487	47	5,44	4,01
	Février	7 751 495	32	4,29	4,19

DIVIDENDES

Exercice	Dividende	Taux de distribution	Avoir Fiscal		Revenu global	
			Personnes physiques et Société Mère	Autres	Personnes physiques et Société Mère	Autres
1997	1,52	38,61 %	0,76	0,76	2,28	2,28
1998	1,70	39,50 %	0,85	0,77	2,55	2,47
1999	1,70	59,86 %*	0,85	0,68	2,55	2,38
2000	1,70	53,36 %*	0,85	0,43	2,55	2,13
2001	0,30	NA	0,15	0,045	0,45	0,345
2002**	-	-	-	-	-	-

* Pour les exercices 1999 et 2000, le taux de distribution rapporté aux résultats pro forma par application du règlement 2000-05 du 7 décembre 2000 aurait été respectivement de 59,79 % et 101,00 %

** Aucun dividende ne sera distribué au titre de l'exercice 2002, sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 15 mai 2003.

Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont attribués à l'administration des domaines.

COMPTES CONSOLIDÉS

Présentés aux normes françaises

Rapport financier 2002

Les chiffres clés consolidés

En € millions	2002	2001	2000
Primes brutes émises	5 016	4 890	3 458
Primes nettes émises	4 478	4 122	2 984
Résultat d'exploitation courante	(497)	(567)	(163)
Résultat d'exploitation	(437)	(460)	12
Résultat net en part du Groupe	(455)	(278)	59
Provisions techniques nettes	10 381	10 438	8 303
Investissements (en valeur de marché)	9 717	9 606	8 106
Emprunts et dettes	892	1 030	717
Capitaux propres en part du Groupe	1 070	1 318	1 288
Capitaux propres réévalués en part du Groupe	1 289	1 369	1 582
Marge de solvabilité*	44 %	49 %	60 %

* Marge de solvabilité = capitaux permanents (capitaux propres à 100 % + emprunts à long terme) / primes nettes émises

En €	2002	2001	2000
Nombre d'actions SCOR en circulation au 31/12	136 544 845	41 244 216	34 793 846
Actif net par action	7,84	35,04	41,03
Actif net réévalué par action	9,44	36,40	50,40
Cours de bourse en fin de période	5,05	35,41	55,30

Rapport financier 2002

Bilan consolidé

Actif – en € millions		2002	2001	2000
Ecart d'acquisition	<i>note 5</i>	241	289	211
Actifs incorporels		128	171	167
Portefeuilles de contrat	<i>note 6</i>	111	150	165
Autres		17	21	2
Placements	<i>note 8</i>	8 312	8 326	8 118
Terrains et constructions		350	362	343
Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation		36	35	36
Autres placements		7 926	7 929	7 739
Titres mis en équivalence	<i>note 9</i>	11	193	185
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	<i>note 12</i>	1 714	2 374	1 335
Provisions techniques Vie		500	660	670
Provisions techniques Non-Vie		1 214	1 714	665
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	<i>note 10</i>	1 053	967	669
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	<i>note 8</i>	1 788	1 927	247
Autres créances	<i>note 11</i>	695	685	294
Autres actifs		20	24	19
Immobilisations corporelles		20	24	19
Comptes de régularisation	<i>note 18</i>	1 991	2 163	1 823
Frais d'acquisition reportés		454	355	309
Autres		1 537	1 808	1 514
TOTAL ACTIF		15 953	17 119	13 068

Rapport financier 2002

Bilan consolidé

Passif – en € millions		2002	2001	2000
Capitaux propres du Groupe	<i>note 12</i>	1 070	1 318	1 288
Capital social du Groupe ou fonds équivalents		520	157	133
Primes		784	958	638
Réserves et résultat consolidés		(278)	191	524
Autres		44	12	(7)
Intérêts minoritaires	<i>note 12</i>	185	190	14
Passifs subordonnés	<i>note 15</i>	248	265	260
Provisions techniques brutes	<i>note 13</i>	12 095	12 812	9 638
Provisions techniques Vie		2 423	2 638	2 636
Provisions techniques Non-Vie		9 672	10 134	6 921
Provision pour risque d'exigibilité		-	40	81
Provisions pour risques et charges	<i>note 14</i>	26	30	37
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	<i>note 16</i>	541	511	202
Dettes représentées par des titres	<i>note 15</i>	533	631	368
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	<i>note 15</i>	111	134	89
Autres dettes	<i>note 17</i>	803	1 085	1 067
Comptes de régularisation	<i>note 18</i>	341	143	105
TOTAL PASSIF		15 953	17 119	13 068

Rapport financier 2002

Compte de résultat consolidé

en € millions		Activité Réassurance Non-Vie	Activité Réassurance Vie	2002	2001	2000
Primes émises brutes	<i>note 15</i>	4 010	1 006	5 016	4 890	3 458
Primes émises nettes	<i>note 15</i>	3 574	904	4 478	4 122	2 984
Variation des primes non acquises		(209)	-	(209)	(68)	(200)
Primes acquises		3 365	904	4 269	4 054	2 784
Produits financiers nets de charges	<i>note 21</i>	184	65	249	345	516
Total des produits d'exploitation courants		3 549	969	4 518	4 399	3 300
Charges de sinistres		(3 193)	(710)	(3 903)	(3 823)	(2 516)
Charges de gestion		(901)	(246)	(1 147)	(1 198)	(867)
Total des charges d'exploitation courantes		(4 094)	(956)	(5 050)	(5 021)	(3 383)
RESULTAT NET DE L'EXPLOITATION COURANTE avant PRE		(545)	13	(532)	(622)	(83)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE				(497)	(567)	(163)
Autres produits nets	<i>note 21</i>			56	89	166
Impôts sur les résultats	<i>note 22</i>			36	203	63
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES				(405)	(275)	66
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	<i>note 7</i>			4	18	9
Dotation aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition	<i>Note 5</i>			(41)	(20)	(15)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE				(442)	(277)	60
Intérêts minoritaires	<i>note 11</i>			(13)	(1)	(1)
RESULTAT NET PART DU GROUPE				(455)	(278)	59
Résultat par action (en PG)				(3,33)	(8,18)	1,84
Résultat dilué par action (en PG)				(3,33)	(7,13)	1,75

Rapport financier 2002

Compte de résultat d'exploitation sectoriel consolidé

en € millions	2002			2001	2000
	Acceptation	Rétrocession	Net	Net	Net
DOMMAGES					
Primes émises	2 069	178	1 891	1 741	1 100
Primes acquises	2 088	172	1 916	1 708	1 103
Sinistralité	(1 753)	(50)	(1 703)	(1 697)	(1 141)
Commissions	(484)	(25)	(459)	(448)	(281)
Résultat de souscription	(149)	97	(246)	(437)	(320)
Frais généraux affectés	(93)	-	(93)	(104)	(89)
Produits des placements alloués	68	-	68	101	224
RESULTAT D'EXPLOITATION DOMMAGES	(174)	97	(271)	(440)	(185)
RISQUES DE PERSONNES					
Primes émises	1 530	180	1 350	1 284	903
Primes acquises	1 394	185	1 209	1 240	818
Sinistralité	(991)	(90)	(901)	(937)	(590)
Commissions	(343)	(34)	(309)	(360)	(274)
Résultat de souscription	60	61	(1)	(57)	(46)
Frais généraux affectés	(63)	-	(63)	(46)	(44)
Produits des placements alloués	90	-	90	128	160
RESULTAT D'EXPLOITATION RISQUES DE PERSONNES	87	61	26	25	70
GRANDS RISQUES D'ENTREPRISE					
Primes émises	874	165	709	217	182
Primes acquises	703	183	520	264	183
Sinistralité	(451)	(31)	(420)	(409)	(168)
Commissions	(110)	(31)	(79)	(58)	(33)
Résultat de souscription	142	121	21	(203)	(18)
Frais généraux affectés	(52)	-	(52)	(37)	(34)
Produits des placements alloués	27	-	27	24	60
RESULTAT D'EXPLOITATION GRANDS RISQUES D'ENTREPRISE	117	121	(4)	(216)	8
CREDIT CAUTION					
Primes émises	117	14	103	162	188
Primes acquises	156	10	146	163	125
Sinistralité	(232)	(4)	(228)	(117)	(101)
Commissions	(39)	(6)	(33)	(48)	(42)
Résultat de souscription	(115)	0	(115)	(2)	(18)
Frais généraux affectés	(4)	-	(4)	(5)	(4)
Produits des placements alloués	8	-	8	12	19
RESULTAT D'EXPLOITATION CREDIT CAUTION	(111)	0	(111)	5	(3)
REASSURANCE NON TRADITIONNELLE (ART)					
Primes émises	426	1	425	718	611
Primes acquises	479	1	478	679	555
Sinistralité	(652)	(1)	(651)	(663)	(515)
Commissions	(46)	(1)	(45)	(77)	(52)
Résultat de souscription	(219)	(1)	(218)	(61)	(12)
Frais généraux affectés	(10)	-	(10)	(15)	(14)
Produits des placements alloués	56	-	56	80	53
RESULTAT D'EXPLOITATION REASSURANCE NON TRADITIONNELLE	(173)	(1)	(172)	4	27
RESULTAT D'EXPLOITATION COURANTE (avant PRE)	(254)	278	(532)	(622)	(83)

Engagements reçus et donnés consolidés

en € millions	2002	2001	2000
ENGAGEMENTS RECUS			
Ouvertures de crédit non utilisées	100	640	671
Avals, cautions	1	2	-
Crédit bail	59	-	-
Lettres de crédits	1 262	78	250
Autres engagements	1	-	-
	1 423	720	921
ENGAGEMENTS DONNES			
Avals, cautions	1	2	5
Crédit bail	120	5	33
Lettres de crédits	1 085	1 459	1 012
Valeurs d'actif nanties	2 584	795	629
Autres engagements	23	27	20
	3 813	2 288	1 699
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	33	36	19

L'environnement réglementaire de l'activité de réassurance nécessite de représenter des engagements techniques par des actifs nantis, des dépôts espèces ou par des lettres de crédit.

En réassurance, les engagements sont constatés au passif du bilan dans les provisions techniques et trouvent leur contrepartie dans des actifs investis destinés à garantir le paiement des sinistres.

Lorsque leur représentation n'est pas faite sous forme de dépôts espèces effectués auprès des cédantes, les provisions techniques sont éventuellement représentées par des nantissement de titres ou sous forme de lettres de crédit accordées à nos cédantes et constatées dans les engagements hors bilan.

Les engagements reçus incluent la mise à disposition de lignes de crédit accordées par différents établissements bancaires et non encore utilisées pour un montant de € 100 millions. Par ailleurs le Groupe dispose d'un montant de € 1 262 millions de lettres de crédit reçues des banques pour € 1 016 millions et des rétrocessionnaires en contrepartie des provisions techniques qui leurs sont cédées pour € 246 millions.

Les lettres de crédit données en engagements correspondent à la garantie donnée à nos cédants assureurs/réassureurs en contrepartie des provisions techniques des affaires acceptées. Les engagements donnés en crédit bail correspondent à des achats récents d'immeubles réalisés dans le premier semestre 2002 par le Groupe SCOR.

Les principaux engagements reçus et donnés sont relatifs à la société SCOR S.A. Ils sont détaillées dans la note 15 de l'annexe aux comptes sociaux.

A la connaissance de la société, aucun engagement significatif autre que ceux présentés ci-dessus n'a été contracté.

Rapport financier 2002

Tableau de flux de trésorerie consolidé

en € millions	2002	2001	2000
Résultat net	(442)	(277)	60
Variation des provisions techniques nettes	960	677	676
Variation des frais d'acquisition reportés	(114)	15	7
Variation des amortissements et provisions non techniques	111	91	17
Variation des impôts différés	(19)	(212)	(65)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions d'éléments d'actifs	107	(78)	(413)
Résultat latent de change	(92)	(1)	(1)
Variation des créances et dettes techniques	298	4	(316)
Variation des créances pour espèces ou titres déposés	(356)	(137)	(131)
Variation des débiteurs et créditeurs divers	(105)	(62)	(9)
Elimination du résultat des mises en équivalence, net de dividende	-	(9)	(1)
Autres variations	(3)	(1)	2
Cash flow d'exploitation	345	10	(174)
(Acquisitions)/cessions nettes d'obligations	(1 108)	1 392	197
(Acquisitions)/cessions nettes d'actions	196	64	(49)
(Acquisitions)/cessions d'investissements court-terme	174	(259)	51
(Acquisitions)/cessions d'immeubles	-	(4)	(102)
(Acquisitions)/cessions de sociétés de réassurance	(11)	(342)	(99)
(Investissements)/désinvestissements dans des sociétés consolidées	275	2	109
Autres variations	8	(6)	19
Cash flow d'investissement	(466)	847	126
Dividendes versés	(11)	(53)	(54)
Emissions/(remboursements) nets d'emprunts	(143)	278	157
Augmentation/(réduction) de capital	362	345	3
Augmentation/(réduction) des intérêts minoritaires	(17)	175	-
(Acquisitions)/cessions d'actions auto-détenues	(3)	(7)	(22)
Cash flow de financement	188	738	84
Impact de change	(71)	(5)	20
Variation nette de trésorerie	(4)	1 590	56
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	1 927	247	183
Effet de change sur la trésorerie d'ouverture	(135)	6	8
Variation de périmètre	-	84	-
Variation nette de trésorerie	(4)	1 590	56
Trésorerie en fin de période	1 788	1 927	247

Rapport financier 2002

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2002 a été marquée pour l'ensemble des professionnels de la réassurance par une dérive importante de la sinistralité des exercices 1999 à 2001, particulièrement aux Etats-Unis, et par des faillites inattendues qui ont eu un impact significatif sur le résultat de la branche Crédit. Cette forte augmentation des sinistres des exercices antérieurs intervient après une année 2001 affectée par des sinistres majeurs et notamment par la tragédie du 11 septembre.

Sur le plan financier, la baisse du marché actions pendant deux années consécutives a nécessité des dotations aux provisions pour dépréciations durables et des dégagements de moins-values actions.

L'addition de tous ces facteurs a conduit le groupe SCOR à publier pour la seconde année consécutive, une perte nette importante alors même que le marché de la réassurance retrouve une tarification en forte progression, particulièrement en Réassurance Dommages et en Grands Risques d'Entreprise.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à fin 2002 à € 5 016 millions, en augmentation de 2,6 % par rapport à l'année 2001. Retraité de l'incidence des taux de change, l'augmentation est de 13 %.

Par secteur d'activité, le chiffre d'affaires se répartit de manière suivante :

En € millions	2001	2002	Variation à taux de change variable	Variation à taux de change constant
Réassurance Dommages	1 931	2 069	+ 7 %	+ 17 %
Risques de Personnes	1 503	1 530	+ 2 %	+ 10 %
Grands Risques d'Entreprises	561	874	+ 56 %	+ 75 %
Crédit Caution	175	117	- 33 %	- 29 %
Réassurance Non Traditionnelle(ART)	720	426	- 41 %	- 30 %
Chiffre d'affaires consolidé	4 890	5 016	+ 2,6 %	+ 13 %

En Réassurance Dommages, le Groupe a enregistré l'an dernier des augmentations tarifaires notamment dans les branches courtes (Dommages aux Biens), mieux tarifées que les branches longues (Responsabilité civile) à faible visibilité. Il en résulte une modification sensible du poids respectif des affaires de ces dernières par rapport aux affaires à déroulement court. Elles représentent désormais 47,3 % de l'activité totale Dommages et Grands Risques d'Entreprises contre 42,3 % en 2001.

En Risques de Personnes, la progression, plus conséquente que prévu, provient, d'une part, de la souscription de contrats dépendance avec des entrées de portefeuille importants et, d'autre part, de contrats de financement souscrits au cours de l'année 2002.

En Grands Risques d'Entreprises, l'augmentation des primes de 75 % à taux de change constant est la conséquence des améliorations tarifaires, en particulier dans les secteurs liés à l'énergie.

En Crédit Caution, compte tenu du ralentissement de l'activité économique et des risques de faillites, le Groupe a arrêté la souscription de l'activité des dérivés de crédit à partir de 2002 et a fortement réduit la souscription de la caution américaine.

En Réassurance Non Traditionnelle (ART), l'activité enregistre un fort recul compte tenu des mauvaises perspectives de ce marché. A partir de 2003, la filiale Commercial Risk Partners, spécialisée dans cette activité, arrête toute souscription nouvelle.

Rapport financier 2002

Pour faire face à la dérive de la sinistralité des exercices de souscription antérieurs à 2002, le Groupe avait, dans le plan « Back on Track », renforcé les provisions dans les comptes du troisième trimestre 2002, notamment dans les branches d'activité suivantes :

- renforcement des provisions de € 154 millions de SCOR US. Ces provisions complémentaires concernent tous les exercices de souscription, notamment 1998-2002 ;
-
- renforcement des provisions de € 141 millions pour Commercial Risk Partners. Ces provisions complémentaires concernent principalement les affaires prospectives *finite* des années 1999 et 2000 en accidents du travail, dont le volume a été réduit significativement au 1^{er} semestre 2002 et dont la souscription est définitivement arrêtée en janvier 2003 ;
- renforcement des provisions de € 30 millions pour l'activité Crédit-Caution. Ces provisions complémentaires concernent la réassurance de risques liés aux dérivés de crédit, dont la souscription est définitivement arrêtée depuis novembre 2001 ;
- renforcement des provisions de € 15 millions pour les expositions amiante et pollution afin de prendre en compte les évolutions de la jurisprudence américaine.

Suite au plan « Back on Track », le Groupe a décidé de mettre en run-off ou de céder la filiale bermudienne Commercial Risk Partners. Les conséquences financières de cette décision se sont traduites par un renforcement des provisions techniques et une dépréciation exceptionnelle du goodwill de CRP.

L'évaluation des provisions techniques du Groupe réalisée à fin décembre 2002 par le « Chief Reserving Actuary », elle-même s'appuyant sur des rapports d'actuariats internes et externes, ont conduit à doter un montant complémentaire de \$ 74 millions sur les exercices de souscription antérieurs à 2002, dont \$ 54 millions sur la filiale bermudienne, par rapport à la situation des provisions techniques à fin septembre 2002 qui avait comme référence les évaluations des actuaires indépendants. Par ailleurs, les résultats techniques de l'exercice de souscription 2002 sont, conformément à nos attentes, positifs.

Compte tenu des renforcements des provisions techniques particulièrement aux Etats-Unis, le ratio combiné net ressort pour l'ensemble de l'année 2002 à 118 % contre 124 % en 2001, année durant laquelle une série impressionnante de sinistres avait été enregistrée, et en particulier celui du World Trade Center.

La baisse des taux d'intérêt obligataires et la chute continue du marché actions depuis deux ans ont eu pour conséquence une forte réduction des produits financiers totaux, pour atteindre € 326 millions en 2002 contre € 450 millions en 2001, soit une baisse de 28 %.

Les produits financiers courants, qui s'élèvent à € 350 millions, enregistrent une baisse de 19 % par rapport à 2001. Les moins-values réalisées sur le marché actions, nettes de reprises pour dépréciations durables, s'élèvent en 2002 à € 250 millions. Celles-ci sont pour partie compensées par la plus-value réalisée sur les titres COFACE à hauteur de € 89 millions.

Les dotations aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition s'élèvent à € 41 millions contre € 20 millions en 2001 et tiennent compte d'une dépréciation totale du goodwill de Commercial Risk Partners, suite à la décision prise en janvier 2003 de céder ou de mettre en « run-off » la filiale bermudienne.

Le résultat net en Part du Groupe se traduit à fin 2002 par une perte nette de € 455 millions.

Pour compenser la perte de l'exercice 2002, conserver un niveau de solvabilité suffisant en 2003, et profiter pleinement des augmentations tarifaires, SCOR a lancé le 20 novembre 2002 une augmentation de capital pour un montant de € 381 millions, correspondant à l'émission de 99 millions d'actions nouvelles, qui s'est déroulée avec succès.

Analyse des principaux postes de la trésorerie

Dans les secteurs de l'assurance et de la réassurance, le niveau de liquidités nécessaires est généralement fonction de la propension des activités du groupe concerné (y compris son portefeuille de placement) à générer des liquidités pour faire face à ses obligations financières, principalement issues des contrats d'assurance et de réassurance. Les sinistres futurs, dont la survenance et le montant sont par essence imprévisibles, peuvent nécessiter un accroissement des liquidités pour les activités de Réassurance Dommages du Groupe. Par ailleurs, la Société a mis en place des mécanismes qui garantissent vis à vis de ses clients l'ensemble de ses filiales pour leur capacité à payer leurs sinistres.

Les principales sources de financement des activités de Réassurance du Groupe, que sont les primes, les revenus nets de placement et les plus-values réalisées, sont en majeure partie affectées au règlement de sinistres, aux dépenses qui y sont liées ainsi qu'aux autres coûts d'exploitation. Le Groupe génère une forte trésorerie d'exploitation dans la mesure où la plupart des primes sont reçues avant les règlements de sinistres. Ces flux positifs et ses disponibilités ont historiquement permis au Groupe de faire face à ses besoins de liquidités.

Le Groupe fait face à ses besoins de liquidités, tant à long terme qu'à court terme, grâce aux primes de réassurance collectées, aux revenus de ses placements, au remboursement des créances qu'il détient et à la cession de titres de placements. Sous réserve de l'évolution de sa notation financière, le Groupe a aussi accès à d'autres sources de financement.

La trésorerie du Groupe, qui était de 247 millions d'euros au 31 décembre 2000, a été portée à 1 927 millions d'euros au 31 décembre 2001 afin d'anticiper les paiements dus à la progression des sinistres à la suite des catastrophes de 2001, et a diminué à 1 788 millions d'euros au 31 décembre 2002.

L'accroissement significatif de la trésorerie de 2001 par rapport à 2000 reflète l'anticipation d'une augmentation des paiements de sinistres consécutifs aux catastrophes du World Trade Center et de l'usine AZF. L'intention du Groupe est d'investir la trésorerie disponible à fin 2002 en obligations lorsque la remontée des taux d'intérêts à long terme sera effective.

Le périmètre des sociétés concernées par la situation de trésorerie comprend, au 31 décembre 2001, Sorema (à compter du 1er juillet 2001) et au 31 décembre 2000, SCOR Life Re (à compter du 1er juillet 2000).

Cash-flow d'exploitation

La trésorerie nette d'exploitation générée au 31 décembre 2002 était de 345 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2001, la trésorerie utilisée représentant -174 millions en 2000

En 2002, la hausse de 960 millions d'euros des provisions techniques de sinistres et de primes non acquises reflète le développement de l'activité du Groupe au cours de l'année mais aussi le renforcement des provisions techniques opéré en 2002 au titre des exercices antérieurs à 2001 sur le portefeuille américain, notamment sur les opérations de Program Business de SCOR US et sur les contrats accidents du travail souscrits par notre filiale bermudienne CRP.

Les variations des postes d'actif et de passif ont généré une utilisation de trésorerie nette de 166 millions d'euros, principalement due à une augmentation des dépôts espèces effectués auprès des cédantes (356 millions d'euros). Cette évolution est due à la souscription de certains contrats en réassurance Vie et à une augmentation de la demande de conditions de garantie des provisions, liée à la baisse de la notation financière. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution de nos créances de réassurance, du fait de l'encaissement plus rapide des comptes des cédantes et de la baisse des estimations en résultant.

Rapport financier 2002

En 2001, les éléments du cash-flow d'exploitation ont reflété la hausse des primes en Réassurance Dommages, en Grands Risques d'Entreprises et en Réassurance non traditionnelle, largement affectée par l'accroissement des provisions de sinistres dues aux catastrophes du World Trade Center et de l'usine AZF.

Cash-flow d'investissement

La trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement est de 466 millions d'euros en 2002 comparée à une ressource de 847 millions d'euros en 2001 et 126 millions d'euros en 2000. En 2002, les acquisitions de titres à taux fixe se sont élevées à 1 108 millions d'euros alors que les cessions d'actions s'élevaient à 196 millions d'euros, tout en maintenant le montant des titres de capital au-dessous de 5 % du total des actifs investis. La cession des titres Coface a généré une ressource nette de frais de 275 millions dont l'encaissement a eu lieu début juillet 2002.

En 2001, les cessions d'obligations et d'actions ont généré respectivement une ressource de 1 392 et 64 millions d'euros dans le but de permettre le paiement des sinistres du World Trade Center et de l'usine AZF. L'acquisition de titres de sociétés de réassurance a concerné l'acquisition de Sorema S.A.

Cash-flow de financement

La trésorerie générée par les activités de financement du Groupe s'est élevée à 188 millions d'euros en 2002, à 738 en 2001 et à 84 millions en 2000. Elle provient en 2002 de l'opération d'augmentation de capital réalisée en décembre 2002 pour 362 millions d'euros. Nous avons ré-arbitré notre endettement à court et moyen terme en procédant à l'émission d'un emprunt non subordonné à 5 ans de 200 millions d'euros au taux de 5,25% placé en mai 2002 et utilisé exclusivement au remboursement de nos billets de trésorerie, sans effet sur notre ratio d'endettement.

En 2001, les ressources nettes de financement de 738 millions d'euros proviennent d'emprunts qui se sont élevés à 278 millions d'euros, essentiellement du fait de l'émission de billets de trésorerie pour permettre le paiement ultérieur des sinistres du World Trade Center, de l'augmentation de capital liée à l'acquisition de Sorema S.A. en juillet 2001 pour 345 millions d'euros et de l'investissement de partenaires minoritaires dans IRP pour 175 millions d'euros.

En 2000, les ressources nettes de financement de 84 millions d'euros proviennent de l'émission d'un emprunt subordonné de 100 millions d'euros.

Au 31 décembre 2002, le Groupe bénéficiait de 100 millions d'euros de lignes de crédit disponibles à court et moyen terme contre 640 millions d'euros en 2001 et 671 millions d'euros en 2000.

Le 17 avril 2002, SCOR a annoncé la mise en place de la structure Horizon pour 112 millions d'euros basée sur une titrisation de nos engagements au-delà de 100 millions d'euros de rétention destinée à la couverture de nos engagements en Crédit Caution.

Rapport financier 2002

Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 - Nouvelles dispositions comptables

Les principes comptables de l'exercice sont en conformité avec le Plan Comptable Assurance et Réassurance entré en vigueur le 1er janvier 1995 ainsi qu'avec les dispositions de la Loi du 3 janvier 1985 et du décret d'application du 17 février 1986. Le règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 prévoit de nouvelles dispositions comptables relatives aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des Assurances et s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2001.

1.2 - Périmètre de consolidation

Lorsqu'elles sont contrôlées de manière exclusive par le Groupe, les sociétés sont consolidées par intégration globale. Elles sont mises en équivalence lorsque le Groupe exerce une influence notable.

Bien que contrôlées majoritairement, plusieurs sociétés n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison notamment de leur faible importance. Leur intégration ne modifierait pas de manière significative la situation nette et le résultat consolidé du Groupe. Il s'agit essentiellement de SICAV dont les titres sont classés dans les placements.

1.3 - Date de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

1.4 - Conversion des états financiers

Les comptes de bilan et de résultat des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont convertis aux derniers cours connus à la date de clôture.

L'écart qui résulte des modifications de parité des changes d'un exercice à l'autre calculé sur la base des capitaux propres à l'ouverture des filiales étrangères figure pour la part revenant au Groupe dans les capitaux propres au poste « écart de conversion » pour le montant depuis l'origine. Sont inclus dans ce poste les écarts de conversion calculés depuis la date d'intégration dans le Groupe des filiales situées dans la zone Euro. Leur montant est figé au 31 décembre 1998 et maintenu dans les capitaux propres du Groupe. Les filiales concernées sont SCOR Italia, SCOR Deutschland et Finimosa Espagne. Ces écarts de conversion seront enregistrés en résultat à la date de sortie du périmètre de ces sociétés.

Par ailleurs, les opérations en devises effectuées par les sociétés sont converties aux cours de change de fin d'année. Les différences résultant de ces conversions sont prises en compte dans le compte de résultat consolidé.

1.5 - Ecarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à certains éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée maximum de 20 ans. Les montants peu significatifs (inférieurs à € 2 millions) sont amortis en totalité dans l'exercice où ils sont constatés.

Par ailleurs, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au-delà des amortissements pratiqués lorsque la valeur du goodwill d'origine peut être remise en cause. Des tests de dépréciation annuels systématiques, inspirés de la norme américaine FAS 142 et des pratiques internationales, ont été mis en place par l'entreprise de manière à s'assurer de la juste valeur des écarts d'acquisition.

Rapport financier 2002

Ces tests sont basés sur plusieurs méthodes, notamment la méthode du «super profit» et celle basée sur «l'escompte des provisions techniques».

Ces tests appliqués aux comptes du 31 décembre 2002 font ressortir une dépréciation totale du goodwill constaté sur la filiale bermudienne Commercial Risk Partners.

Lorsque le solde résiduel non affecté est négatif, il est inscrit au passif sous forme de provision rapportée au compte de résultat selon un plan d'amortissement approprié.

1. 6 - Comparabilité des comptes

Le règlement n° 2000-05 du 7 décembre 2000 prévoit de nouvelles dispositions comptables relatives aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des Assurances applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2001. A des fins de comparaison, les comptes de l'exercice 2000 ont été retraités comme suit :

en € milliers	Résultat	Capitaux Propres	Provisions techniques
Informations publiées au 31 décembre 2000 à 100 %	112 024	1 359 811	8 222 194
Informations publiées au 31 décembre 2000 en part du Groupe	110 849	1 345 647	8 222 194
Impact des nouvelles normes sur la situation nette au 01 janvier 2000			
Impôts différés sur écarts d'évaluation		(2 851)	-
Annulation plus-value interne sur immeubles		(1 964)	-
Provision pour risque d'exigibilité		(602)	602
Impôt différé sur provision pour risque d'exigibilité		249	
		(5 168)	602
Mouvements 2000 relatifs aux nouvelles normes			
Impôts différés sur écarts d'évaluation	388	388	-
Annulation plus-value interne sur immeubles	(128)	(128)	-
Provision pour risque d'exigibilité	(80 133)	(80 133)	80 133
Impôt différé sur provision pour risque d'exigibilité	27 588	27 588	
	(52 285)	(52 285)	80 133
Total des impacts des nouvelles normes en part du Groupe	(52 285)	(57 430)	80 735
Information pro forma au 31 décembre 2000 à 100%	59 739	1 302 358	8 302 929
Information pro forma en part du Groupe	58 564	1 288 217	8 302 929

L'acquisition des sociétés Sorema intégrées dans les comptes consolidés SCOR au 1^{er} juillet 2001 ainsi que le changement de réglementation comptable à effet du 1^{er} janvier 2001 ne permettent pas la comparabilité des années présentées. Les comptes de l'année 2000 sont néanmoins établis tenant compte du changement de réglementation comptable et sont comparables aux années présentées. En revanche, les comptes des sociétés Sorema n'ont pu être reconstitués en pro forma.

Pour permettre la comparaison, nous présentons pour les principaux postes du bilan et du compte de résultat 2001, la contribution des sociétés Sorema dans les comptes du Groupe SCOR.

Compte de résultat simplifié du 1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2001

en € millions	Sorema S.A	Sorema N.A	Total
Primes brutes émises	115	107	222
Primes nettes émises	107	80	187
Primes nettes acquises	133	93	226
Produits financiers nets	18	(11)	7
Charges de sinistres	(96)	(49)	(145)
Charges de gestion	(51)	(29)	(80)
Résultat d'exploitation courante	4	4	8

Rapport financier 2002

Bilan simplifié au 31 décembre 2001

en € millions	Sorema S.A.	Sorema N.A.	Total
Actif			
Ecart d'acquisition (1)	25	63	88
Placements	466	329	795
Comptes de tiers et de régularisation	407	211	618
Autres actifs	121	109	230
Total	1019	712	1731
Passif			
Capitaux propres	140	201	341
Provisions techniques nettes	803	420	1223
Provisions pour risques	3	-	3
Comptes de tiers et de régularisation	73	91	164
Total	1019	712	1731

(1) Cet écart d'acquisition correspond à la différence entre le prix d'acquisition des sociétés Sorema pour € 344 millions et l'actif net corrigé à la date du 1^{er} juillet 2001.

1.7 - Impôts

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé qui résulte des décalages temporaires d'imposition et des retraitements de consolidation, dans la mesure où la situation fiscale des sociétés concernées le justifie.

Le Groupe SCOR pour la détermination des impôts différés applique :

- la méthode du report variable qui consiste à calculer l'impôt sur la base du taux d'imposition connu à la clôture pour les exercices suivants ;
- la conception étendue selon laquelle le calcul s'effectue sur toutes les différences temporaires.

Des actifs d'impôts provenant des déficits fiscaux sont constatés lorsque leur récupération est probable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Compte tenu de l'ampleur des pertes enregistrées en 2001 et 2002 et des hypothèses de récupération des déficits reportables, une provision pour dépréciation d'une partie des impôts différés actifs a été comptabilisée dans les comptes consolidés. Pour la part non provisionnée, elle se justifie par les augmentations tarifaires et les améliorations de conditions techniques déjà constatées lors du renouvellement des contrats 2002, qui font d'ores et déjà apparaître dans le bilan 2002 des résultats positifs qui devraient s'amplifier en 2003. Les études réalisées, basées sur les résultats passés et sur des projections, montrent que les prévisions budgétaires à court terme s'illustrent par un redressement significatif de l'activité de réassurance, qui devrait permettre de dégager des bénéfices substantiels et absorber une part importante des déficits accumulés. Par ailleurs, d'éventuelles cessions d'actifs devraient permettre la réalisation de profits significatifs qui contribueront à la récupération de la totalité des crédits d'impôts.

1.8 - Evaluation des placements

Les actifs de placements sont évalués à leur coût historique d'acquisition, nets de frais, à l'exception des titres à revenus fixes. La réévaluation des placements affectés à des contrats libellés en unités de comptes entraîne une augmentation des engagements techniques relatifs à ces contrats.

L'évaluation des placements est effectuée en fonction de la nature des actifs et de leur durée de détention.

Rapport financier 2002

1.81 - Actifs immobiliers

Les immeubles, terrains et parts de sociétés civiles immobilières sont évalués à leur coût d'acquisition. Les immeubles sont amortis sur une durée allant de 30 à 50 ans. Pour leur évaluation, les immeubles sont classés en deux catégories :

- les immeubles d'exploitation, destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence retenue pour l'évaluation est la valeur d'utilité correspondant généralement à la valeur nette comptable,
- les immeubles locatifs, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement tenant compte des flux futurs.

Des provisions pour dépréciation sont constituées, dans la mesure où la valeur de référence fait apparaître une décote significative et durable. La valeur de référence servant de base au calcul d'une provision durable est déterminée en tenant compte des facteurs suivants :

- l'ampleur de la baisse constatée sur l'actif et sa durée,
- l'évolution du marché,
- l'inadéquation de l'actif au marché,
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de retrouver la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Dans le cas où les immeubles seraient destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur retenue est la valeur probable de réalisation.

Les plus ou moins-values de cession intra-groupe sont neutralisées.

1.82 - Titres de participation non consolidés

La valeur de référence des titres de participation correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise, de son cours de bourse, des capitaux propres réévalués, des résultats et des perspectives d'avenir. Une provision est constatée ligne à ligne dans le cas où la valeur d'achat serait supérieure à la valeur de référence.

1.83 - Titres de placement

1.831 - Actions

Elles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur de marché ou la valeur probable de négociation, qui s'appuie sur des analyses financières établies par la société émettrice, est significativement inférieure et de manière durable à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée sur la ligne concernée. L'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 18 décembre 2002 a fixé les critères pour l'examen, en vue de déterminer si une moins-value latente a un caractère durable. Celle-ci est présumée avoir un caractère durable lorsque le placement a constamment été en situation de moins-value latente significative (entre 20 % et 30 % selon que les marchés sont plus ou moins volatils) au regard de sa valeur comptable sur une période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté. Le même avis précise que chaque ligne en moins-value latente fait l'objet d'une analyse de la recouvrabilité. Le Groupe SCOR a appliqué cet avis pour l'arrêté des comptes 2002.

1.832 - Titres à revenu fixe

Les obligations sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors coupons courus augmentée de la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement, qui est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres. Par exception à la règle ci-dessus, lorsque le remboursement du titre est compromis, celui-ci est déprécié à hauteur de la récupération jugée possible.

Les revenus relatifs aux valeurs à revenus fixes sont comptabilisés au compte de résultat.

Rapport financier 2002

1.84 - Actions auto-détenues

Les actions SCOR auto-détenues sont maintenues à l'actif consolidé lorsqu'elles ont pour objet de régulariser le cours de bourse ou sont réservées aux salariés du Groupe pour l'attribution d'options d'actions. Pour SCOR, elles viennent en diminution des capitaux propres dans la mesure où elles sont destinées à être annulées ou échangées.

A fin 2002, sur décision du Conseil d'Administration, la totalité des actions auto-détenues a été annulée (cf. faits marquants).

1.85 - Les instruments financiers

Les instruments financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1982. Ils peuvent être constitués de swaps de change et de devises, caps et floors, contrats à terme ferme sur devise, options de vente et options d'achats d'actions et options de taux. Le Groupe utilise les swaps de taux principalement dans le cadre de sa gestion des risques de taux. L'utilisation des swaps par le Groupe n'a été effectuée que sur une base de couverture et a généré des revenus lorsque SCOR a été en mesure de bénéficier des différences entre le taux fixe et le taux variable. SCOR s'abstient d'intervenir sur les marchés des « futures » et sur les marchés dérivés de taux. La politique du Groupe a consisté à faire des opérations d'arbitrage sur les différentes courbes de taux d'intérêts et accessoirement entre les différents marchés de la zone euro.

Lorsque la couverture n'est plus assurée (capitaux ou durée), les instruments financiers et notamment les swaps sont évalués à leur juste valeur. Les pertes latentes éventuellement constatées font l'objet d'une provision pour risques.

Le Groupe a également utilisé certains instruments destinés à couvrir les risques de marché, de change et de taux liés à ses investissements et à son activité. L'exposition à ces risques est couverte par l'achat ou la vente de contrats « futures » ou « forward », d'achat ou de vente de titres de dettes souveraines ou par des contrats de compensation. Ces instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur. Cette exposition est liée à des éléments de risque de marché et de crédit associés à l'exécution, à la livraison ou au financement de ces instruments, similaires à ceux des swaps décrits plus haut. La perte latente fait l'objet d'une provision pour risque.

Le risque hors bilan naît de l'incapacité d'une ou plusieurs contreparties à respecter ses engagements, des variations des cours des titres concernés, des taux d'intérêts, et des cours de change. Dans l'éventualité d'une défaillance de l'une ou de plusieurs contreparties, la perte peut excéder les montants comptabilisés au bilan dans la limite de la valeur notionnelle de l'instrument.

SCOR gère le risque de crédit pour les opérations financières et de réassurance en n'effectuant des transactions qu'avec certaines contreparties sélectionnées après un examen minutieux de leur solvabilité, en évaluant leur exposition et en se référant aux notations d'agences reconnues. De plus, le Groupe peut recevoir des espèces ou des titres en complément de garantie afin de mieux maîtriser son risque de crédit.

Les résultats (intérêts et primes) sont enregistrés prorata temporis, sur la durée des contrats. Les engagements donnés et reçus constatés à la clôture de l'exercice représentent le montant nominal sur lequel portent les opérations en cours.

Les couvertures de change mises en place en 2001 ont été dénouées à fin juin 2002.

Rapport financier 2002

Instruments financiers

en € millions	Engagements reçus			Engagements donnés		
	2002	2001	2000	2002	2001	2000
Swap de taux	135	234	172	135	234	172
Options de taux	-	-	11	-	-	-
Asset swap	115	-	-	115	-	-
Index default swap	115	-	-	-	-	-
Caps et Floors	77	82	86	75	75	75
Achat et vente à terme de devises	-	696	112	-	696	108
Total	442	1 012	381	325	1 005	355

La valeur de marché des instruments financiers au 31 décembre 2002 est présentée dans le tableau suivant :

en € millions	Engagements reçus		Engagements donnés	
	Notionnel	Valeur de marché	Notionnel	Valeur de marché
Swap de taux	135	(7)	135	(7)
Asset swap	115	1	115	1
Index default swap	115	13	-	-
Caps et Floors	77	-	75	-

L'ensemble des instruments financiers par le Groupe sont utilisés à des fins de couverture et ne présentent pas de caractère spéculatif.

1.9 - Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation comptabilisée dans les comptes sociaux, dont l'objet est d'étaler dans le temps le rendement du portefeuille obligataire, est annulée dans les comptes consolidés

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le Groupe considère ce retraitement comme une différence permanente entre le résultat comptable et fiscal et ne constate donc plus d'impôts différés.

1.10 - Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE)

Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs qui nécessiterait une cession d'actifs, une provision pour risque d'exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée société par société, sans compensation au niveau du Groupe. Cette provision calculée au niveau des comptes sociaux est maintenue dans les comptes consolidés. Elle est déterminée lorsque la valeur nette comptable globale des actifs, hors titres de créances négociables et obligations, est supérieure à la valeur de réalisation. Cette dernière correspond aux cours de bourse pour les actions cotées et à la valeur d'expertise pour les immeubles.

Au 31 décembre 2002, le montant de la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est de € 0.

1.11 - Engagements

1.111 - Engagements de retraite

Le Groupe SCOR participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel.

Rapport financier 2002

Certains pays versent des cotisations d'assurance assises sur les salaires pour couvrir les engagements de retraites; dans les pays où existent des régimes internes de retraite en faveur des salariés, le Groupe fait procéder régulièrement aux évaluations actuarielles de ces différents accords par un cabinet d'actuaire international indépendant. Les montants ainsi calculés sont provisionnés dans les comptes consolidés. Il en est de même en matière d'indemnités de fin de carrière.

1.112 - Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe SCOR reçoit des Etablissements bancaires des engagements de lettres de crédit qui servent à garantir aux cédantes les engagements techniques cédés au Groupe. D'autres engagements reçus et donnés sont accordés et concernent pour l'essentiel la société-mère SCOR. L'analyse figure dans l'annexe aux comptes sociaux (cf note 15).

1.113 - Autres engagements

Pour des raisons commerciales, le Conseil d'Administration de SCOR a donné son pouvoir au Président pour garantir, sans limitation de montant, les engagements techniques des filiales et particulièrement l'obligation de paiement de sinistres se rapportant aux contrats de réassurance.

NOTE 2 - OPERATIONS DE REASSURANCE

2.1 - Particularités comptables applicables à l'activité de réassurance

Pour les activités de Réassurance Non-Vie, les règles consistent à comptabiliser en primes émises, dès l'exercice de souscription, l'estimation à l'ultime de l'aliment des affaires acceptées, puis à calculer sur cette base les provisions pour primes non acquises et les commissions à payer. La différence entre les primes ultimes estimées, nettes de commissions, et celles notifiées par les cédantes, est constatée en compte de régularisation à l'actif du bilan. La différence entre la sinistralité ultime attendue sur la base des primes acquises ainsi déterminées et les sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Concernant la Réassurance Vie, compte tenu de la typologie des affaires souscrites, les règles d'évaluation consistent à estimer les comptes manquants des cédantes en complément des informations reçues et comptabilisées. Pour des raisons de cohérence avec les activités Non-Vie, les sinistres estimés sont comptabilisés en provisions pour sinistres à payer.

2.2 - Comptabilisation des comptes cédantes

Les sociétés de réassurance du Groupe enregistrent dès leur réception les comptes reçus des cédantes. A la date de l'inventaire, les comptes non reçus des cédantes concernant la majorité des affaires souscrites dans l'exercice, voire dans l'exercice précédent, font l'objet d'une estimation des comptes manquants. Cette méthode consiste à enregistrer dans les états financiers la situation la plus proche possible des engagements de réassurance.

2.3 - Comptabilisation des estimations de réassurance

2.31 - Les primes

Les primes comptabilisées dans l'exercice pour l'activité Non-Vie correspondent au montant estimé de l'aliment prévu à la souscription du contrat. Il est régulièrement revu pendant l'exercice pour tenir compte des éventuelles modifications des primes versées au contrat. Une provision pour prime non acquise est calculée, soit par contrat, prorata temporis, soit selon une méthode statistique lorsque cette dernière fournit des résultats proches de ceux qui seraient obtenus en appliquant la méthode par contrat.

Rapport financier 2002

2.32 - Les provisions techniques

Les provisions de sinistres doivent être suffisantes pour faire face à l'intégralité des engagements du Groupe. Ces provisions, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont évalués à « l'ultime » à l'exception des provisions de la branche accidents du travail qui font l'objet aux Etats-Unis d'une actualisation conforme aux pratiques du marché de la réassurance américaine. La charge de sinistre à l'échéance du contrat est estimée en fonction de l'expérience statistique passée pour des affaires similaires. Les provisions de sinistres incluant les estimations de sinistres payés sont calculées en tenant compte du résultat prévisible et complètent l'information communiquée par les cédantes. Les provisions d'égalisation constatées localement sur les risques naturels, pollution, espace, grêle, nucléaire et crédit caution sont maintenues dans les comptes consolidés.

En réassurance Vie, les provisions mathématiques enregistrées pour les garanties Vie sont communiquées par les cédantes et sont complétées par des estimations établies par les actuaires Vie en fonction des statistiques passées et des indications fournies par les souscripteurs.

Dans le cadre de son activité Dommages, SCOR est tenue de maintenir ses provisions à un niveau permettant de couvrir le montant estimé de ses engagements propres et les frais d'ajustement de sinistres pour les sinistres déclarés et non déclarés, à la fin de chaque exercice (nets des estimations de récupération et de subrogation). En ce qui concerne l'activité Vie, SCOR est tenue de disposer de provisions adéquates pour couvrir ses engagements en tenant compte des prévisions de rendement des investissements et des taux de mortalité, de morbidité, de déchéance des polices et d'autres hypothèses. Dans l'activité Non-Vie (Dommages et Spécialités), l'établissement des provisions et la tarification des polices sont aussi fonction de certaines hypothèses ou d'informations en provenance de tiers qui, si elles s'avèrent erronées, seront susceptibles d'affecter le résultat de l'activité du Groupe.

De même, la constitution de provisions pour les risques liés à la réassurance des dérivés de crédit dépend en grande partie de statistiques émanant de tiers et des fluctuations des conditions générales de marché. Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions sont accrues pour les réassureurs par les délais importants qui s'écoulent souvent entre la survenance d'un sinistre, la déclaration à l'assureur primaire et, finalement, au réassureur, le paiement par l'assureur primaire des sommes dues du fait de ce dommage, le dédommagement consécutif par le réassureur, ainsi que par les pratiques divergentes en matière de provisions entre les sociétés cédantes et l'évolution de la jurisprudence, notamment aux Etats-Unis. A fin décembre 2002, le Groupe a enregistré des provisions complémentaires afin que son niveau de provisionnement corresponde à la survenance de dix sinistres. Le ratio sinistres à primes observé pour les exercices antérieurs justifie par ailleurs le montant des provisions constatées dans le bilan 2002.

SCOR revoit régulièrement ses méthodes de provisionnement et leur montant. Si les provisions s'avéraient être insuffisantes pour couvrir les pertes réelles, SCOR serait amené à augmenter ses provisions et constater une charge qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur sa situation financière consolidée, son résultat d'exploitation et sa trésorerie. Ainsi, le Groupe a récemment été amené à réévaluer ses provisions relatives à certains contrats de réassurance américains antérieurs à 2001. De même, le Groupe a dû réévaluer ses provisions au 30 septembre 2002 pour les porter au niveau du Best estimate déterminées par le cabinet d'actuariat Milliman pour les sociétés SCOR US et CRP et par le cabinet PWC pour les autres filiales du Groupe et constater une charge de € 340 millions au troisième trimestre 2002 en raison notamment de l'augmentation de la sinistralité relative à certains contrats de réassurance de dérivés de crédit due principalement à la dégradation de la situation des clients emprunteurs, de certaines affaires de « Program Business » de SCOR U.S. et de la sinistralité particulièrement élevée de certains contrats portant sur des garanties d'accidents du travail souscrits aux Etats-Unis par la filiale bermudienne CRP.

Les provisions du Groupe sont constituées sur la base des informations fournies par les compagnies d'assurance et en particulier du niveau de leur provisionnement. Même s'il a la possibilité d'auditer certaines compagnies qui lui cèdent leurs risques, et malgré ses contacts fréquents avec elles, le Groupe reste dépendant de l'évaluation du risque par ces compagnies dans sa politique de constitution de provisions, et ce particulièrement s'agissant des risques afférents à des demandes d'indemnisation à échéance lointaine.

Rapport financier 2002

Pour la clôture des comptes 2002, les études menées pour le « Chief Reserving Actuary », ont conduit le Groupe à renforcer les provisions techniques du 4^{ème} trimestre 2002 pour la filiale bermudienne CRP pour un montant de \$ 54 millions (pour les exercices de souscription antérieurs à 2002).

2.33 - Les comptes de régularisation

Les compléments de primes et commissions sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat, les comptes de régularisation figurant en contrepartie.

2.4 - Commissions d'acquisition des opérations de réassurance

En Réassurance Vie, les coûts liés à l'acquisition de nouveaux contrats, essentiellement les commissions, les frais de marketing et de publicité, sont portés à l'actif du bilan dans la limite de la profitabilité des contrats et sont amortis sur la durée des contrats corrigée de l'effet prévisible des réalisations anticipées. Ils font l'objet d'un amortissement exceptionnel dans la mesure où les marges futures deviennent insuffisantes.

En Réassurance Non-Vie, les frais d'acquisition reportés représentent la part des commissions relatives aux contrats en vigueur en fin d'exercice sur la période durant laquelle les primes sont acquises. Ils sont amortis sur la base de la durée résiduelle des contrats considérés.

NOTE 3 - PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Conformément au nouveau règlement, le compte de résultat est présenté sous forme de liste. Les activités Non-Vie et Vie sont présentées en colonnes et incluent les éléments d'exploitation de réassurance, les frais de fonctionnement et les produits nets des placements.

Le compte de résultat Non-Vie inclut les activités de Réassurance Dommages relatives aux traités (dommages aux biens, responsabilité civile, automobile...), de Réassurance de Personnes pour la partie Non-Vie (maladie, chômage, dépendance ou encore incapacité-invalidité) et de Réassurance de Spécialités (réassurance non traditionnelle, crédit caution et Grands Risques d'Entreprises).

Le compte de résultat Vie inclut la Réassurance de Personnes des branches Vie définies par le Code des Assurances telles que l'assurance décès, l'assurance sur la vie, la capitalisation ou l'épargne.

L'organisation du Groupe conduit à présenter en annexe l'analyse sectorielle de l'activité: la Réassurance Dommages, la Réassurance de Personnes (pour la totalité de l'activité qu'elle soit Vie ou Non-Vie), la réassurance des Grands Risques d'Entreprises, la réassurance Crédit Caution et la réassurance non traditionnelle.

3.1 - Répartition des charges par destination

Les modalités de présentation des frais généraux antérieurement classés par nature ont été définies par l'arrêté du 20 août 1994. Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique de réassurance. Les frais sont répartis dans les cinq destinations prévues : frais d'acquisition, frais de règlement de sinistres, frais d'administration, frais de gestion des placements et autres charges techniques. Il en résulte que toutes les charges liées à des fonctions identifiées sont affectées aux destinations définies ci-dessus, société par société.

3.2 - Répartition des produits nets de placements

Les produits nets de placements incluent les charges et produits financiers du Groupe, les frais généraux affectés aux placements, les résultats de change, les dotations aux amortissements et provisions des immeubles, les provisions pour dépréciation des titres de placement, les plus ou moins-values de cession d'actifs. Ils sont répartis société par société, entre les comptes techniques Non-Vie et Vie et le compte non technique, au prorata des provisions techniques et des capitaux propres retraités. Afin d'améliorer la répartition des produits financiers par secteur d'activité, des allocations directes ont été réalisées, le reste étant réparti conformément aux règles établies par la réglementation.

Rapport financier 2002

3.3 - Résultat par action

3.31 - Résultat net comptable par action

Il est calculé en prenant pour base le résultat net en part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions pondéré au cours de l'exercice. Il ne tient pas compte des actions potentielles.

3.32 - Résultat net comptable dilué par action

Le résultat net part du Groupe est établi sur une base diluée. Toutes les actions pouvant être diluées sont considérées comme émises et sont retenues dans la base de calcul du nombre moyen d'actions. Ce dernier inclut également l'hypothèse que les disponibilités obtenues par la création d'actions nouvelles seront utilisées pour racheter et annuler des actions existantes (treasury stocks method).

Rapport financier 2002

NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION 2002

	PAYS	POURCENTAGE 2002		POURCENTAGE 2001		METHODE DE CONSOLIDATION
		Contrôle	Intérêts	Contrôle	Intérêts	
ACTIVITE DE REASSURANCE-ASSURANCE						
SCOR ⁽¹⁾	France	100,00	100,00	100,00	100,00	MERE
SCOR Italia Riassicurazioni	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
SCOR Deutschland	Allemagne	100,00	100,00	99,01	99,01	Globale
SCOR UK Group	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
SCOR UK Company Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
IRP Holding Limited	Irlande	41,70	41,70	41,70	41,70	Globale
Irish Reinsurance Partners Ltd ⁽²⁾	Irlande	41,70	41,70	41,70	41,70	Globale
SCOR Asia-Pacific	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
SCOR Re Co. (Asia) Ltd	Hong-Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
SCOR Canada Re Company	Canada	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
SCOR Us Corporation	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
SCOR Reinsurance Company	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
General Security Indemnity Company	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
General Security Insurance Company	Etats-Unis	Vendue au 31 décembre 2002		100,00	100,00	Globale
General Security Property Company	Etats-Unis	Vendue au 31 décembre 2002		100,00	100,00	Globale
California Re Management & Corporation	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
Morgard Inc	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
General Security National Insurance Company ⁽³⁾	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
East-West Holding, Inc ⁽³⁾	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
General Security Indemnity Cy of Arizona ⁽³⁾	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
Commercial Risk Partners Ltd	Bermudes	100,00	100,00	95,94	95,94	Globale
Commercial Risk Reinsurance Company	Bermudes	100,00	100,00	100,00	95,94	Globale
Commercial Risk Re-insurance Company	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	95,94	Globale
Commercial Risk Services	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	95,94	Globale
SCOR Life US Insurance Company	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
Republic-Vanguard Life Insurance Company	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
Investors Insurance Corporation	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
SCOR Financial Services	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
COFACE	France	Sortie de périmètre		35,26	35,26	Equivalence
UNISTRAT ⁽⁴⁾	France	50,00	50,00	50,00	67,63	Equivalence
ACTIVITE IMMOBILIERE						
Immobilière Sébastopol SNC	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
IMMOSCOR SCI	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
FERGASCOR	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
EUROFINIMO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
FINIMO France	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
SCOR AUBER	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
Sté Putéolienne de Participations	France	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale
FINIMO SA	Espagne	74,40	74,40	74,40	74,40	Globale
FINIMO REALTY Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	Globale

⁽¹⁾ Sorema S.A. a été absorbée par SCOR suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001.

⁽²⁾ SCOR exerçant un contrôle sur IRP, celle-ci est consolidée par intégration globale.

⁽³⁾ Consolidées par SCOR US à partir du 1^{er} juillet 2001 – « Sorema North America » a été renommée « General Security National Insurance Company »

⁽⁴⁾ La gestion de cette société est assurée par la COFACE. Exerçant une influence notable sur UNISTRAT, SCOR la consolide par équivalence.

Rapport financier 2002

Analyse des principaux postes du bilan

NOTE 5 - ECARTS D'ACQUISITION

en € millions	Valeur nette 2001	Révision des écarts d'acquisition	Entrée de périmètre	Impact de change	Amortissement de l'exercice	Dépréciation de l'exercice	Valeur nette 2002
SCOR	27	9	-	-	(2)	-	34
SCOR Italia	34	-	-	-	(6)	-	28
SCOR Deutschland	6	-	-	-	-	-	6
Irish Reinsurance Partners	-	-	5	-	(1)	-	4
SCOR US Corporation	171	(2)	-	(16)	(10)	-	143
Commercial Risk Partners	21	-	-	-	(2)	(19)	0
SCOR Life US Re	24	-	-	(3)	(1)	-	20
Immoscor	1	-	-	-	-	-	1
SCOR Auber	5	-	-	-	-	-	5
TOTAL	289	7	5	(19)	(22)	(19)	241

Le Groupe SCOR a pris le contrôle à 100 % des sociétés Sorema à effet du 1^{er} juillet 2001. Les écarts d'acquisition d'origine ont été calculés sur la base des comptes arrêtés au 30 juin 2001 et ont fait l'objet d'un ajustement définitif le 31 décembre 2002. Plusieurs ajustements ont été pris en compte dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables: majoration des provisions techniques, dépréciations des impôts différés actifs et des frais d'acquisitions reportés, prise en compte de frais de restructuration. Compte tenu des retraitements pratiqués en 2001 et en 2002, les écarts d'acquisitions figés à la date du 31 décembre 2002 s'élèvent au brut à € 97 millions et sont amortis sur une durée de 20 ans.

La variation du poste écarts d'acquisition entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002 s'explique essentiellement par l'amortissement annuel, l'impact de change sur le dollar américain, l'ajustement définitif des écarts d'acquisition relatifs à l'intégration des sociétés SOREMA et la dépréciation totale du goodwill de Commercial Risk Partners compte tenu de l'arrêt de la souscription à partir du 1^{er} janvier 2003.

Suite à l'étude relative à la justification des actifs incorporels menée sur les comptes au 31 décembre 2002 (cf note 1.7), la société maintient à l'exception de CRP l'ensemble des écarts d'acquisition constatés à l'actif du bilan.

NOTE 6 – VALEUR D'ACQUISITION DES PORTEFEUILLES DE REASSURANCE VIE

Elle figure à l'actif du bilan consolidé pour un montant de € 111 millions et correspond à la valorisation du portefeuille Vie de SCOR Life US Re. La « valeur présente des profits futurs » (Present Value of Future Profits) est amortie sur la durée des contrats projetée au moment de l'acquisition corrigée des chutes attendues. Cet amortissement est classé dans le compte de résultat en frais d'acquisition.

en € millions	2002	2001
Valeur brute	147	165
Variation de change	(14)	9
Amortissements	(22)	(24)
Valeur d'acquisition des portefeuilles de réassurance Vie à la clôture	111	150

Rapport financier 2002

NOTE 7 - TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDES

en € milliers	Taux de détention	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation ⁽¹⁾
ASSURANCE, REASSURANCE et SOUSCRIPTION				
Asefa	40 %	5 543	5 543	5 353
Remark	10 %	5 048	5 048	16 268
Euroscor	100 %	3 467	3 467	2 978
SCOR Lux	100 %	2 610	2 610	3 815
MUTRE	33 %	2 541	2 541	2 541
Delta Re	13 %	2 547	1 023	408
SCOR Channel Ltd	100 %	834	834	3 874
SCOR Brasil	100 %	535	535	535
Sorema Do Brasil	100 %	219	219	219
Sorema GMBH	100 %	83	83	83
SCOR Chile	100 %	51	51	51
Sorema Miami	100 %	21	21	21
SOCIETES DE PLACEMENT				
SCOR Gestion Finance	100 %	4 953	4 953	6 628
SEPF	100 %	35	35	21
SOCIETES IMMOBILIERES				
SCI Forescor	100 %	3 201	3 201	4 387
Locasic	1 %	1 207	1 207	1 207
Berckmans SCOR	100 %	1 367	618	618
Finimo Kft	100 %	2 247	317	315
AUTRES				
Assedile	10 %	4 465	4 465	5 406
Ibis Group	40 %	2 441	2 441	2 441
SCOR Service International	100 %	1 713	1 713	1 713
Communications & Participations	24 %	3 375	848	352
Solareh	50 %	675	675	601
Tricast	20 %	503	503	503
Conning III	10 %	453	453	271
Crédit Logement Assurance	10 %	305	305	313
SCOR Andina	94 %	88	88	72
SCOR Risk Management	17 %	39	39	97
Commercial Risk Europe	100 %	38	38	79
Sogerisk	100 %	34	34	0
SCOR Service Belux	100 %	25	25	25
SCOR Nederland	100 %	19	19	92
SOGEPAM	15 %	15	15	15
SNC Navi Partenaires	100 %	8 898	0	0
TOTAL GROUPE		59 595	43 967	61 302

⁽¹⁾ La valeur de réalisation correspond pour la plupart des titres à la quote-part de situation nette de la société évaluée à la clôture de l'exercice ou est basée sur la valeur de transactions récentes comme Assedile ou Remark.

Rapport financier 2002

NOTE 8 – ACTIFS GERES

en € millions	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur d'estimation	Plus ou moins-value latente nette 2002	Plus ou moins-value latente nette 2001
Immeubles	443	350	462	112	105
Titres de participations	52	39	56	17	-
Actions hors OPCVM	103	94	87	(7)	(77)
OPCVM actions	223	198	157	(41)	(121)
Obligations hors OPCVM	5 781	5 771	5 992	221	129
OPCVM obligations	327	327	328	1	(3)
Sous-total valeurs mobilières	6 434	6 390	6 564	174	(72)
Prêts à plus d'un an	45	44	44	-	-
Dépôts	8	8	8	-	-
Créances pour espèces déposées ⁽¹⁾	1 283	1 283	1 283	-	-
Investissements court terme supérieurs à trois mois	198	198	198	-	-
Sous-total autres placements	1 534	1 533	1 533		
TOTAL PLACEMENTS	8 463	8 312	8 615	303	33
Titres mis en équivalence	11	11	11	-	33
Trésorerie (créances sur les entreprises du secteur bancaire)	1 788	1 788	1 788	-	-
Dettes pour valeurs mobilières	(167)	(167)	(167)	-	-
Dettes pour espèces déposées ⁽¹⁾	(530)	(530)	(530)	-	-
TOTAL ACTIFS GERES	9 565	9 414	9 717	303	66
<i>dont placements cotés</i>	<i>6 529</i>	<i>6 490</i>	<i>6 660</i>	<i>170</i>	<i>(43)</i>
<i>dont placements non cotés</i>	<i>3 036</i>	<i>2 924</i>	<i>3 057</i>	<i>133</i>	<i>109</i>

⁽¹⁾ Créances déposées ou reçues des cédantes ou rétrocessionnaires en contrepartie de nos engagements acceptés ou cédés.

Les placements augmentent en valeur de marché de € 112 millions pour atteindre € 9 717 millions à fin décembre 2002. La baisse des principales devises par rapport à l'euro impacte cette augmentation qui aurait été de € 698 millions à taux de change comparable. La répartition des actifs a fortement évolué du fait d'un désengagement massif sur le portefeuille actions et de la constatation de dépréciations durables, conformément à l'avis du CNC du 18 décembre 2002

A fin décembre 2002, les plus-values latentes du Groupe atteignent € 303 millions contre € 66 millions l'année précédente. Une partie significative des plus-values latentes obligataires est adossée aux engagements techniques en réassurance Vie et réassurance non traditionnelle.

Dans le cadre de l'expertise quinquennale rendue obligatoire par le Code des Assurances, les actifs immobiliers ont fait l'objet d'une expertise en 2002. La valeur d'estimation des immeubles a été déterminée par référence à la valeur de marché ou par actualisation des loyers.

Les actions et obligations cotées ont été estimées sur la base du dernier cours de bourse de l'exercice.

Les actions non cotées ont été retenues pour leur valeur d'utilité.

Rapport financier 2002

L'échéancier des obligations, en valeur de marché, se répartit comme suit :

	2002	2001
Inférieur à 1 an	1 141	851
De 1 à 3 ans	1 867	1 512
De 3 à 5 ans	1 103	1 215
De 5 à 7 ans	1 022	1 052
De 7 à 10 ans	704	634
De 10 à 15 ans	80	140
Supérieur à 15 ans	75	178
TOTAL	5 992	5 582

Pour l'année en cours, la maturité moyenne de ces obligations est de 3,9 années.

La notation du portefeuille obligataire en valeur de marché est ventilée comme suit :

	2002	2001
Garantie d'Etat et AAA	4 211	3 638
AA et A	1 404	1 433
BBB et inférieur à BBB	255	325
Non noté	122	186
TOTAL	5 992	5 582

Pour l'année en cours, les obligations Garantie d'Etat et notation A représentent 94 % du total du portefeuille obligataire.

Les actifs du Groupe SCOR sont exposés aux risques liés à l'évolution des taux d'intérêts et des marchés financiers.

Même si la diversité du portefeuille du Groupe et sa stratégie de faire correspondre, dans la mesure du possible, les investissements et les engagements par devise, tendent à diminuer les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur chaque marché, les variations des taux d'intérêt peuvent avoir des incidences sur les rendements des investissements à échéance fixe de SCOR, ainsi que sur la valeur de marché et le niveau de plus ou moins-value correspondant aux titres à échéance fixe détenus en portefeuille.

De manière à quantifier le risque, le tableau ci-dessous permet de déterminer l'encours de la dette et des actifs financiers corrigé des éléments hors bilan pouvant amener à modifier cet échéancier :

		Echéance			Total
		Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
Passifs financiers	<i>Note 15</i>	80	504	308	892
Actifs financiers	<i>(1)</i>	1 188	3 040	1 880	6 108
Position nette avant gestion		1 108	2 536	1 572	5 216
Hors bilan ⁽²⁾		-	-	-	-
Position nette après gestion		1 108	2 536	1 572	5 216

(1) Les actifs financiers correspondent à la valeur brute des obligations et OPCVM obligations.

(2) L'ensemble des instruments financiers correspond à des swaps ou options de taux dont la valeur et l'échéance sont équivalents à l'actif et au passif.

Rapport financier 2002

De plus, le niveau des taux d'intérêt ou leurs variations ainsi que les fluctuations des marchés de capitaux pourraient conduire à des changements imprévus dans les méthodes de rachat des annuités et d'autres produits de réassurance vie, y compris les annuités fixes de SCOR Life US Re. Cela se traduirait par une sortie de trésorerie rendant éventuellement nécessaire la vente d'actifs à un moment où le portefeuille serait affecté par l'augmentation des taux d'intérêts, ce qui se traduirait par des pertes.

SCOR est exposé au risque du marché des obligations. La mauvaise situation financière de certains émetteurs et la détérioration de leur crédit peuvent rendre aléatoire leur remboursement ou causer une forte baisse du cours de leurs obligations, ce qui affecterait la valeur du portefeuille de placement du Groupe. SCOR est exposé au risque de prix des actions et réduit cette exposition en diversifiant son portefeuille d'actions et en appliquant une politique conservatrice d'investissement, même si les actions ne représentaient plus au 31 décembre 2002 qu'environ 2,5 % de ses investissements. SCOR ne peut donc exclure de devoir déprécier à nouveau son portefeuille de titres, comme elle l'a fait récemment, notamment à raison de dépréciations liées à des pertes non réalisées à ce jour.

Le tableau ci-dessous expose les effets estimés sur la valeur de marché du portefeuille de placements du Groupe au 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001 d'une hypothèse de variation de 10% des Indices et de 100 points de base des taux d'intérêts :

En € millions	31 décembre 2002			31 décembre 2001		
	Valeur de marché	Risque de taux d'intérêt 100 points de base de variation des taux d'intérêt	Risque Action 10 % de variation des Indices	Valeur de marché	Risque de taux d'intérêt 100 points de base de variation des taux d'intérêt	Risque Action 10 % de variation des Indices
Hausse						
Titres de créance à échéance fixe	5 992	(195)		5 582	(186)	-
Titres de capital	572		26	646	-	67
Investissements à court terme	198			448	-	-
Disponibilités	1 788			1 927	-	-
Total	8 550	(195)	26	8 603	(186)	67
Baisse						
Titres de créance à échéance fixe	5 992	195		5 582	186	-
Titres de capital	572		(26)	646	-	(67)
Investissements à court terme	198			448	-	-
Disponibilités	1 788			1 927	-	-
Total	8 550	195	(26)	8 603	186	(67)

Le Groupe SCOR doit également faire face aux risques liés à l'évolution des taux de change.

SCOR publie ses comptes consolidés en euro mais une partie significative de ses produits et charges est libellée en monnaies autres que l'euro, de même que certains de ses actifs et dettes.

Même si le Groupe cherche généralement à investir dans des actifs libellés dans la même monnaie que ses provisions techniques correspondantes, de manière à s'assurer que ses investissements d'une part, et ses engagements de réassureur d'autre part, soient équivalents pour une devise donnée, les fluctuations des taux de change utilisés pour convertir des monnaies étrangères en euro peuvent affecter le solde de ses actifs et passifs libellés en devises autres que l'euro, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie d'une année à l'autre.

Rapport financier 2002

Le tableau ci-après montre la position nette des actifs et passifs ventilée par devise :

En € millions	Actifs	Passifs	Position nette avant gestion	Positions hors bilan	Position nette après gestion
Euro	6 385	5 670	715	-	715
Livre sterling	578	510	68	-	68
Franc suisse	26	50	(24)	-	(24)
Dollar américain	8 003	8 516	(513)	-	(513)
Dollar canadien	455	409	46	-	46
Dollar australien	71	51	20	-	20
Yen japonais	77	105	(28)	-	(28)
Dollar de Singapour	17	9	8	-	8
Dollar de Hong Kong	27	47	(20)	-	(20)
Autres devises	314	586	(272)	-	(272)
Total Bilan	15 953	15 953	0	-	0

NOTE 9 – EVOLUTION DES TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence sont ceux détenus dans UNISTRAT à hauteur de 50 %. Les titres détenus dans Coface ont été vendus au 1^{er} semestre 2002 et ont permis de dégager une plus-value avant impôt de € 89 millions.

en € millions	2002	2001
A l'ouverture	193	185
Sortie de périmètre (vente des titres Coface)	(186)	-
Dividendes versés	-	(9)
Résultat de la période	4	18
Autres mouvements	-	(1)
A la clôture	11	193

NOTE 10 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE

Ce poste correspond aux créances que nos réassureurs et cédantes ont envers le Groupe. Ces créances ont, pour leur plus grande partie, une échéance à moins d'un an. Elles se répartissent comme suit :

en € millions	2002			2001		
	Compagnies débitrices Vie	Compagnies débitrices Non-Vie	Total	Compagnies débitrices Vie	Compagnies débitrices Non-Vie	Total
Montant brut	256	805	1 061	122	856	978
Dépréciations		(8)	(8)		(11)	(11)
Montant net	256	797	1 053	122	845	967

NOTE 11 – AUTRES CREANCES

En € millions	2002	2001
Impôts différés	357	372
Autres débiteurs	338	313
Total	695	685

Rapport financier 2002

Suite à l'achat par SCOR des sociétés Sorema S.A et N.A en juillet 2001 auprès de Groupama, une garantie de passif sur la liquidation des réserves techniques a été accordée. Celle-ci prend fin au 31/12/ 2006. La détérioration des provisions techniques à fin 2002 des sociétés achetées représente une créance figurant dans le poste « autres débiteurs » sur Groupama pour un montant de € 245 millions qui a été comptabilisée dans le bilan 2002. Le solde résiduel du poste « autres débiteurs » a une échéance à moins d'un an.

NOTE 12 - EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

en € millions	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Au 31 décembre 1999	1 231	16	1 247
Capital et prime d'émission	3	-	3
Dividendes versés	(54)	-	(54)
Ecart de conversion de l'exercice	72	-	72
Annulation des actions auto-détenues	(22)	-	(22)
Variation des taux de détention	(1)	(3)	(4)
Résultat de l'exercice	59	1	60
Au 31 décembre 2000	1 288	14	1 302
Capital et prime d'émission	345	5	350
Entrée de périmètre	-	175	175
Dividendes versés	(53)	(5)	(58)
Ecart de conversion de l'exercice	26	-	26
Annulation des actions auto-détenues	(7)	-	(7)
Autres variations	(3)	-	(3)
Résultat de l'exercice	(278)	1	(277)
Au 31 décembre 2001	1 318	190	1 508
Capital et prime d'émission	362	-	362
Variation des taux de détention	-	(17)	(17)
Dividendes versés	(11)	-	(11)
Ecart de conversion de l'exercice	(140)	(1)	(141)
Annulation des actions auto-détenues	(3)	-	(3)
Autres variations	(1)	-	(1)
Résultat de l'exercice	(455)	13	(442)
Au 31 décembre 2002	1 070	185	1 255

L'augmentation de capital réalisée au 31 décembre 2002 pour un montant total de € 381 millions a permis la création de 99 024 888 actions nouvelles pour une valeur unitaire de € 3,85. Après imputation de € 19 millions de frais liés à cette opération, l'impact sur la situation nette de la période s'élève à € 362 millions.

Les autres variations de la période s'expliquent comme suit :

- L'écart de conversion dû à la revalorisation des principales devises de transaction du Groupe par rapport à l'euro. Le principal impact provient du dollar américain pour un montant de € 149 millions.
- La distribution de dividendes à nos actionnaires pour un montant de € 11 millions
- Le résultat de l'exercice faisant ressortir une perte de € 455 millions.

La diminution des intérêts minoritaires est notamment due à l'acquisition de 4 % supplémentaires sur la société Commercial Risk Partners pour amener la participation du Groupe à 100 % sur cette filiale.

Rapport financier 2002

NOTE 13 – PROVISIONS TECHNIQUES NETTES DES SOCIETES DE REASSURANCE

en € millions	Au 31 décembre 2001	Variations de change	Variations de l'exercice	Au 31 décembre 2002
Acceptation				
Réassurance Vie				
Provisions mathématiques	2 176	(262)	48	1 962
Provisions de sinistres	462	(34)	33	461
Total acceptation Vie	2 638	(296)	81	2 423
Réassurance Non-Vie				
Provisions pour primes non acquises	1 665	(244)	196	1 617
Provisions de sinistres	8 403	(826)	438	8 015
Provisions d'égalisation	66		(26)	40
Total acceptation Non-Vie	10 134	(1 070)	608	9 672
Total acceptation Vie et Non-Vie	12 772	(1 366)	689	12 095
Rétrocession				
Réassurance Vie				
Provisions mathématiques	613	(99)	(60)	454
Provisions de sinistres	47	(4)	3	46
Total rétrocession Vie	660	(103)	(57)	500
Réassurance Non-Vie				
Provisions pour primes non acquises	253	(110)	(13)	130
Provisions de sinistres	1 461	(141)	(236)	1 084
Total rétrocession Non-Vie	1 714	(251)	(249)	1 214
Total rétrocession Vie et Non-Vie	2 374	(354)	(306)	1 714
Net				
Réassurance Vie				
Provisions mathématiques	1 563	(163)	108	1 508
Provisions de sinistres	415	(30)	30	415
Total net Vie	1 978	(193)	138	1 923
Réassurance Non-Vie				
Provisions pour primes non acquises	1 412	(134)	209	1 487
Provisions de sinistres	6 942	(685)	674	6 931
Provisions d'égalisation	66		(26)	40
Total net Non-Vie	8 420	(819)	857	8 458
Total provisions techniques nettes Vie et Non-Vie avant PRE	10 398	(1 012)	995	10 381
Provisions pour risque d'exigibilité (PRE)	40	(5)	(35)	-
Total provisions techniques nettes Vie et Non-Vie	10 438	(1 017)	960	10 381

Les provisions techniques nettes hors PRE en baisse de € 17 millions, ont été fortement impactées par la dévalorisation des principales devises par rapport à l'euro et notamment du dollar américain qui représente € 843 millions sur un impact de change total de € 1 017 millions. Ces provisions ont cependant été renforcées de manière significative au cours de l'exercice 2002 notamment pour les filiales SCOR US et CRP sur les exercices de souscription antérieurs à 2000.

Rapport financier 2002

NOTE 14 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges du Groupe se ventilent par nature comme suit :

en € millions	Au 31 décembre 2001	Variation de l'exercice	Au 31 décembre 2002
Provisions pour risques de tiers	4	2	6
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	9	1	10
Provisions pour impôts	12	(4)	8
Autres provisions	5	(3)	2
TOTAL	30	(4)	26

NOTE 15 – DETTES FINANCIERES

en € millions	Echéance	2002	2001
Passifs subordonnés		248	265
Emprunts subordonnés			
Emprunt de USD 100 millions de nominal	2029	96	113
Emprunt de € 100 millions de nominal	2020	101	101
Emprunt perpétuel de € 50 millions de nominal	Indéterminée	51	51
Dettes représentées par des titres		533	631
Emprunts obligataires			
Emprunt OCEANE ⁽¹⁾⁽²⁾	2005	265	265
Emprunt Senior	2007	206	-
Bons à moyen terme négociables (BMTN)		62	58
Billets de trésorerie		-	308
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire		111	134
TOTAL		892	1 030

⁽¹⁾ les caractéristiques techniques de l'emprunt OCEANE sont détaillées dans la partie « informations juridiques et financières » du présent rapport : la valeur de cotation de l'emprunt obligataire OCEANE s'élevait au 31 décembre 2002 à € 237 millions.

⁽²⁾ la prime de remboursement est comptabilisée à l'actif et au passif du bilan. Elle fait l'objet d'un amortissement sur la durée de l'emprunt.

Caractéristiques des passifs subordonnés et de l'emprunt Senior

- Emission au cours de l'exercice 1999 :

- un emprunt obligataire subordonné à durée indéterminée de € 50 millions émis le 23 mars 1999. Cet emprunt peut néanmoins être remboursé au gré de SCOR au terme de quinze ans et, par la suite, tous les cinq ans. Les obligations porteront intérêt à taux variable indexé sur l'Euribor à 6 mois majoré de (i) 0,75% pour les quinze premières années de l'émission et (ii) de 1,75% au-delà.

- un emprunt obligataire subordonné d'une durée de 30 ans de USD 100 millions émis le 7 juin 1999 qui peut être remboursé au gré de SCOR chaque trimestre à partir de la dixième année. Ces obligations porteront intérêt à taux variable indexé sur le taux Libor à 3 mois majoré de (i) 0,80% pour les dix premières années de l'émission et (ii) de 1,80% au-delà.

- Emission au cours de l'exercice 2000 :

- un emprunt obligataire subordonné d'une durée de 20 ans de € 100 millions émis le 6 juillet 2000 qui peut être remboursé au gré de SCOR chaque trimestre à partir de la dixième année. Ces obligations portent intérêt à taux variable indexé sur le taux Euribor à 3 mois majoré de (i) 1,15% pour les dix premières années de l'émission et (ii) de 2,15% au-delà.

Rapport financier 2002

- Emission au cours de l'exercice 2002 :

- un emprunt obligataire non subordonné d'une durée de cinq ans, de € 200 millions émis le 19 juin 2002, coté au Luxembourg Stock Exchange. Le taux d'intérêt fixe de cet emprunt, arrêté à 5,25%, a été assorti d'un paiement complémentaire de 2,50% suite à la décision de l'Assemblée des porteurs en date du 20 décembre 2002. Ce paiement complémentaire sera ramené à 1,50% dès lors que la notation attribuée à ces obligations sera de A+ ; il sera réduit à zéro lorsque cette même notation atteindra AA-.

NOTE 16 – DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE

Ce poste correspond aux dettes que le Groupe a envers ses réassureurs et cédantes. Ces dettes ont, pour leur plus grande partie, une échéance à moins d'un an.

Elles se répartissent comme suit :

en € millions	2002	2001
Compagnies créditrices Vie	221	59
Compagnies créditrices Non-Vie	320	452
Total	541	511

NOTE 17 – AUTRES DETTES

En € millions	2002	2001
Dettes pour espèces déposées	530	747
Dettes pour dépôts de valeurs mobilières	167	161
Impôts différés	45	49
Autres créditeurs	61	128
TOTAL	803	1 085

NOTE 18 - COMPTES DE REGULARISATION

ACTIF	2002	2001	PASSIF	2002	2001
en € millions					
Frais d'acquisition reportés	454	355			
Commissions Non Amorties Vie et Non-Vie	275	172			
Frais d'Acquisition Reportés Non-Vie	179	183			
Autres comptes de régularisation	1 537	1 808	Autres comptes de régularisation	341	143
Evaluations techniques de réassurance	1 373	1 532	Evaluations techniques de réassurance	225	87
Eléments financiers	111	125	Eléments financiers	10	6
Prime de remboursement	12	16			
Autres comptes	41	135	Autres comptes	106	50
TOTAL	1 991	2 163	TOTAL	341	143

Les comptes de régularisation sont essentiellement constitués des primes à recevoir et des commissions à payer sur les comptes de réassurance.

Rapport financier 2002

Analyse des principaux postes du compte de résultat

NOTE 19 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe SCOR correspond au volume des primes brutes souscrites par les sociétés de réassurance.

Les primes brutes 2002 ressortent à € 5 016 millions contre € 4 890 millions en 2001 soit une progression de 2,6 %. A taux de change constant, la hausse est de 13 %. (cf analyse de l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe dans les « faits marquants » en début de document)

La contribution par société aux primes brutes et nettes consolidées se ventile comme suit :

en € millions	2002			2001		
	Primes brutes	Primes nettes	Conservation	Primes brutes	Primes nettes	Conservation
Groupe SCOR	5 016	4 478	89 %	5 016	4 478	89 %
SCOR ⁽¹⁾	2 364	1 960	83 %	2 008	1 489	74 %
SCOR US Corporation ⁽²⁾	935	904	97 %	991	851	86 %
Commercial Risk Partners	495	429	87 %	793	725	91 %
SCOR Deutschland	276	255	92 %	218	191	88 %
SCOR Asia Pacific	242	224	92 %	243	235	97 %
SCOR UK Re	234	227	97 %	177	175	99 %
SCOR Italia	187	179	96 %	140	136	97 %
SCOR Canada	169	169	100 %	144	144	100 %
SCOR Life US Re	114	140	⁽³⁾ 85 %	176	176	100 %
Irish Reinsurance Partners ⁽⁴⁾	-	(9)	-	-	-	-

⁽¹⁾ Incluant Sorema S.A. à compter du 1^{er} juillet 2001

⁽²⁾ Incluant Sorema N.A. à compter du 1^{er} juillet 2001

⁽³⁾ Conservation calculée après retraitement d'une entrée de portefeuille prime rétrocession d'un montant de € 43 millions.

⁽⁴⁾ La totalité des primes de Irish Reinsurance Partners sont souscrites avec des filiales du Groupe et rétrocedées à l'intérieur du Groupe à l'exception de € 9 millions rétrocedés en externe.

Par zone géographique, le chiffre d'affaires du Groupe se répartit comme suit :

en € millions	2002		2001	
	Primes brutes		Primes brutes	
Groupe SCOR	5 016	100 %	4 890	100 %
France	789	16 %	591	12 %
Europe (hors France)	1 325	26 %	1 087	22 %
Amérique du Nord	2 167	43 %	2 522	52 %
Amérique du Sud et latine	131	3 %	144	3 %
Asie	342	7 %	344	7 %
Reste du monde	262	5 %	202	4 %

NOTE 20 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT par nature

en € millions	2002	2001
Frais de personnel	(111)	(127)
Autres charges	(114)	(95)
TOTAL	(225)	(222)

Rapport financier 2002

NOTE 21 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS par nature

en € millions	2002	2001
Dotations aux amortissements et aux provisions des immeubles	(11)	(11)
Dotations aux amortissements des autres immobilisations	(21)	(6)
Dotations ou reprises de provisions pour les autres actifs	1	(1)
Dotations ou reprises pour pertes et charges	3	8
TOTAL	(28)	(10)

NOTE 22 - VENTILATION PAR DESTINATION DES FRAIS GENERAUX ET DES DOTATIONS

La réglementation impose d'affecter au compte technique les frais généraux, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont répartis directement ou par des clés analytiques dans les destinations suivantes :

en € millions	2002	2001
Compte technique vie		
Frais de sinistres	1	1
Autres charges techniques	47	35
Total affecté au compte technique Vie	48	36
Compte technique Non-Vie		
Frais de sinistres	9	8
Autres charges techniques	175	172
Total affecté au compte technique Non-Vie	184	180
Frais de gestion des placements	21	16
TOTAL	253	232

NOTE 23 - REVENUS DES PLACEMENTS par nature

en € millions	2002	2001
Revenus des titres		
Actions	17	27
Obligations	327	383
Total produits sur valeurs mobilières	344	410
Revenus des immeubles	23	21
Intérêts sur dépôts espèces	37	40
Revenus de trésorerie	37	29
Charges financières	(71)	(45)
Charges liées aux emprunts long terme	(20)	(22)
Produits financiers courants	350	433
Résultat de change	61	8
Plus ou moins-values sur cessions d'actions	(182)	6
Plus ou moins-values sur cessions d'obligations	75	70
Autres plus ou moins-values de cessions	-	2
Total plus ou moins-values réalisées	(107)	78
Dotations aux provisions pour dépréciation	22	(69)
TOTAL	326	450

Rapport financier 2002

NOTE 24 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET PRODUITS NETS DES PLACEMENTS ALLOUES AUX COMPTES TECHNIQUES

en € millions	2002	2001
Produits de placements par nature	326	450
Frais généraux affectés aux placements	(21)	(16)
TOTAL	305	434

NOTE 25 - ALLOCATION DES PRODUITS NETS DES PLACEMENTS

en € millions	2002	2001
Compte technique Vie	65	101
Compte technique Non-Vie	184	244
Compte non technique	56	89
TOTAL	305	434

NOTE 26 - IMPOTS

Les charges ou produits d'impôts différés proviennent de décalages temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

en € millions	2002	2001
Impôt courant	17	(9)
Impôt différé	19	212
TOTAL Impôt sur les résultats	36	203

Par ailleurs, plusieurs éléments expliquent que la charge effective d'impôt soit différente de la charge théorique qui correspond au résultat avant impôt multiplié par le taux d'imposition de 35,4 % actuellement en vigueur en France.

en € millions	2002	2001
(Charge) produit théorique d'impôt	168	177
Dépréciation des impôts sur déficits	(70)	-
Différences permanentes sur produits et charges	(25)	17
Différence de taux d'imposition	(37)	9
(Charge) produit effectif d'impôt	36	203

Rapport financier 2002

Les impôts différés nets à fin décembre 2002 se répartissent comme suit :

en € millions	2002	2001
ACTIF		
SCOR	200	135
SCOR US corporation	147	225
Commercial Risk Partners	8	6
Autres	2	6
TOTAL ACTIF	357	372
PASSIF		
SCOR Life Us	19	23
SCOR Italia	14	14
Irish Reinsurance Partners	3	-
Sociétés immobilières	9	9
Autres	-	3
TOTAL PASSIF	45	49
SOLDE NET	312	323

Les impôts différés tiennent compte d'une dépréciation de € 70 millions (cf note 1.7).

NOTE 27 - EFFECTIFS DU GROUPE

A la date du 31 décembre 2002, l'effectif s'élève à 1 256 contre 1 345 en 2001 et se répartit comme suit :

Géographiquement :

	2002	2001	2000
France	653	686	590
Europe hors France	168	166	162
Amérique du Nord	346	405	369
Asie/ Australie	70	64	57
Reste du Monde	19	24	18
TOTAL	1 256	1 345	1 196

Par secteur d'activité :

	2002	2001	2000
Traités Dommages	432	464	402
Grands Risques d'Entreprises	188	166	122
Risques de Personnes	213	184	194
Crédit caution et risques politiques	14	13	16
Réassurance Non Traditionnelle	38	43	37
Secteurs fonctionnels et financiers	371	475	425
TOTAL	1 256	1 345	1 196

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SCOR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, à l'exception des comptes consolidés de l'exercice 2001 au titre duquel l'observation suivante a été faite : l'adoption du règlement n°2000-5 du Comité de la réglementation comptable a conduit à un changement de méthode comptable décrit dans l'annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2002.

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 2 avril 2003

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Lionel GOTLIB
Associé

Jean-Luc BARLET
Associé

Ernst & Young Audit

Alain VINCENT
Associé

COMPTES CONSOLIDES

Présentés aux normes américaines

Rapport financier 2002

Principales différences entre les normes françaises et les normes américaines

Les principes et les méthodes d'évaluation US GAAP divergent significativement des normes françaises. Le tableau ci-dessous reprend les principales différences applicables à SCOR :

	Normes françaises	Normes américaines
Conversion des états financiers	<ul style="list-style-type: none">Utilisation du taux de change de clôture pour tous les éléments du bilan et du compte de résultat.	<ul style="list-style-type: none">Taux de change de clôture pour les éléments du bilan.Taux de change moyen pour les éléments du compte de résultat.
Périmètre de consolidation	<ul style="list-style-type: none">Consolidation des entités détenues directement ou indirectement par SCOR dès lors que celle-ci détient plus de 20 % du capital à l'exception des sociétés de faible importance.	<ul style="list-style-type: none">Outre la consolidation des entités détenues directement ou indirectement, une société non détenue par SCOR est retenue dans le périmètre de consolidation dès lors que SCOR en a le contrôle exclusif et se substitue à la mère juridique en terme d'obligations (entités Ad hoc).
Titres à revenus fixes	<ul style="list-style-type: none">Ils sont comptabilisés en coût amorti. L'écart entre la valeur d'acquisition et le coût amorti transite par le compte de résultat.	<ul style="list-style-type: none">A la date d'acquisition, les titres doivent être classés dans trois catégories:<ul style="list-style-type: none">les titres de la catégorie « titres détenus jusqu'à leur échéance » sont comptabilisés en coût amortiles « titres disponibles à la vente » sont évalués à leur juste valeur, les pertes ou gains latents sont enregistrés dans les capitaux propresles « titres de transaction » sont évalués à leur juste valeur, les gains ou pertes latents sont constatés en résultat.

Rapport financier 2002

Principales différences entre les normes françaises et les normes américaines

	Normes françaises	Normes américaines
Actions	<ul style="list-style-type: none">▪Elles sont enregistrées à la valeur d'acquisition. ▪Les actions sont évaluées pour les titres non cotés à leur valeur probable de négociation et au cours de bourse du dernier mois pour les actions cotées. Lorsque le placement montre une décote de 20% à 30% en fonction de la volatilité des marchés sur une période de 6 mois consécutifs, une provision durable est constatée ligne à ligne par résultat.	<ul style="list-style-type: none">▪Les catégories « disponibles à la vente et titres de transaction » sont identifiés et suivent les mêmes règles que ci-dessus. ▪La moins-value constatée sur une ligne vient en moins de l'actif dès lors que le cours de bourse est inférieur de 20% à la valeur d'acquisition pendant une durée consécutive de 6 mois.
Réassurance	<ul style="list-style-type: none">▪Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs qui nécessiterait une cession d'actifs, une Provision pour Risque d'Exigibilité (PRE), classée dans les provisions techniques, est constituée société par société, sans compensation au niveau du Groupe. ▪Des provisions d'égalisation réglementaires sont constatées localement sur les risques naturels, pollution, grêle, etc., et sont maintenues dans les comptes consolidés.	<ul style="list-style-type: none">▪Cette provision est annulée dans les comptes consolidés. ▪Ces provisions ne sont pas admises dans les comptes consolidés américains. ▪Certains contrats de réassurance sont re-qualifiés en normes américaines en contrats financiers en dépit de leur forme. Dans ce cas, les éléments d'exploitation sont comptabilisés en dépôts financiers en fonction de la norme FAS 113.
Instruments financiers	<ul style="list-style-type: none">▪Comptabilisation en engagements reçus et donnés pour la valeur contractuelle du sous-jacent.	<ul style="list-style-type: none">▪Ils sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. Les actifs et passifs sont également évalués à la juste valeur et les pertes et gains sont enregistrés en résultat.

Rapport financier 2002

Principales différences entre les normes françaises et les normes américaines

	Normes françaises	Normes américaines
Dettes à long terme	▪ Dans le cas d'une dette convertible à long terme, la différence entre le prix de remboursement de la dette et sa valeur nominale est comptabilisée à l'actif du bilan en compte de régularisation puis amortis sur 5 ans.	▪ En normes américaines, une telle différence vient augmenter la valeur de l'emprunt au passif du bilan. Son amortissement sur 5 ans vient corriger le poste «intérêt des emprunts obligataires» du compte de résultat.
Impôts différés	▪ Des actifs d'impôts provenant des déficits fiscaux sont constatés lorsque la récupération de ces derniers est probable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.	▪ Par application de la FAS 109, dès lors qu'une société constate des pertes fiscales deux années consécutives, la totalité de ces actifs d'impôts est réputée non récupérable et dépréciée à 100% par résultat.

Rapport financier 2002

Consolidated balance sheet / Bilan consolidé

ASSETS/ ACTIF

Amounts in million Euros / en millions d'euros	2001	2002
INVESTMENTS / PLACEMENTS		
Fixed maturities / Obligations		
Available for sale, at fair value / Obligations à la valeur de marché (amortized cost / Coût amorti : € 5 456 million in 2001 and € 5 886 million in 2002)	5 582	6 107
Equity securities, at fair value / Actions à la valeur de marché (cost / Prix d'achat : € 978 million in 2001 and € 619 million in 2002)	646	573
Trading equity securities, at fair value / Titres de transaction à la valeur de marché (cost / Prix d'achat : € 110 million in 2001 and none in 2002)	56	-
Short-term investments, at cost / Placements court terme	448	198
Other long-term investments / Autres placements	358	345
	7 090	7 223
Cash / Trésorerie	1 927	1 788
Accrued interest income / Intérêts à recevoir	111	109
Reinsurance balances receivable / Compagnies débitrices		
Property-casualty / Non-Vie	845	797
Life / Vie	134	234
	979	1 031
Accrued premiums receivable, net of commissions / Estimation des primes nettes de commissions		
Property-casualty / Non-Vie	1 210	875
Life / Vie	197	214
	1 407	1 089
Property-casualty / Non-Vie		
Reinsurance recoverable on unpaid losses and LAE / Provisions de sinistres rétrocédées	1 448	1 067
Prepaid reinsurance premium reserves / Provisions de primes rétrocédées	254	130
	1 702	1 197
Life / Vie		
Reinsurance recoverable on reserves for future policy benefits / Provisions techniques Vie	648	511
Deferred policy acquisition costs, net / Frais d'acquisition reportés	352	454
Credits for deposits with ceding companies / Dépôts espèces auprès des compagnies cédantes	1 000	1 249
Deferred income tax benefits / Impôts différés	504	438
Derivative financial instruments / Instruments financiers	21	21
Fixed assets / Actifs corporels	24	20
Intangible assets / Actifs incorporels	114	62
Advances to and investments in affiliates / Titres de participation	233	57
Goodwill / Ecart d'acquisition	285	260
Other assets / Autres actifs	536	427
Total assets / Total actif	16 933	15 936

Rapport financier 2002

Consolidated balance sheet/ Bilan consolidé

LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY/ PASSIF

Amounts in million Euros / en millions d'euros	2001	2002
LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY / PASSIF		
Property-casualty / Non-Vie		
Losses and LAE reserves, gross / Provisions de sinistres, acception	8 365	7 967
Unearned premium reserves, gross / Provisions de primes, acception	1 665	1 617
	10 030	9 584
Life / Vie		
Reserve for future policy benefits / Provisions techniques vie, acception	2 601	2 368
Funds held under reinsurance treaties / Dépôts effectués par les rétrocessionnaires	894	683
Reinsurance balances payable / Compagnies créditrices		
Property-casualty / Non-Vie	436	312
Life / Vie	59	220
	495	532
Convertible subordinated debentures / Emprunt obligataire convertible	247	451
Long term debt / Dettes à long terme	263	246
Notes payable / Emprunt à plus d'un an	57	62
Debt due within one year / Emprunt à moins d'un an	8	12
Commercial Paper / Billets de trésorerie	306	
Derivative financial instruments / Instruments financiers	24	26
Accrued expenses / Autres passifs	341	416
Deferred taxes / Impôts différés	167	224
Minority interest / Intérêts minoritaires	190	187
	15 623	14 791
Total liabilities / Total dettes		
SHAREHOLDERS' EQUITY / SITUATION NETTE		
Common stock / Capital, 136 544 845 shares in 2002 and 41 244 216 shares in 2001 authorized and issued	157	520
Additional paid-in capital / Primes d'émission	976	802
Catastrophe reserve, net of tax / Réserve catastrophe nette d'impôts	11	6
Retained earnings / Bénéfices non distribués	215	(355)
Accumulated other comprehensive income, net of tax / Résultats latents, nets d'impôts	122	172
Treasury stock, at cost / Actions auto-détenues au prix d'achat (none in 2002 and 3 630 417 shares in 2001)	(171)	-
	1 310	1 145
Total shareholders' equity / Total situation nette		
	16 933	15 936
Total liabilities and shareholders' equity / Total Passif		
	16 933	15 936

Rapport financier 2002

Consolidated statement of income / Compte de résultat consolidé

(amounts in million, except share amounts) / en millions d'euros	2000	2001	2002
REVENUES / PRODUITS			
Life premiums earned / <i>Primes acquises Vie</i> (net of premiums ceded totalling , € 109 million, € 102 million and € 97 million)	396	546	578
Property-casualty premiums earned / <i>Primes acquises non-Vie</i> (net of premiums ceded totalling , € 360 millions, € 547 million and € 471 million)	2 281	3 107	3 575
Net investment income / <i>Résultat financier net</i>	287	347	381
Net realized gains (losses) on investments / <i>Plus ou moins-values de cession</i>	413	10	(52)
	3 377	4 010	4 482
EXPENSES / CHARGES			
Life claims / <i>Sinistralité Vie</i> (net of reinsurance recoveries totalling , € 63 million, € 90 million and € 41 million)	283	451	459
Property-casualty claims / <i>Sinistralité non-Vie</i> (net of reinsurance recoveries totalling , € 381 million, € 1 051 million and € 139 million)	2 204	3 177	3 455
Policy acquisition costs/ <i>commissions</i>	661	848	909
Underwriting and administration expenses / <i>Frais généraux</i>	162	209	208
Foreign exchange gain (loss), net / <i>Résultat de change</i>	18	(8)	(61)
Goodwill amortization / <i>Amortissement des écarts d'acquisition</i>	15	17	17
Other operating income (expenses) / <i>Autres profits (charges)</i>	16	(1)	19
	3 359	4 693	5 006
Income before taxes, minority interests and income of investments accounted for by the equity method / <i>Sous-total</i>	18	(683)	(524)
Income tax / <i>Impôt sur les bénéfices</i>	57	273	(28)
Income before minority interests and income of investments accounted for by the equity method / <i>Sous-total</i>	75	(410)	(552)
Minority interests / <i>Intérêts minoritaires</i>	(1)	(1)	(13)
Income before income of investments accounted for by the equity method / <i>Sous-total</i>	74	(411)	(565)
Income of investments accounted for by equity method / <i>Quote-part des sociétés mises en équivalence</i>	3	4	4
Net income / Résultat en part du groupe	77	(407)	(561)
Earnings per share data / Résultat par action (en euros)			
Basic / <i>Basic</i>	2,44	(10,74)	(4,11)
Diluted / <i>Dilué</i>	2,27	(9,40)	(4,11)
Weighted average number of shares and common stocks equivalents outstanding , basic / <i>Nombre moyen d'actions : basic / basic</i>	31 550 585	33 971 000	136 591 766
diluted / <i>dilué</i>	36 039 574	38 288 065	136 591 766

Rapport financier 2002

Consolidated statement of changes in shareholders' equity/ Variation de la situation nette consolidée

(amounts in millions Euros, except number of ordinary shares) / En millions d'euros (sauf nombre d'actions)

	2000	2001	2002
Ordinary Shares / Capital			
Balance at beginning of year / <i>Montant à l'ouverture</i>	132	133	157
Issuance of Ordinary Shares - Sorema acquisition / <i>Acquisition Sorema</i>	-	24	-
Issuance of Ordinary Shares - Public issue / <i>Appel public à l'épargne</i>	-	-	377
Issuance of Ordinary Shares - exercise of stock options / <i>Exercice des plans de souscription d'actions</i>	1	-	-
Cancellation of Ordinary Shares - Treasury stock / <i>Annulation des actions auto-détenues</i>	-	-	(14)
Balance at end of year / <i>Montant à la clôture</i>	133	157	520
Additional paid-in capital / Prime d'émission			
Balance at beginning of year / <i>Montant à l'ouverture</i>	654	656	976
Issuance of Ordinary Shares - Sorema acquisition / <i>Acquisition Sorema</i>	-	319	-
Issuance of Ordinary Shares - Public issue / <i>Appel public à l'épargne</i>	-	-	(14)
Issuance of Ordinary Shares - exercise of stock options / <i>Exercice des plans de souscription d'actions</i>	2	1	-
Cancellation of Ordinary Shares - Treasury stock / <i>Annulation des actions auto-détenues</i>	-	-	(160)
Balance at end of year / <i>Montant à la clôture</i>	656	976	802
Accumulated other comprehensive income / Résultats latents			
Balance at beginning of year / <i>Montant à l'ouverture</i>	79	132	122
Change in unrealized appreciation / <i>Variation de l'exercice</i>	(19)	(28)	130
Currency translation adjustments / <i>Ecarts de conversion</i>	72	18	(80)
Balance at end of year / <i>Montant à la clôture</i>	132	122	172
Catastrophe reserve / Réserve catastrophe			
Balance at beginning of year / <i>Montant à l'ouverture</i>	68	12	11
Allocation during year / <i>Dotation de l'exercice</i>	(56)	(1)	(5)
Balance at end of year / <i>Montant à la clôture</i>	12	11	6
Retained earnings / Bénéfices non distribués			
Balance at beginning of year / <i>Montant à l'ouverture</i>	550	626	215
Net income / <i>Résultat de l'exercice</i>	77	(365)	(561)
Allocation to catastrophe reserve / <i>Affectation à la réserve catastrophe</i>	56	1	5
Dividends / <i>Dividendes distribués</i>	(53)	(53)	(11)
Others / <i>Autres variations</i>	(4)	6	(3)
Balance at end of year / <i>Montant à la clôture</i>	626	215	(355)
Treasury stock / Actions auto-détenues			
Balance at beginning of year / <i>Montant à l'ouverture</i>	(142)	(164)	(171)
Purchase of treasury shares / <i>Achats/ventes de l'exercice</i>	(22)	(7)	171
Balance at end of year / <i>Montant à la clôture</i>	(164)	(171)	0
Total Shareholders' equity / <i>Total situation nette</i>	1 395	1 310	1 145
Ordinary Shares / Nombre d'actions			
Balance at beginning of year / <i>Nombre d'actions à l'ouverture</i>	34 628 906	34 793 846	41 244 216
Exercise of stock options / <i>Exercice des plans de souscription d'actions</i>	164 940	80 000	16 158
Issuance of Ordinary Shares - Sorema acquisition / <i>Acquisition Sorema</i>	-	6 370 370	-
Issuance of Ordinary Shares - Public issue / <i>Appel public à l'épargne</i>	-	-	99 024 888
Cancellation of treasury stocks / <i>Annulation des actions auto-détenues</i>	-	-	(3 740 417)
Balance at end of year / <i>Montant à la clôture</i>	34 793 846	41 244 216	136 544 845

Rapport financier 2002

Consolidated cash flow/ Tableau de flux de trésorerie consolidé

Amounts in million / en millions d'euros	2000	2001	2002
Cash flows from operating activities / cash-flow d'exploitation			
Net income (loss) / <i>bénéfice net</i>	78	(364)	(548)
Adjustments to reconcile net income (loss) to net cash provided by (used in) operating activities / <i>passage du résultat net à la capacité d'autofinancement</i> :			
- Change in reinsurance recoverable on unpaid losses / <i>variation des provisions de sinistres non - Vie rétro</i>	(64)	(745)	255
- Change in prepaid insurance premiums / <i>variation des provisions de primes non - Vie rétro</i>	(7)	(60)	12
- Change in losses and LAE reserves, gross / <i>variation des provisions de sinistres non - Vie acceptation</i>	558	1 517	467
- Change in life reserves for future policy benefits / <i>variation des provisions vie acceptation et rétro</i>	(138)	33	99
- Change in unearned premium reserves, gross / <i>variation des PNA non - Vie acceptation</i>	209	128	192
- Deferred policy acquisition costs / <i>variation des coûts d'acquisition différés</i>	(34)	12	(116)
- Realized investment gains / <i>plus ou moins values réalisées sur cessions d'éléments d'actif</i>	(413)	48	(3)
- Other amortization and change in other provisions / <i>dotations et reprises sur provisions et amortissements non techniques</i>	37	12	73
- Change in deferred tax / <i>variation des impôts différés</i>	(86)	(260)	46
- Unrealized foreign exchange gains or losses / <i>plus ou moins values de change latentes</i>	(1)	(1)	(92)
- Affiliated income accounted for under equity method / <i>résultat des sociétés mises en équivalence</i>	5	4	-
Changes in assets and liabilities / <i>variation des actifs et passifs d'exploitation</i> :			
- Premium and loss balances, net / <i>compagnies débitrices et créditrices nettes</i>	(101)	328	(47)
- Change in accrued reinsurance balance payable / <i>comptes de régularisation actif et passif nets</i>	(113)	(306)	409
- Change in deposits with ceding companies / <i>variation des créances pour espèces déposées</i>	16	(108)	(275)
- Funds held under reinsurance treaties / <i>variation des dépôts espèces des rétrocessionnaires</i>	(154)	(28)	(99)
- Change in sundry debtors and creditors / <i>variation des débiteurs et créditeurs divers</i>	(9)	(200)	(102)
- Other / <i>autres variations</i>	1	(1)	(2)
Net cash provided by (used in) operating activities / cash flow d'exploitation	(216)	9	269
Cash flows from investing activities / cash flow d'investissement			
Sales, maturities or redemptions of fixed maturities available for sale / <i>cessions ou remboursements d'obligations</i>	1 784	4 395	8 649
Sales of equity securities / <i>cessions d'actions</i>	2 999	2 367	526
Net sales (purchases) of short-term investments / <i>net des acquisitions/cessions d'investissements à court terme</i>	51	(259)	174
Investments in fixed maturities available for sale / <i>investissements en obligations</i>	(1 591)	(3 134)	(9 876)
Investments in equity securities / <i>investissements en actions</i>	(3 048)	(2 172)	(273)
Acquisitions of fixed assets / <i>acquisitions d'immobilisations incorporelles ou corporelles</i>	(109)	(59)	-
Disposals of fixed assets / <i>cessions d'immobilisations incorporelles ou corporelles</i>	17	55	-
Investment in consolidated affiliates / <i>investissements nets dans des participations consolidées</i>	109	2	(11)
Investment in reinsurance companies / <i>investissements nets dans des sociétés de réassurance</i>	(99)	(342)	275
Long term loans / <i>prêts à long terme</i>	50	(7)	13
Net cash provided by (used in) investing activities / cash flow d'investissement	163	846	(523)
Cash flows from financing activities / cash flow des opérations de financement			
Dividends paid / <i>dividendes versés</i>	(54)	(53)	(11)
Repayment of borrowings / <i>remboursements d'emprunts</i>	(369)	(491)	(1 864)
Proceeds from borrowings / <i>émissions d'emprunts</i>	526	774	1 841
Issuance of shares / <i>émissions d'actions nouvelles</i>	3	345	363
Purchase of treasury stocks / <i>acquisitions d'actions propres</i>	-	174	(19)
Sale of treasury stocks / <i>cessions d'actions propres</i>	(22)	(7)	(3)
Net cash provided by (used in) financing activities / cash flow des opérations de financement	84	742	307
Effects of exchange rate changes on cash / <i>effet de change</i>	25	(7)	(57)
Net increase (decrease) in cash and cash equivalents / <i>variation nette de la trésorerie</i>	56	1 590	(4)
Cash and cash equivalents at beginning of year / <i>trésorerie à l'ouverture de l'exercice</i>	183	247	1 927
Effect of exchange in cash beginning / <i>effet de change sur la trésorerie à l'ouverture</i>	8	6	(135)
Changes in consolidation scope / <i>variations de périmètre</i>	-	84	-
Cash and cash equivalents at end of year / <i>trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	247	1 927	1 788

Rapport financier 2002

Adjustments to reconcile French GAAP net income to US GAAP net income

Réconciliation des résultats normes françaises/ normes américaines en part du Groupe

At December 31, 2002 / Au 31 décembre 2002

Amounts in € million / en € millions	2000	2001	2002
FRENCH GAAP NET INCOME / RESULTAT NORMES FRANCAISES	59	(278)	(455)
. Deferred taxes / Impôts différés	19	55	(63)
. Trading equities fair value revaluation / Revalorisation à la valeur de marché des titres en trading	-	(56)	54
. Equalization reserves / Provisions d'égalisation	4	(41)	(28)
. Other Reinsurance provisions adjustments / Autres retraitements techniques	(50)	(53)	(43)
. New consolidation French rules impact / Impact de la nouvelle réglementation comptable française	52	-	-
. Others adjustments / Autres retraitements	(7)	8	(26)
US GAAP NET INCOME / RESULTAT NORMES AMERICAINES	77	(365)	(561)

Adjustments to reconcile French GAAP shareholders' equity to US GAAP shareholders' equity

Réconciliation des résultats normes françaises/ normes américaines en part du Groupe

At December 31, 2002 / Au 31 décembre 2002

Amounts in € million / en € millions	2000	2001	2002
FRENCH GAAP SHAREHOLDER'S EQUITY / CAPITAUX PROPRES NORMES FRANCAISES	1 288	1 318	1 070
. Revaluation of assets at fair value / Revalorisation des placements	(16)	(81)	87
. Equalization reserves / Provisions d'égalisation	93	67	27
. Other reinsurance provision adjustments / Autres retraitements techniques	12	39	7
. New consolidation French rules impact / Impact de la nouvelle réglementation comptable française	57	-	-
. Others adjustments / Autres retraitements	(39)	(33)	(46)
US GAAP SHAREHOLDER'S EQUITY / CAPITAUX PROPRES NORMES AMERICAINES	1 395	1 310	1 145

Rapport financier 2002

REPORT OF INDEPENDENT AUDITORS

(tel que publié dans le rapport 20F SCOR)

To the Board of Directors and Shareholders of SCOR

We have audited the accompanying consolidated balance sheets of SCOR and subsidiaries, as of December 31, 2002 and 2001, and the related consolidated statements of income, comprehensive income, changes in stockholders' equity, and cash flows for each of the three years in the period ended December 31, 2002. Our audits also included the financial statement schedules listed in the Index at Item 18 of this Form 20-F. These financial statements and financial statement schedules are the responsibility of the Company's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements and financial statement schedules based on our audits. We did not audit the financial statements of Commercial Risk Partners, Ltd. for the year ended December 31, 2000, a wholly-owned subsidiary, which financial statements reflected total assets constituting 10% in 2000, and total revenues constituting 20% in 2000, of the related consolidated totals. The consolidated financial statements of Commercial Risk Partners, Ltd. for the year ended December 31, 2000 were audited by other auditors whose report has been furnished to us, and our opinion, insofar as it relates to amounts included for Commercial Risk Partners, Ltd. in this year, is based solely on the report of the other auditors.

We conducted our audits in accordance with auditing standards generally accepted in the United States and France. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation (including the conversion of the financial statements of SCOR Italia Ri to accounting principles generally accepted in the United States). We believe that our audits and the reports of other auditors provide a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, based on our audits and the reports of other auditors, the consolidated financial statements referred to above present fairly, in all material respects, the consolidated financial position of SCOR and subsidiaries as of December 31, 2002 and 2001, and the results and comprehensive income of their operations and their cash flows for each of the three years in the period ended December 31, 2002, in conformity with accounting principles generally accepted in the United States. Also, in our opinion, the related financial statement schedules, when considered in relation to the basic financial statements taken as a whole, present fairly in all material respects the information set forth therein.

As discussed in Note 1.14 to the consolidated financial statements, during 2001 the Company adopted the practice of discounting SCOR US Corporations' tabular workers' compensation reserves and also as discussed in Note 1.23, during 2002, the Company changed its method of accounting for goodwill.

Paris,
April 2, 2003

Ernst & Young
Represented by Alain Vincent
France

Rapport financier 2002

Accès aux informations complètes du rapport 20F SCOR

Il est fait mention dans ce rapport annuel de certaines informations provenant du rapport 20F, déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC). Vous pouvez vous procurer ce document :

- dans les bureaux de la SEC, au 451 Fifth Street, NW, Washington DC 20549, USA ;
- en appelant la SEC au 00 1-800-SEC-0330, qui vous donnera tous les détails concernant la procédure d'envoi du rapport ;
- en consultant le site Internet de la SEC: <http://www.edgar-online.com>

Le rapport 20F peut également être obtenu :

- en contactant le siège de SCOR: 1, avenue du Général de Gaulle, 92074 Paris-La Défense Cedex ;
- en consultant le site Internet de SCOR : <http://www.scor.com>

COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE SCOR

Rapport financier 2002

Bilan des comptes sociaux de SCOR ACTIF

en € millions		MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANT NET 2002	2001	2000
	ACTIFS INCORPORELS	89	2	87	73	2
	<i>Note 3</i>	89	2	87	73	2
	PLACEMENTS					
	Placements immobiliers	300	49	251	254	240
	Placements dans entreprises liées et avec lien de participation	2 141	220	1 921	2 077	1 525
	Autres placements	1 822	22	1 800	1 944	1 711
	Créances pour espèces déposées auprès des autres entreprises cédantes	672		672	508	458
	<i>Note 2 & 4</i>	4 935	291	4 644	4 783	3 934
	PLACEMENTS REPRESENTANT LES CONTRATS EN UNITES DE COMPTES	<i>Note 2</i>	10	10	13	18
	PART DES RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES					
	Provisions de réassurance (Vie)	3		3	5	5
	Provisions pour sinistres (Vie)	16		16	16	6
	Provisions pour primes non acquises (Non-vie)	176		176	122	115
	Provisions pour sinistres (Non-vie)	850		850	1 048	256
	Autres provisions techniques (Non-vie)			0	4	
	<i>Note 4</i>	1 045		1 045	1 195	382
	CREANCES					
	Créances nées d'opérations de réassurance	636	8	628	422	259
	Autres créances	224		224	166	38
	<i>Note 4</i>	860	8	852	588	297
	AUTRES ACTIFS					
	Actifs corporels d'exploitation	17	5	12	11	9
	Comptes bancaires et caisse	474		474	515	40
	Actions propres			0	172	164
		491	5	486	698	213
	COMPTES DE REGULARISATION ACTIF					
	Intérêts et loyers acquis non échus	34		34	32	23
	Frais d'acquisition reportés - Acceptation (Non-vie)	100		100	113	76
	Estimations de réassurance - Acceptation	548		548	713	556
	Autres comptes de régularisation	11		11	12	11
	<i>Note 4</i>	693		693	870	666
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	12		12	16	21
	DIFFERENCE DE CONVERSION NETTE			0	49	25
	TOTAL ACTIF	8 135	306	7 829	8 285	5 558

Rapport financier 2002

Bilan des comptes sociaux de SCOR PASSIF

en € millions	2002 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	2002 APRES AFFECTATION DES RESULTATS	2001	2000
CAPITAUX PROPRES ET RESERVES				
Capital social	520	520	157	132
Primes liées au capital social	799	15	959	638
Réserves de réévaluation	0	0	0	0
Autres réserves	138	138	137	231
Réserve de capitalisation	82	82	62	49
Report à nouveau			0	76
Résultat de l'exercice	(784)	0	0	0
	<i>Note 5</i>	755	1 315	1 126
AUTRES FONDS PROPRES				
		51	51	51
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES				
Provisions de réassurance (Vie)	202	202	218	171
Provisions pour sinistres (Vie)	150	150	182	136
Provisions pour primes non acquises (Non-vie)	942	942	820	607
Provisions pour sinistres (Non-vie)	3 855	3 855	3 918	2 212
Autres provisions techniques (Non vie)	32	32	8	
Provision pour égalisation (Non-vie)			62	83
	<i>Note 4</i>	5 181	5 208	3 209
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTES				
		8	13	18
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	<i>Note 6</i>	16	34	42
DETTES POUR DEPOTS ESPECES RECUS DES RETROCESSIONNAIRES				
	<i>Note 4</i>	208	149	74
AUTRES DETTES				
Dettes nées d'opérations de réassurance	345	345	169	129
Emprunt obligataire convertible	265	265	265	265
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	28	0
Titres de créances négociables émis par l'entreprise	62	62	366	103
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	566	566	379	350
Autres dettes	65	65	76	152
	<i>Note 4</i>	1 303	1 283	999
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF				
Report de commissions reçues des réassureurs (Non-vie)	25	25	15	13
Estimation de réassurance - Rétrocession	199	199	206	17
Autres comptes de régularisation	8	8	11	9
	<i>Note 4</i>	232	232	39
DIFFERENCE DE CONVERSION NETTE				
		75		0
TOTAL PASSIF	7 829	7 829	8 285	5 558

Rapport financier 2002

Compte de résultat des comptes sociaux de SCOR

en € millions	OPERATIONS BRUTES	OPERATIONS RETROCEDEES	OPERATIONS NETTES 2002	2001	2000
COMPTE TECHNIQUE NON-VIE					
PRIMES ACQUISES					
Primes	2 107	(600)	1 507	1 257	926
Variation des primes non acquises	(165)	43	(122)	(87)	(173)
	1 942	(557)	1 385	1 170	753
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	8		8	173	283
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	72		72	121	2
CHARGES DES SINISTRES :					
Prestations et frais payés	(1 649)	440	(1 209)	(978)	(611)
Charges des provisions pour sinistres	(92)	(226)	(318)	(315)	(54)
	(1 741)	214	(1 527)	(1 293)	(665)
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	8	(1)	7	2	(3)
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION					
Frais d'acquisition	(590)	(12)	(602)	(470)	(293)
Frais d'administration	(7)		(7)	(9)	(8)
Commissions reçues des réassureurs		111	111	45	63
	(597)	99	(498)	(434)	(238)
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	(63)		(63)	(63)	(57)
VARIATION PROVISION POUR EGALISATION	30		30	20	(7)
VARIATION PROVISION D'EXIGIBILITE			0	18	
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	(341)	(245)	(586)	(286)	68
COMPTE TECHNIQUE VIE					
PRIMES	727	(65)	662	712	404
PRODUITS DES PLACEMENTS :					
Revenus des placements	12		12	24	13
Autres produits des placements	0		0	0	1
Profits provenant de la réalisation des placements	11		11	3	30
	23	0	23	27	44
AJUSTEMENTS ACAV (PLUS-VALUES)			0		0
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	11		11		
CHARGES DE SINISTRES :					
Prestations et frais payés	(552)	42	(510)	(475)	(327)
Charges des provisions pour sinistres	0	2	2	(7)	(20)
	(552)	44	(508)	(482)	(347)
CHARGES DES PROVISIONS DE REASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES :					
Provision de réassurance-vie	2	(2)	0	(15)	91
Provision sur contrats en UC	5		5	4	2
Autres provisions techniques			0		
	7	(2)	5	(11)	93
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION					
Frais d'acquisition	(171)		(171)	(259)	(128)
Frais d'administration	(4)		(4)	(4)	(3)
Commissions reçues des réassureurs		9	9	27	22
	(175)	9	(166)	(236)	(109)
CHARGES DES PLACEMENTS :					
Frais internes & externes de gestion des placements & intérêts	(6)		(6)	(5)	(4)
Autres charges des placements	(2)		(2)	(1)	(1)
Pertes provenant de la réalisation de placements	(15)		(15)	(2)	(4)
	(23)	0	(23)	(8)	(9)
AJUSTEMENTS ACAV (MOINS-VALUES)	(2)		(2)	(2)	(1)
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	(4)		(4)	(5)	(3)
VARIATION PROVISION D'EXIGIBILITE			0	1	
RESULTAT TECHNIQUE VIE	12	(14)	(2)	(4)	72

Rapport financier 2002

Compte de résultat des comptes sociaux de SCOR

en € millions	OPERATIONS NETTES 2002	OPERATIONS NETTES 2001	OPERATIONS NETTES 2000
COMPTE NON TECHNIQUE			
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	(586)	(286)	68
RESULTAT TECHNIQUE VIE	(2)	(4)	72
PRODUITS DES PLACEMENTS			
Revenus des placements	166	296	157
Autres produits des placements	3	1	6
Profits provenant de la réalisation des placements	158	37	363
	327	334	526
CHARGES DES PLACEMENTS			
Frais de gestion interne & externe des placements & frais fina	(81)	(64)	(53)
Autres charges des placements	(241)	(16)	(13)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(205)	(22)	(49)
	(527)	(102)	(115)
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	(8)	(173)	(283)
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	0	0	0
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(1)	(1)	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1)	(1)	2
PARTICIPATION DES SALARIES	0	0	(11)
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	14	0	(37)
RESULTAT DE L'EXERCICE	(784)	(233)	222
RESULTAT NET PAR ACTION	(5,74)	(5,65)	6,39

Rapport financier 2002

Tableau des engagements reçus et donnés des comptes sociaux de SCOR

en € millions		Entreprises liées	Autres	2 002	2 001	2 000
ENGAGEMENTS RECUS	<i>Note 15</i>	75	1 544	1 619	1 685	1 050
- SWAPS de taux			135	135	264	181
- Asset SWAP (Horizon)			115	115		
- Index default swap (Horizon)			115	115		
- Caps et floors		75	2	77	82	86
- Billets de trésorerie					15	
- Crédits confirmés			100	100	625	671
- Achats à terme de devises					696	111
- Retenue de garantie			1	1	1	1
- Hypothèques			1	1	2	
- Bail SNCF			59	59		
- Lettres de crédit			1 016	1 016		
ENGAGEMENTS DONNES	<i>Note 15</i>	647	3 311	3 958	3 001	1 395
<i>Avals, cautions et garanties de crédit donnés</i>		647	320	967	1 274	411
- Avals cautions			1	1	2	5
- Lettres de crédit		647	319	966	1 272	406
<i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>						
<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			348	348	366	274
- SWAPS de taux			135	135	265	181
- Caps et floors			75	75	75	75
- Asset SWAP (Horizon)			115	115		
- Engagements de souscription			23	23	26	18
<i>Autres engagements donnés</i>			2 643	2 643	1 361	710
- Valeurs d'actif nanties auprès des cédantes			811	811	664	600
- Titres de placement nantis auprès des établissements financiers			403	403	-	
- Titres de participation nantis auprès des établissements financiers			973	973		
- Hypothèque immeuble SCOR La Défense			97	97		
- Autres garanties données aux établissements financiers			267	267		
- Indemnités résiliation contrat					1	2
- Ventes à terme de devises					696	108
- Crédit-bail immobilier			92	92		
NANTISSEMENTS RECUS DES RETROCESSIONNAIRES			33	33	36	19

Annexe aux comptes sociaux de SCOR

NOTE 1- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice 2002 sont présentés en conformité avec les dispositions de la Directive Européenne du 19 décembre 1991, du décret 94-481 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 modifié par l'arrêté du 28 juillet 1995 et dont l'application a été étendue aux compagnies de réassurance. Le compte de résultat a été scindé entre le compte technique et le compte non technique. Outre les éléments d'exploitation de réassurance, le compte technique inclut les frais généraux et les produits de placements provenant de l'activité de réassurance. Les produits de placement provenant des capitaux propres figurent dans le compte non technique.

1.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués d'un fonds de commerce ne faisant pas l'objet d'amortissement, de logiciels acquis ou créés par l'entreprise immobilisés et amortis sur une durée variant de 1 à 5 ans, de frais d'établissement liés à l'augmentation de capital réalisée au 31 décembre 2002. Ces derniers sont amortis sur une durée de cinq ans prorata temporis.

1.2 - Placements

Les actifs de placements sont évalués à leur coût historique d'acquisition, nets de frais, à l'exception des titres à revenus fixes. Leur évaluation est effectuée en fonction de la nature des actifs et de leur durée de détention.

1.21 - Actifs Immobiliers

Les immeubles et installations de construction figurent pour leur valeur apportée ou au coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement, linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue :

- Immeubles	30 à 50 ans
- Installations de construction	3 à 20 ans

Les actifs immobiliers sont classés en deux catégories :

- les immeubles d'exploitation, destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence retenue pour l'évaluation est la valeur d'utilité qui correspond généralement à la valeur nette comptable.
- les immeubles locatifs, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement tenant compte des flux futurs.

Des provisions pour dépréciation durable sont constituées, dans la mesure où la valeur de référence fait apparaître une décote significative. Dans le cas où les immeubles seraient destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur retenue est la valeur probable de réalisation.

1.22 - Titres de participation

La valeur de référence des titres de participation correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise, de son cours de bourse, des capitaux propres réévalués, des résultats et des perspectives d'avenir.

Pour les sociétés de réassurance en activité, la valeur de référence correspond à l'actif net comptable augmenté des plus ou moins-values latentes et de l'Embedded Value de la Réassurance de Personnes et de la Réassurance Dommages, nettes d'impôts. Elle n'inclut pas la valeur des productions futures.

Pour les sociétés immobilières et financières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes nettes d'impôts est retenue. Une provision est constatée ligne à ligne dans le cas où ces valeurs seraient inférieures aux valeurs d'acquisition.

Rapport financier 2002

1.23 - Actions

Les actions sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais. Conformément à l'avis du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002, lorsque la valeur probable de négociation est inférieure de plus de 20 % ou 30% (en fonction de la volatilité du marché actions) à ce coût d'acquisition et ce depuis plus de six mois consécutifs, une provision pour dépréciation à caractère durable est constatée ligne à ligne.

1.24 - Titres à revenus fixes

Les obligations sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres. Par exception à la règle ci-dessus, lorsque le remboursement du placement est compromis, celui-ci fait l'objet d'une dépréciation.

La surcote/ décote constatée sur le portefeuille obligataire fait l'objet d'un amortissement actuariel. En cas de cession, la plus et moins-value est affectée en réserve de capitalisation.

1.25 - Autres actifs

Les prêts et autres créances à plus d'un an font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

1.26 - Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs nécessitant une cession d'actifs, une Provision pour Risque d'Exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée lorsque la valeur nette comptable globale des actifs, hors titres de créances négociables et obligations, est inférieure à la valeur de réalisation. Celle-ci correspond au cours de bourse pour les actions cotées et à la valeur d'expertise pour les immeubles. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes des exercices 2001 et 2002.

1.3 - Autres actifs d'exploitation

Les postes figurant sous cette rubrique sont enregistrés à leur valeur historique. Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement, linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de la vie prévue :

- Matériels, mobiliers de bureau	5 à 10 ans
- Installations générales	10 ans
- Matériels de transport	4 à 5 ans

1.4 - Créances

Les postes compagnies débitrices et autres débiteurs font l'objet d'une dépréciation en cas de risque d'irrecouvrabilité.

1.5 - Dettes financières

Les frais d'émission des différents emprunts ainsi que la prime de remboursement de l'emprunt Océane sont amortis sur la durée des emprunts respectifs.

1.6 - Comptabilisation des opérations de réassurance

A la date de l'inventaire, les comptes non reçus des cédantes concernant la majorité des affaires souscrites dans l'exercice voire même pour l'exercice précédent, font l'objet d'une estimation des comptes manquants. Cette méthode consiste à enregistrer dans les états financiers la situation la plus proche possible des engagements de réassurance.

Rapport financier 2002

1.7 - Provisions techniques

Les provisions techniques communiquées par les cédantes sont systématiquement enregistrées pour le montant indiqué. Elles font l'objet de compléments de provisions, calculés en fonction de l'expérience du passé, dans tous les cas où les résultats qu'elles induisent paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations défavorables dans le futur ou des sinistres déclarés tardivement.

1.8 - Comptes de régularisation actif - passif

Ils incluent les comptes de réassurance (primes et charges) non reçus des cédantes à la date de clôture et estimés dans le compte de résultat avec pour contrepartie les comptes de régularisation. Les estimations de sinistres sont directement intégrées dans les provisions de sinistres. La part prévisible des rétrocessionnaires dans les prévisions figure au passif du bilan.

1.9 - Opérations en devises

Le suivi des opérations de réassurance et le plan comptable appliqué à l'assurance et à la réassurance nous conduisent à tenir une comptabilité plurimonnaie; toutes les opérations réalisées par la société et figurant au bilan sont comptabilisées dans la monnaie d'origine dans laquelle elles sont traitées.

Tous les postes du bilan sont convertis en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Pour les opérations dénouées, les différences sont enregistrées en résultat. Pour les opérations non dénouées, les différences résultant de ces conversions sont enregistrées dans des comptes de différences de conversion actif ou passif. Les différences de conversion actif net font l'objet d'une provision pour risque de change.

Analyse des principaux postes du bilan

NOTE 2 - PLACEMENTS

2.1 - Mouvements ayant affecté les postes de placements

VALEURS BRUTES	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions/ créations	Cessions et mises hors services	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
en € millions				
Terrains	56		1	55
Constructions	172	6		178
Parts et avances aux sociétés à objet foncier	5			5
Parts et avances aux S.C.I. non cotées	64	22	24	62
Titres de participation	1 925	117	147	1 895
Créances espèces déposées cédantes (liés et lien)	113		105	8
Prêts (liés et lien)	50	224	36	238
Autres placements	1 948	4 925	5 051	1 822
Créances espèces déposées autres cédantes	508	164		672
Sous Total	4 841	5 458	5 364	4 935
Placements afférents aux contrats en UC	13	36	39	10
TOTAL	4 854	5 494	5 403	4 945

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	Amortissements/ provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises/ amortissements/ provisions	Amortissements/ provisions à la fin de l'exercice
en € millions				
Constructions	40	7		47
Parts et avances aux sociétés à objet foncier	2			2
Titres de participation	10	210		220
Autres placements	5	17		22
TOTAL	57	234		291

Rapport financier 2002

2.2 - Etat récapitulatif des placements

en € millions	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	300	251	344
- OCDE	300	251	344
- hors OCDE	0	0	0
2 - Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	1 935	1 713	2 334
- OCDE	1 554	1 436	1 940
- hors OCDE	381	277	394
3 - Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	173	157	124
- OCDE	173	157	124
- hors OCDE			
4 - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	268	268	268
- OCDE	268	268	268
- hors OCDE	0	0	0
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe	1 326	1 319	1 345
- OCDE	1 321	1 314	1 340
- hors OCDE	5	5	5
6 - Prêts hypothécaires	0	0	0
7 - Autres prêts et effets assimilés	253	252	252
- OCDE	186	185	185
- hors OCDE	67	67	67
8 - Dépôts auprès des entreprises cédantes	680	680	680
- OCDE	680	680	680
- hors OCDE	0	0	0
9 - Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements			
10 - Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	10	10	9
- OCDE	10	10	9
- hors OCDE	0	0	0
- Amortissement surcote/ décote	0	4	0
11 - Total des lignes 1 à 10 dont	4 945	4 654	5 356
- placements évalués selon l'article R.332-19	1 293	1 291	1 311
- placements évalués selon l'article R.332-20	3 642	3 353	4 036
- placements évalués selon l'article R.332-5	10	10	9

Rapport financier 2002

2.3 - Liste des filiales et participations

En 2002, les prêts accordés par SCOR à ses filiales s'élèvent à € 238 millions (€ 50 millions pour 2001) et le total des emprunts effectués par SCOR à ses filiales se monte à € 92 millions (€ 94 millions pour 2001). Pour l'année 2002, SCOR comptabilise € 6 millions de charges financières sur prêts et € 5 millions de produits financiers sur emprunts.

DESIGNATION (Montants en millions)	Monnaie Originale (MO)	Capital (MO)	Réserves (MO)	Quote-part de capital	Valeur brute comptable (euro)	Valeur nette comptable (euro)	Prêts et avances (euro)	Créances sur émetteurs (euro)	Cautions et Avals donnés(2) (euro)	Chiffre d'affaires (MO)	Résultat net (MO)	Dividendes reçus (euro)
A- Entreprises Liées : renseignements détaillés concernant les entreprises liées												
- FERGASCOR (France) (3) 1, Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX	EUR	38	43	100,00	85	85	0	1		0	0	0
- IMMOBILIERE SEBASTOPOI SNC (France) 1, Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX	EUR	22	(1)	100,00	22	22	0	0		1	0	0
- SCOR ITALIA RIASSICURAZIONI (Italie) Via della Moscova, 3 - 20121 MILANO	EUR	16	32	100,00	136	136	0	0		186	1	1
- SCOR UK GROUP LTD (Grande-Bretagne) 3 Minster Court, Suite 5,6&7, UG Floor, LUC-LONDON	GBP	33	17	100,00	44	44	0	1		0	2	0
- SCOR REINSURANCE ASIA-PACIFIC (Singapour) 143 Cecil Street HEX 20-01 GB Building SINGAPORE 0106	SGD	70	33	100,00	48	48	0	2		131	10	27
- COMMERCIAL RISK PARTNERS (Bermudes) The Waterfront 96 Pitts Bay Road P.O.Box HM 440 - HAMILTON	USD	1	170	100,00	330	120	67	0	96	520	(170)	(12)
- SCOR DEUTSCHLAND (Allemagne) Seelhorststrasse 3 - 30175 HANOVRE	EUR	26	38	100,00	140	140	0	0		277	(23)	0
- SCOR US CORP (Etats-Unis) 199 Water Street, NEW YORK, NY 10038-3526 USA	USD	0	527	100,00	736	736	150	2	551	974	37	0
- SCOR CANADA REINSURANCE (Canada) 161 Bay Street TORONTO Ontario M5J 2S1	CAD	50	62	100,00	39	39	0	0		277	7	0
- SCOR FINANCIAL SERVICES Ltd (Irlande) 5th Floor 25-28 Adelaide Road Dublin 2	USD	1	144	100,00	157	157	0	0		0	0	0
- SCOR AUBER (France) 1, Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX	EUR	0	(1)	100,00	18	18	4	0		1	(1)	0
- IMMOSCOR SCI (France)(3) 1, Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX	EUR	8	1	100,00	8	8	0	0		1	1	0
- IRP holding limited (Irlande)(créée fin 2001) 2nd floor, Unit 12, Beacon Court, Sandycroft, DUBLIN 18	EUR	300	12	41,70	125	125	0	0		549	23	0
B. ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION												
1) Renseignements détaillés concernant les participations (+10% du capital détenu directement ou +50% pour les activités non assurance /réassurance)												
- ASEFA (Espagne) Orense 58 - 28020 MADRID	EUR	10	3	39,97	6	6	0	0		42 (1)	2 (1)	0
- UNISTRAT ASS (France) 161-163 rue de Courcelles 75017 PARIS	EUR	15	8	50,00	8	8	0	0		0	4	0
- SCOR GESTION FINANCIERE (France) 1, Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX	EUR	4	1	100,00	6	6	0	0		0	0	0
2) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations												
- dans les sociétés françaises					17	9	3	0				
- dans les sociétés étrangères					23	21	13	1				

(1) Données 2001

(2) SCOR garantit globalement sans limitation de montant, les engagements techniques de ses filiales portant plus particulièrement sur les obligations de ces dernières relativement au paiement de sinistres

(3) SCOR en tant que maison mère est associée indéfiniment responsable des SCI et SNC détenues (Immoscor, Forescor, Immobilière Sébastopol)

Rapport financier 2002

NOTE 3 - ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

en € millions	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions/ créations	Cessions et mises hors services	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
VALEURS BRUTES				
Actifs incorporels	74	15	-	89
Fonds de Commerce	70	-	-	70
Frais d'établissement	-	15	-	15
Autres actifs incorporels	4	-	-	4
Actifs corporels	15	2	-	17
Dépôts et cautionnements	6	1	-	7
Matériel, mobilier, agencements et installations	9	1	-	10
	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Autres actifs incorporels	2	-	-	2
Matériel, mobilier, agencements et installations	4	1	-	5

Une valeur de fonds de commerce Sorema de € 70 millions a été inscrite dans les comptes lors de la fusion des sociétés SCOR et Sorema S.A. en 2001. Des frais d'établissement liés à l'augmentation de capital réalisée le 31 décembre 2002 ont été enregistrés pour € 15 millions et seront amortis au prorata temporis sur une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2003.

NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES OU AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

en € millions	2001				2002			
	Entreprises liées	Lien de Participation	Autres	Total	Entreprises liées	Lien de Participation	Autres	Total
AVOIRS ET CREANCES (Brut)								
Placements	1 948	197	2 695	4 840	2 143	55	2 737	4 935
. Immobiliers	53	5	238	296	52	5	243	300
. Actions autres titres revenus variables	1 735	189	1 917	3 841	1 853	42	1 807	3 702
. Prêts	50	-	32	82	238	-	15	253
. Créances espèces chez cédantes	110	3	508	621	-	8	672	680
Part réassureurs provisions techniques	5	-	1 190	1 195	207	94	744	1 045
Créances	78	4	517	599	117	6	737	860
. Créances nées d'op. de réassurance	56	4	373	433	109	5	522	636
. Autres créances	22	0	144	166	8	1	215	224
Comptes de régularisation actif	193	17	660	870	186	26	481	693
. Frais d'acquisition reportés	20	2	92	114	19	2	79	100
. Autres opérations de réassurance. acceptation	173	15	525	713	166	24	358	548
. Autres comptes de régularisation	0	0	43	43	1	-	44	45
DETTES								
Provisions techniques brutes	945	23	4 240	5 208	1 310	59	3 820	5 189
Dettes pour dépôts espèces	1	0	148	149	96	8	104	208
Autres dettes	93	10	1 180	1 283	124	3	1 176	1 303
. Dettes nées d'opérations de réassurance	3	-	166	169	24	-	321	345
. Dettes financières	87	7	944	1 038	94	3	797	894
. Autres créditeurs	3	3	70	76	6	-	58	64
Comptes de régularisation passif	-1	-	233	232	75	1	156	232
. Frais d'acquisition reportés rétrocession	-	-	15	15	17	0	8	25
. Autres opérations de réassurance. rétrocession	-1	-	207	206	58	1	140	199
. Autres comptes de régularisation	0	-	11	11	0	0	8	8

Rapport financier 2002

L'échéance des dettes autres que financières et des créances est inférieure à un an. Les dettes financières long terme sont composées d'un emprunt Océane de € 233 millions dont les caractéristiques sont décrites page 4, d'un emprunt perpétuel de € 50 millions, de deux emprunts subordonnés de USD 100 millions et € 100 millions, d'un emprunt auprès de CRP de USD 50 millions, d'une dette senior 5 ans de € 200 millions.

NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social composé de 136 544 845 actions s'élève à € 520 281 835 contre 41 244 216 actions soit € 157 191 003 l'année dernière. La variation annuelle du capital est la conséquence de l'augmentation de capital de 99 024 888 actions, de la levée de 16 158 options de souscription d'actions et de l'annulation des 3 740 417 titres auto-détenus.

en € millions	Capitaux propres 2001 après affectation	Mouvements de l'exercice	Capitaux propres 2002 avant affectation
Capital	157	363	520
Primes liées au capital social	959	(160)	799
Réserves de réévaluation		-	
Autres réserves	137	1	138
Réserves de capitalisation	62	20	82
Report à nouveau	0	-	0
Résultat de l'exercice	0	(784)	(784)
TOTAL	1 315	(560)	755

La perte de l'exercice 2001, soit € 233 millions, a été affectée au report à nouveau pour € - 81 millions, sur le compte d'ordre créé à la suite de la fusion-absorption de la société Sorema S.A. pour € - 69 millions et sur la réserve spéciale de plus-values long terme pour € - 82 millions. Un dividende de € 0,30 par action a été versé pour un montant total de € 11 millions prélevé sur la réserve spéciale des plus-values long terme.

Pour l'exercice 2002, une augmentation de capital de € 381 millions a été réalisée le 31 décembre 2002 ainsi que l'annulation des titres auto détenus pour un montant total de € 174 millions.

NOTE 6 - ANALYSE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à € 16 millions dont € 6 millions d'indemnités de départ en retraite et de fin de carrière, € 7 millions pour impôts et € 3 millions pour les autres risques. Les engagements de retraite sont évalués par des actuaires indépendants; les indemnités de départ en retraite et la retraite complémentaire des dirigeants sont comptabilisées en provisions pour risques et charges ainsi que les indemnités de fin de carrière.

NOTE 7 - ACTIF - PASSIF PAR DEVISE

DEVICES en € millions	Actif 2002	Passif 2002	Excédent 2002	Excédent 2001
Euro	5 801	4 710	1 091	1 017
Livre sterling	137	131	6	29
Franc suisse	28	46	(18)	80
Yen japonais	9	30	(21)	18
Dollar canadien	189	150	39	55
Dollar US	1 389	2 204	(815)	(964)
Couronne norvégienne	7	32	(25)	(24)
Autres devises	269	526	(257)	(211)
Total	7 829	7 829	0	0

Rapport financier 2002

Analyse des principaux postes du compte de résultat

NOTE 8 - VENTILATION DES PRIMES BRUTES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

en € millions	2001	2002
France	608	783
Europe Hors France	679	729
Amérique du Nord	636	857
Amérique du Sud	93	77
Extrême orient	244	182
Reste du monde	262	206
TOTAL	2 522	2 834

NOTE 9 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENT par nature

en € millions	2001			2002		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Revenus des titres	150	92	242	21	73	94
Revenus des placements immobiliers	1	12	13	1	13	14
Revenus des autres placements	4	52	56	9	51	60
Autres produits		12	12		29	29
Profits sur réalisation		37	37		190	190
Total produits des placements	155	205	360	31	356	387
Frais de gestion et frais financiers	6	56	62	7	68	75
Autres charges de placements		29	29	210	94	304
Pertes sur réalisation		15	15		200	200
Total charges des placements	6	100	106	217	362	579

Le résultat dégagé par les opérations sur nouveaux instruments financiers (swaps de taux, options de change) est enregistré dans le résultat financier pour un montant net de € - 6 millions en 2002. Par ailleurs, le résultat de change comprenant une reprise de provision de € 14 millions ressort en perte à € - 20 millions en 2002 contre un profit de € 8 millions l'année dernière.

NOTE 10 - VENTILATION DES FRAIS GENERAUX par nature

en € millions	2001	2002
Salaires	41	36
Pensions de retraite	5	5
Charges sociales	13	12
Autres	3	7
Total charges de personnel	62	60
Autres frais généraux	77	75
Total frais généraux par nature	139	135
Cadres	478	465
Employés/Agents de maîtrise	208	188
Total effectifs présents	686	653

Rapport financier 2002

NOTE 11 - VENTILATION DE L'IMPOT

Le groupe SCOR en France est intégré fiscalement avec SCOR comme société tête de groupe et SCOR Gestion Financière, Fergascor, Eurofinimo, Finimofrance, SEPF, SCOR Auber, Navi Partenaires, Société Putéolienne de Participations, Sogerisk et Commercial Risk Europe comme filiales. Dans le cadre de la convention fiscale, SCOR bénéficie des déficits de ses filiales dont le suivi par société permet, en cas de bénéfices, la restitution future au sein des filiales d'origine.

La charge d'impôt du Groupe s'élève cette année à € 2 millions contre € 0,4 million en 2001. Par ailleurs, une créance sur l'état au titre du report en arrière des déficits (carry back) a été enregistrée cette année pour un montant de € 11 millions. Les déficits fiscaux et moins-value long terme cumulés à fin 2002 s'élèvent à respectivement € 988 millions et € 210 millions.

L'analyse des impôts différés du Groupe fiscal intégré, liés principalement aux différences temporaires, fait apparaître une situation d'impôts différés actifs nets non comptabilisés dans les comptes sociaux de € 2 millions dont € - 7 millions sur OPCVM, € 7 millions concernant l'amortissement de la prime de remboursement sur emprunt obligataire, € 2 millions au titre de la retraite .

NOTE 12 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

PLAN	Date d'octroi par le Conseil d'Administration	Date de disponibilité des options	Date d'expiration des plans	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Dont aux dirigeants du Groupe	Dont dix premiers attributaires salariés
1992	28 septembre	clos	clos	76	318 800	42 000	54 000
1994	9 mai	9 mai 1995 (30 %) 9 mai 1996 (30 %) 9 mai 1997 (40 %)	8 mai 2004	104	429 000	59 000	64 000
1995	15 mai	15 mai 1996 (30 %) 15 mai 1997 (30 %) 15 mai 1998 (40 %)	14 mai 2005	99	430 000	82 000	68 000
1996	5 septembre	5 sept. 1997 (30 %) 5 sept. 1998 (30 %) 5 sept. 1999 (40 %)	4 sept. 2006	122	480 000	83 000	70 000
1997	4 septembre	4 sept. 2002	3 sept. 2007	113	481 500	112 000	72 000
1998	3 septembre	4 sept. 2003	3 sept. 2008	134	498 000	130 000	71 500
1999	2 septembre	3 sept. 2004	2 sept. 2009	145	498 500	130 000	71 000
2000	4 mai	5 mai 2004	3 mai 2010	1 116	111 600	600	1 000
2000	31 août	1 sept. 2005	30 août 2010	137	406 500	110 000	63 000
2001	4 septembre	4 sept. 2005	3 sept. 2011	162	560 000	150 000	77 000
2001	3 octobre	4 oct. 2005	2 oct. 2011	1 330	262 000	1 200	2 000
Total					4 475 900	899 800	613 500

Suite à l'augmentation de capital du 31 décembre 2002 et par application des articles L225-181 du Code du Commerce et D174-8 du décret du 23 mars 1967, la société a procédé, à un ajustement du prix des actions correspondant aux options consenties et du nombre des actions sous option.

Le prix des actions sous option, tel qu'il était fixé avant cette opération, a été diminué d'une somme égale au produit de ce prix par le rapport entre d'une part, la valeur du droit préférentiel de souscription et d'autre part, la valeur de l'action avant détachement de ce droit soit :

Ancien prix d'offre * valeur du droit préférentiel de souscription (moyenne des premiers cours cotés pendant la période de souscription)

Valeur de l'action après détachement du droit de souscription (moyenne des premiers cours cotés pendant la période de souscription) + valeur du droit préférentiel de souscription

Rapport financier 2002

La valeur initiale de l'option devant demeurer constante, le nouveau nombre d'actions pouvant être souscrites est égal à la valeur initiale de l'option divisée par le nouveau prix d'offre soit :

$$\frac{\text{Nombre initial d'option} \times \text{ancien prix d'offre}}{\text{Nouveau prix d'offre défini tel que ci-dessus}}$$

Ces calculs ont été effectués individuellement par plan et arrondi à l'unité supérieure.

Le tableau suivant synthétise la situation des plans d'options avant et après augmentation de capital pour l'année 2002 :

PLAN	Avant augmentation de capital				Après augmentation de capital	
	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'actions souscrites fin 2002	Nombre de droits annulés fin 2002	Solde d'options exerçables	Prix d'exercice (en €)	Solde d'options exerçables
1992	11,81	296 250	22 550	0	11,81	0
1994	17,38	342 242	40 800	45 958	10,22	78 165
1995	16,31	311 750	25 600	92 650	9,59	157 577
1996	28,97	140 288	33 500	306 212	17,04	520 781
1997	37,20	0	106 000	375 500	21,88	638 612
1998	56,25	0	82 000	416 000	33,08	707 501
1999	46,00	0	88 000	410 500	27,05	698 145
2000	48,00	0	12 500	99 100	28,23	169 461
2000	45,00	0	44 000	362 500	26,46	616 520
2001	48,00	0	26 000	534 000	28,23	908 190
2001	34,00	0	15 200	246 800	19,99	420 794
		1 090 530	496 150	2 889 220		4 915 746

Les plans d'options des années 1994 à 1997 sont des plans de souscription d'actions entraînant augmentation de capital. A compter du plan d'option 1998, il s'agit de plans d'options d'achat d'actions.

Il n'est pas attribué d'options d'achat ou de souscription sur des actions des filiales du Groupe.

NOTE 13 - INTERESSEMENT DU PERSONNEL DANS LE CAPITAL DE SCOR

13.1 - Accords de participation et d'intéressement collectif

Ces accords offrent aux salariés de SCOR et de certaines de ses filiales la faculté d'affecter le montant de leur participation et/ou de leur intéressement à un fonds commun de placement entièrement investi en actions SCOR.

en € milliers	1997	1998	1999	2000	2001
Montant distribué au titre de la participation	2 330	2 595	1 271	7 479	4 053
Montant distribué au titre de l'intéressement collectif	2 813	2 673	0	3 029	0

Rapport financier 2002

13.2 - Versements des salariés au Plan d'Entreprise en :

en € milliers	1998	1999	2000	2001	2002
Intéressement Collectif *	1 773	1 794	0	2 008	0
Participation *	745	739	489	1 360	627
Versements volontaires	294	310	970	266	713
Total versements	2 812	2 843	1 459	3 634	1 340
Abondement	1 250	1 214	699	1 289	667

*au titre de l'exercice précédent

Au 31 décembre 2002, après augmentation de capital, ce fonds détenait 608 702 actions de SCOR.

NOTE 14 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	1998	1999	2000	2001	2002
1- SITUATION FINANCIERE (en € millions)					
a) Capital social	131	132	133	157	520
b) Nombre d'actions émises	34 356 734	34 628 906	34 793 846	41 244 216	136 544 845
2 - OPERATIONS ET RESULTAT					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
* Primes brutes émises	1 114	1 449	1 694	2 522	2 834
* Produits financiers	292	290	573	360	387
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions non techniques	153	30	295	(210)	(552)
c) Impôt sur les bénéfices	45	0,3	37	0,4	(10)
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	85	18	222	(233)	(784)
e) Montant des bénéfices distribués	55	53	53	11	0
3- RESULTAT PAR ACTION (en €)					
a) Résultat net avant amortissement. et provisions non techniques	3,16	0,86	7,41	(5,09)	(3,97)
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	2,46	0,52	6,39	(5,65)	(5,74)
c) Dividende net attribué par action	1,70	1,70	1,70	0,30	
4- PERSONNEL					
a) Effectifs	590	590	590	686	653
b) Montant de la masse salariale	28	28	31	41	36
c) Sommes versées au titre des charges & avantages sociaux	13	13	14	18	17

NOTE 15 - ANALYSE DES ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

en € millions	Engagements reçus			Engagements donnés		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Activité courante (note 15.1)	1 050	1 685	1 388	1 395	3 001	3 843
Instruments financiers (note 15.11)	379	1 043	212	364	1 036	210
Crédits confirmés, lettres de crédits et garanties données (note 15.12)	670	625	1 116	406	1 272	2 706
Autres engagements donnés et reçus (note 15.13)	1	17	61	625	693	927
Opérations complexes (note 15.2)	-	-	230	-	-	115
Total	1 050	1 685	1 619	1 395	3 001	3 958

Rapport financier 2002

15.1 - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE COURANTE

15.11 - Les instruments financiers reçus et donnés

La politique SCOR en terme de gestion de risques de taux est développée dans l'annexe des comptes consolidés (Note 1 Principes et méthodes comptables) : les modalités de traitement des engagements donnés et reçus concernant les swaps de change et de devises, les caps et floors, les contrats à terme sur devise, les options de vente – achats d'actions et options de taux y sont développées.

en € millions	Engagements reçus			Engagements donnés		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
SWAPS de taux	181	265	135	181	264	135
Caps et floors	86	82	77	75	75	75
Achats à terme de devises	112	696	0	108	697	0
Total	379	1 043	212	364	1 036	210

15.12 - Crédits confirmés, lettres de crédits et garanties reçues et données

en € millions	Engagements reçus			Engagements donnés		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Crédits confirmés	670	625	100			
Lettres de crédit			1 016	406	1 272	966
Titres de placement nantis auprès des établissements financiers						403
Titres de participation nantis auprès des établissements financiers						973
Hypothèque immeuble SCOR La Défense						97
Comptes bloqués (trust fund)						267
Total	670	625	1 116	406	1 272	2 706

En décembre 2002, SCOR a conclu avec différents établissements financiers un accord concernant l'octroi de crédits confirmés à hauteur de € 100 millions et des lettres de crédits pour € 864 millions (\$ 900). Cet accord a été négocié de la manière suivante :

15.121 - Crédits confirmés reçus

Les engagements reçus des banques pour les crédits court terme de € 100 millions, sont garantis par SCOR par des nantissements donnés sur les titres de filiales à hauteur de € 199 millions.

15.122 - Lettres de crédit reçues

L'engagement reçu des banques pour les lettres de crédit à hauteur de € 864 millions a été couvert par différentes garanties apportées aux banques :

- constitution de nantissements de titres de placements de € 403 millions (\$ 420 millions)
- octroi d'une hypothèque de premier rang sur l'immeuble SCOR pour € 97 millions
- constitution de nantissements sur titres de filiales pour un total de € 774 millions.

Rapport financier 2002

Dans le cadre de ces contrats, en cas de diminution de la valeur de nantissements des titres de filiales de plus de 10 % ou de vente d'un immeuble faisant l'objet d'une affectation hypothécaire, SCOR devra constituer des garanties complémentaires (des OAT) pour combler la différence de valeur. Par ailleurs, en cas de cession d'actifs réalisés hors cadre de la gestion courante de son portefeuille de placements et en cas de réalisation de produits exceptionnels, SCOR devra affecter 10 % du produit obtenu à la garantie des banques dans le cadre du contrat court terme de € 100 millions et 90 % pour le contrat des lettres de crédits sous forme de nantissements d'OAT.

Parallèlement, SCOR s'engage dans le cadre de ces deux contrats, à fournir aux banques un ensemble d'informations :

- notation de crédit inférieure à BBB- (S&P), dans ce cas, les banques se réservent le droit de suspendre les tirages.
- communication des comptes de la société (annuels, semestriels, trimestriels) dans les délais impartis.
- informations sous 20 jours des changements de la composition des organes sociaux et Commissaires aux Comptes.
- notification sans délai d'évènements majeurs et de tout sinistre à charge de plus de \$ 50 millions.
- information de la réalisation de tout produit exceptionnel ou cession effectué par SCOR ou une filiale nantie

Par ailleurs, un engagement de € 152 millions a été accordé par Natexis, qui a été collatéralisé à 100 % (trust fund) et qui figure en engagements donnés. Un autre trust fund de € 114 millions a été accordé pour garantir la souscription de SCOR US.

15.123 - Lettres de crédit données

En contrepartie des provisions techniques, SCOR a donné en engagement des lettres de crédit à hauteur de € 966 millions dont € 647 millions au profit des filiales du Groupe et € 319 millions au profit des cédantes.

15.13 - Autres engagements donnés et reçus

en € millions	Engagements reçus			Engagements donnés		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Billets de trésorerie		15				
Retenue de garantie	1	1	1			
Hypothèques		1	1			
Bail SNCF			59			
Avals cautions				5	2	1
Engagements de souscription				18	26	23
Valeurs d'actif nanti auprès des cédantes				601	664	811
Indemnités résiliation contrat				1	1	1
Crédit-bail immobilier						91
Total	1	17	61	625	693	927

Les valeurs nanties auprès des cédantes en contrepartie des engagements techniques pour € 811 millions sont composées de 87 % d'obligations et de 13 % d'OPCVM.

Les engagements de crédit-bail immobilier concernent :

- un immeuble de bureaux situé à Paris (donné en location à la SNCF pour 9 ans. A fin 2002, l'engagement donné représente € 71 millions pour un engagement reçu de € 59 millions.
- un entrepôt en cours de construction à Chilly-Mazarin (contrat sur 10 ans) pour un engagement donné de € 20 millions à fin 2002.

Rapport financier 2002

15-2 Engagements donnés et reçus dans le cadre d'opérations complexes

en € millions	Engagements reçus	Engagements donnés
	2002	2002
Asset SWAP (Horizon)	115	115
Index default swap (Horizon)	115	
Total	230	115

En 2002, SCOR a placé sur les marchés des capitaux une titrisation indicelle de € 130 millions pour réduire le profil de risque dans le domaine de la réassurance crédit. Cette titrisation est totalement garantie par des actifs notés Aaa.

Nous n'avons pas connaissance d'éléments relatifs aux engagements donnés et reçus présentés ci-dessus, susceptibles d'impacter défavorablement les flux de trésorerie, la disponibilité ou le besoin de ressources financières. A la date du 31 décembre 2002, il n'existe aucun autre engagement financier important sollicité par une entité du Groupe dans le cadre des procédures décrites précédemment.

Rapport financier 2002

Rapport des Commissaires aux Comptes Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SCOR, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés en euros par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, ainsi qu'à l'identité des détenteurs et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 2 avril 2003

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Lionel GOTLIB
Associé

Jean-Luc BARLET
Associé

Ernst & Young Audit

Alain VINCENT
Associé

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2003

Rapport financier 2002

Bilan

En € millions

ACTIF	Jun 2003	Jun 2002	Décembre 2002	PASSIF	Jun 2003	Jun 2002	Décembre 2002
Ecart d'acquisition	224	270	241	Capitaux propres du Groupe	1 016	1 249	1 070
				Capital social du Groupe ou fonds équivalent	520	157	520
Actifs incorporels	110	143	128	Primes	-	959	784
- Portefeuilles de contrat	95	124	111	Réserves et résultat consolidés	539	198	(278)
- Autres	15	19	17	Autres	(43)	(65)	44
				Intérêts minoritaires	168	180	185
Placements des entreprises d'assurance	8 367	8 134	8 312				
- Terrains et constructions	338	363	350				
- Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	34	39	36	Passifs subordonnés	238	253	248
- Autres placements	7 995	7 732	7 926				
Titres mis en équivalence	12	11	11				
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	1 358	2 082	1 714	Provisions techniques brutes	11 716	12 159	12 095
Provisions techniques Vie	403	589	500	Provisions techniques Vie	2 600	2 455	2 423
Provisions techniques Non-Vie	955	1 493	1 214	Provisions techniques Non-Vie	9 116	9 666	9 672
				Provision pour Risque d'Exigibilité des engagements techniques	-	38	-
				Provisions pour risques et charges	66	23	26
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	753	1 298	1 053	Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	358	625	541
				Dettes représentées par des titres	499	510	533
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	1 524	1 562	1 788	Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	118	334	111
Autres créances	591	905	695	Autres dettes	655	976	803
Autres actifs	16	22	20				
- Immobilisations corporelles	16	22	20				
Compte de régularisation	2 093	2 225	1 991	Compte de régularisation	214	343	341
- Frais d'acquisition reportés	463	413	454				
- Autres	1 630	1 812	1 537				
TOTAL ACTIF	15 048	16 652	15 953	TOTAL PASSIF	15 048	16 652	15 953

Rapport financier 2002

Compte de résultat

En € millions	Juin 2003		Juin 2002	Décembre 2002
	Activité Réassurance Non-Vie	Activité Réassurance Vie	Total	Total
Primes brutes émises	1 526	543	2 069	5 016
Primes nettes émises	1 367	531	1 898	4 478
Variation des primes non acquises	185		185	(209)
Primes nettes acquises	1 552	531	2 083	4 269
Produits financiers nets de charges	188	56	244	249
Total des produits d'exploitation courants	1 740	587	2 327	4 518
Charges de sinistres	(1 305)	(429)	(1734)	(3 903)
Charges de gestion	(383)	(147)	(530)	(1 147)
Total des charges d'exploitation courantes	(1 688)	(576)	(2 264)	(5 050)
RESULTAT D'EXPLOITATION COURANTE	52	11	63	(532)
Variation Provisions pour Risque d'Exigibilité (PRE)	-	-	-	35
RESULTAT D'EXPLOITATION COURANTE après PRE	52	11	63	(497)
Autres produits nets			18	56
Impôts sur les résultats			(17)	36
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES			64	(405)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			1	4
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition			(11)	(41)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			54	(442)
Intérêts minoritaires			(12)	(13)
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)			42	(455)
Résultat par action *			0,31	(3,33)
Résultat dilué par action *			0,31	(3,33)

* Résultat par action calculé sur la base de 41 millions de titres au 30 juin 2002 et 136 millions de titres au 31 décembre 2002 et au 30 juin 2003

Rapport financier 2002

Tableau des engagements

En € millions	Juin 2003	Juin 2002	Décembre 2002
Engagements reçus	1 235	957	1 423
Ouvertures de crédit non utilisées	100	625	100
Avals, cautions	22	2	1
Lettres de crédit	1 053	269	1 262
Crédit bail	59	60	-
Autres engagements	1	1	1
Engagements donnés	3 708	2 224	3 813
Avals, cautions	43	2	1
Lettres de crédit	929	1 276	1 085
Valeurs d'actif nanties	2 589	817	2 584
Crédit bail	133	103	120
Autres engagements donnés	14	26	23
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	33	33	33

L'environnement réglementaire de l'activité de réassurance nécessite de représenter des engagements techniques par des actifs nantis, des dépôts espèces ou par des lettres de crédit.

Les engagements reçus incluent la mise à disposition pour le Groupe SCOR de lignes de crédit accordées par différents établissements bancaires et non encore utilisées pour un montant de EUR 100 millions. Par ailleurs le Groupe SCOR dispose d'un montant de EUR 1 053 millions de lettres de crédit reçues des banques pour EUR 932 millions et des rétrocessionnaires en contrepartie des provisions techniques qui leurs sont cédées pour EUR 121 millions.

Les lettres de crédit données en engagements correspondent à la garantie donnée à nos cédants assureurs/réassureurs en contrepartie des provisions techniques des affaires acceptées. Les engagements donnés en crédit bail correspondent à des achats d'immeubles réalisés dans le premier semestre 2002 par le Groupe SCOR.

Rapport financier 2002

Tableau des flux de trésorerie

En € millions	Juin 2003	Juin 2002	Décembre 2002
Résultat net	54	27	(442)
Variation des provisions techniques nettes	547	332	960
Variation des frais d'acquisition reportés	(22)	(75)	(114)
Variation des amortissements et provisions non techniques	91	113	91
Variation des impôts différés	(3)	7	212
Plus ou moins-values réalisées sur cessions d'éléments d'actifs	(78)	(70)	107
Résultat latent de change	(70)	(75)	(92)
Variations des créances et dettes techniques	(164)	(101)	298
Variation des créances pour espèces ou titres déposés	(104)	(50)	(356)
Variation des débiteurs et créditeurs divers	41	(26)	(105)
Elimination du résultat des mises en équivalence, net de dividendes	-	(4)	-
Autres variations	-	(20)	(3)
Cash-flow d'exploitation courante	292	58	345
Cession des titres Coface(règlement reçu début juillet 2002)		(275)	
Cash-flow d'exploitation après cession Coface	292	(217)	345
(Acquisitions)/cessions nettes d'obligations	(505)	(742)	(1 108)
(Acquisitions)/cessions nettes d'actions	(16)	143	196
(Acquisitions)/cessions d'investissements court-terme	182	256	174
(Acquisitions)/cessions d'immeubles	2	3	-
(Acquisitions)/cessions de sociétés de réassurance	(4)	(4)	(11)
(Investissements)/désinvestissements dans des sociétés consolidées	-	275	275
Autres variations	10	18	8
Cash-flow d'investissement	(331)	(51)	(466)
Dividendes versés	-	(11)	(11)
Emissions / (remboursements) nets d'emprunts	(28)	62	(143)
Augmentation/ (réduction) de capital	-	-	362
Augmentation/ (réduction) des intérêts minoritaires	(29)	(17)	17
(Acquisitions) /cessions d'actions auto-détenues	(2)	-	(3)
Cash-flow de financement	(59)	34	188
Impact de change	(55)	(40)	(71)
Variation nette de la trésorerie	(153)	(274)	(4)
Trésorerie au 1er janvier	1 788	1 927	1 927
Effet de change sur la trésorerie d'ouverture	(111)	(91)	(135)
Variation de périmètre	-	-	-
Variation nette de trésorerie	(153)	(274)	(4)
Trésorerie en fin de période	1 524	1 562	1 788

Rapport financier 2002

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Nouvelles dispositions comptables

Le règlement n° 2000-05 du 7 décembre 2000, relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des Assurances, s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2001. Les états présentés ont été évalués sur les mêmes méthodes et sont donc comparables.

Particularités comptables applicables à l'activité de réassurance

Pour l'activité de Réassurance Dommages, les règles consistent à comptabiliser en primes émises, dès l'exercice de souscription, l'estimation à l'ultime des affaires acceptées, puis à calculer sur cette base les provisions de primes non acquises et les commissions à payer. La différence entre les primes ultimes estimées, nettes de commissions, et celles notifiées par les cédantes, est constatée en compte de régularisation à l'actif du bilan. La différence entre la sinistralité ultime attendue sur la base des primes acquises ainsi déterminées, et les sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Présentation du compte de résultat

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, le compte de résultat est présenté sous forme de liste. Les activités Non-Vie et Vie sont présentées en colonnes et incluent les éléments d'exploitation de réassurance, les frais de fonctionnement et les produits nets des placements.

Le compte de résultat Non-Vie inclut les activités de Réassurance Dommages relatives aux traités (dommages aux biens, responsabilité civile, automobile...), de Réassurance de Personnes pour la partie classée en Non-Vie (maladie, chômage, dépendance ou encore incapacité-invalidité) et de Réassurance de Spécialités (réassurance non traditionnelle, crédit caution et grands risques d'entreprise).

Le compte de résultat Vie inclut la Réassurance de Personnes des branches Vie définies par le Code des Assurances telles que l'assurance décès, l'assurance sur la vie, la capitalisation ou l'épargne.

Ecarts d'acquisition

Lorsqu'ils ne sont pas affectés à certains éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée maximum de 20 ans. Les montants inférieurs à € 2 millions sont amortis en totalité dans l'exercice où ils sont constatés.

Par ailleurs, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au-delà des amortissements pratiqués lorsque la valeur du goodwill peut être remise en cause. Des tests de dépréciation annuels systématiques, inspirés de la norme américaine FAS 142 et des pratiques internationales, ont été mis en place par l'entreprise de manière à s'assurer de la juste valeur des écarts d'acquisition.

Une étude détaillée a été réalisée sur la base des comptes 2002 afin de démontrer la valeur d'utilité des goodwills du Groupe. Elle sera mise à jour lors de la clôture des comptes 2003 en intégrant les éventuelles conséquences de l'évolution de la notation de SCOR ou toute autre décision concernant l'activité du Groupe.

Impôts différés

Ils résultent du décalage temporaire d'imposition entre le résultat social et le résultat fiscal et des retraitements en consolidation. Des actifs d'impôts provenant de déficits fiscaux sont également constatés lorsque leur récupération est probable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés. Au 31 décembre 2002, une analyse a été menée afin de démontrer la recouvrabilité du montant des impôts différés nets. Après une provision pour dépréciation d'un montant de € 70 millions, et

Rapport financier 2002

compte tenu de la cession d'actifs, la recouvrabilité de ces impôts n'a pas été remise en cause. Cette position pourrait être revue dans le second semestre 2003 dans le cas où l'activité ainsi que les opérations de cession déjà engagées ne produiraient pas les bénéfices attendus.

Au 30 juin 2003, les impôts différés actifs nets s'élèvent à € 301 millions contre € 312 millions à fin décembre 2002.

Evaluation des placements

Elle est effectuée en fonction de la nature des actifs et de leur durée de détention.

Actifs immobiliers

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée allant de 30 à 50 ans. Des provisions pour dépréciation sont constituées dans la mesure où la valeur fait apparaître une décote significative et durable. Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur retenue est la valeur probable de réalisation.

Actions

Elles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur de marché ou la valeur probable de négociation, qui s'appuie sur des analyses financières établies par la société émettrice, est significativement inférieure et de manière durable à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée sur la ligne concernée. L'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 18 décembre 2002 a fixé les critères pour l'examen, en vue de déterminer si une moins-value latente a un caractère durable. Celle-ci est présumée avoir un caractère durable lorsque le placement a constamment été en situation de moins-value latente significative (entre 20 % et 30 % selon que les marchés sont plus ou moins volatils) au regard de sa valeur comptable sur une période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté. Le même avis précise que chaque ligne en moins-value latente fait l'objet d'une analyse de la recouvrabilité. Le Groupe SCOR a appliqué cet avis pour l'arrêté des comptes 2002 et pour le premier semestre 2003.

Titres à revenus fixes

Les obligations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition hors coupons courus et augmentées de la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement qui est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres. Lorsque le remboursement du titre est compromis, il est déprécié à la hauteur de récupération jugée possible.

Action auto-détenues

Les actions SCOR auto-détenues sont maintenues à l'actif consolidé lorsqu'elles ont pour objet de régulariser le cours de bourse ou sont réservées aux salariés du Groupe pour l'attribution d'options d'actions. Pour SCOR, elles viennent en diminution des capitaux propres dans la mesure où elles sont destinées à être annulées ou échangées.

La totalité des actions auto-détenues à fin juin 2003 a été portée en diminution des capitaux propres pour un montant de € 2,2 millions.

Les instruments financiers

Ils sont principalement constitués de swaps de change et de devises, caps et floors, contrats à terme sur devises, options de vente et d'achat d'actions et options de taux. Les couvertures de change mises en place en 2001 ont été dénouées à fin juin 2002.

Rapport financier 2002

En € millions	Engagements reçus		Engagements donnés	
	Jun 2003	Jun 2002	Jun 2003	Jun 2002
Swaps de taux variable contre taux fixe	40	117	40	87
Swaps de taux fixe contre taux variable	68	107	68	138
Swaps de devises	8	-	8	-
Asset Swap	108	127	108	127
Index default swap	108	119	-	-
Options de taux	-	1	-	-
Caps et floors	76	83	75	75
Achat et vente à terme	-	-	-	-
Total	408	554	299	427

Provision pour Risque d'Exigibilité des engagements techniques (PRE)

Pour faire face à l'éventualité d'un paiement immédiat de sinistres majeurs qui nécessiterait une cession d'actifs, une provision pour risque d'exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée société par société, sans compensation au niveau du Groupe. Cette provision est déterminée lorsque la valeur comptable globale des actions et des immeubles est supérieure à leur valeur de réalisation. Celle-ci correspond aux cours de bourse pour les actions et la valeur d'expertise pour les immeubles.

Rapport financier 2002

ACTIFS GERES

Ils atteignent, en valeur de marché, compte tenu des liquidités et des dépôts, € 9 645 millions contre €9 717 millions à fin décembre 2002 en retrait de 0,74 %. A taux de change comparable, les actifs gérés augmentent de 4%.

Les plus-values latentes du Groupe constatées dans le 1^{er} semestre 2003, progressent de 9 % pour atteindre € 331 millions à fin juin 2003 contre € 303 millions à fin décembre 2002.

En € millions	Juin 2003			Décembre 2002	
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur d'estimation	Plus ou moins-value latente nette	Plus ou moins-value latente nette
Immeubles	436	338	451	113	112
Titres de participations	52	37	52	15	17
Actions hors OPCVM	105	94	96	2	(7)
OPCVM actions	235	206	171	(35)	(41)
Obligations hors OPCVM*	6 193	6 187	6 422	236	221
OPCVM obligations	151	152	152	-	1
Sous-total valeurs mobilières	6 684	6 639	6 841	203	174
Autres placements	1 355	1 354	1 354	-	-
TOTAL PLACEMENTS	8 527	8 368	8 698	331	303
Titres mis en équivalence	12	12	12	-	-
Trésorerie	1 524	1 524	1 524	-	-
Dettes pour valeurs mobilières	(139)	(139)	(139)	-	-
Dettes pour espèces déposées	(450)	(450)	(450)	-	-
TOTAL ACTIFS GERES	9 474	9 315	9 645	331	303
Dont placements cotés	6 596	6 555	6 753	198	170
Dont placements non cotés	2 878	2 760	2 892	133	133

* Une partie des plus-values latentes obligataires est adossée aux engagements techniques en réassurance Vie et en réassurance non traditionnelle.

SCOR publie ses comptes consolidés en euro mais une partie significative de ses produits et charges est libellée en monnaies autres que l'euro, de même que certains de ses actifs et dettes.

Le Groupe SCOR doit donc faire face aux risques liés à l'évolution des taux de change.

Même si le Groupe cherche généralement à investir dans des actifs libellés dans la même monnaie que ses provisions techniques correspondantes, de manière à s'assurer que ses investissements d'une part, et ses engagements de réassureur d'autre part, soient équivalents pour une devise donnée, les fluctuations des taux de change utilisés pour convertir des monnaies étrangères en euro peuvent affecter le solde de ses actifs et passifs libellé en devises autres que l'euro, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie d'une année à l'autre.

Fin juin 2003, la baisse du dollar américain par rapport à l'euro a eu pour conséquence d'impacter significativement le volume des actifs gérés et des provisions techniques et de générer un résultat de change positif en raison d'un excédent de passif dans cette devise. L'achat de dollars américains en cours d'année a réduit notre exposition au risque de change.

Rapport financier 2002

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres en part du Groupe s'élèvent à € 1 027 millions contre € 1 070 millions à fin décembre 2002. Cette diminution est due à la baisse des principales devises de transaction du Groupe par rapport à l'euro pour un montant de € 90 millions et à un bénéfice de la période de € 42 millions.

En € millions	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Au 31 décembre 2001	1 318	190	1 508
Capital et prime d'émission	362	-	362
Entrée de périmètre	-	(17)	(17)
Dividendes versés	(11)	-	(1)
Ecart de conversion de l'exercice	(140)	(1)	(141)
Annulation des actions auto-détenues	(3)	-	(3)
Autres variations	(1)	-	(1)
Résultat de l'exercice	(455)	13	(442)
Au 31 décembre 2002	1 070	185	1 255
Dividendes versés			
Ecart de conversion de l'exercice	(90)	-	(90)
Variation de périmètre	-	(29)	(29)
Annulation des actions auto-détenues	(2)	-	(2)
Autres variations	(4)	-	(4)
Résultat de l'exercice	42	12	54
Au 30 juin 2003	1 016	168	1 184

EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE

Le Groupe poursuit avec détermination la mise en œuvre du plan « Back on Track » visant à redresser sa rentabilité et à renforcer sa solvabilité. Le redéploiement du portefeuille vers les activités les plus rentables sur les marchés les plus porteurs est déjà bien engagé.

La baisse de la notation de solidité financière du Groupe SCOR, par S& P, le 6 juillet 2003, de A- à BBB+, pourrait néanmoins remettre en cause le redressement déjà engagé. Toute évolution défavorable dans les prochains mois serait susceptible d'avoir un impact sur les activités, les conditions de financement ou l'évaluation de certains actifs et passifs. Pour plus de renseignements sur la notation SCOR, voir « La notation financière joue un rôle important dans l'activité de SCOR pages 103 et 104.

Rapport financier 2002

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Comptes semestriels consolidés - Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2003

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes intermédiaires consolidés de la société SCOR, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes intermédiaires consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation à la fin de ce semestre.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de la page 19 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés, relative à l'« Évolution prévisible de l'activité », qui mentionne la baisse par S&P de la notation de solidité financière du Groupe SCOR intervenue le 6 juillet 2003, de A- à BBB+, et l'impact sur les activités, les conditions de financement, ou l'évaluation de certains actifs et passifs, ainsi que sur le redéploiement et le redressement déjà engagé dans le cadre du plan « Back on Track », que pourrait avoir toute évolution défavorable dans les prochains mois de cette notation.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel (pages 2 à 19, incluant le paragraphe sur les « Capitaux propres ») commentant les comptes intermédiaires consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes intermédiaires consolidés.

Fait à Paris, le 27 août 2003

ERNST & YOUNG AUDIT
A. VINCENT

Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD
L. GOTLIB J.L. BARLET

INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES

Informations juridiques et financières

DENOMINATION SOCIALE ET SIEGE SOCIAL

SCOR
1, avenue du Général de Gaulle
92800 PUTEAUX

FORME JURIDIQUE

Société anonyme

LEGISLATION

En application de la loi n° 94-679 du 8 août 1994, SCOR société de réassurance, est soumise au contrôle de l'Etat dans des conditions proches de celles imposées aux assureurs.

Les modalités et l'étendue de ce contrôle ont été sensiblement renforcées par la loi 2001-419 du 15 mai 2001 dont tous les textes d'application n'ont pas encore été publiés. Il portera sur les points suivants:

- Institution, pour les entreprises françaises pratiquant exclusivement la réassurance, d'une procédure d'autorisation préalable à l'exercice de leur activité.
- Possibilité pour la Commission de Contrôle des Assurances (C.C.A.) d'étendre le contrôle sur place.
- Nouvelles sanctions susceptibles d'être infligées aux entreprises de réassurance par la C.C.A.
- Possibilité, pour la C.C.A., de placer une entreprise de réassurance sous surveillance spéciale dès lors que sa solvabilité est compromise ou susceptible de l'être.

DATE DE CONSTITUTION ET DATE D'EXPIRATION

- Constitution : 16 août 1855, sous la dénomination Compagnie Générale des Voitures, devenue SCOR S.A le 16 octobre 1989 puis SCOR le 13 mai 1996.
- Expiration : 30 juin 2024 sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La société a pour objet directement ou indirectement en tous pays :

- a. la réalisation d'opérations d'assurance et de réassurance, de cession ou de rétrocession de toute nature, en toute branche et en tout pays ; la reprise sous quelque forme que ce soit, de contrats ou engagements de réassurance de toute compagnie, société, organisme, entreprise ou association française ou étrangère, et la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement se rapportant à ces activités ;
- b. la construction, la location, l'exploitation et l'achat de tous immeubles ;
- c. l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux, par tous moyens et notamment, par voie de souscription, d'apports d'acquisitions d'actions, d'obligations, de parts sociales, de commandites et autres droits sociaux ;

Informations juridiques et financières

- d. la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises industrielles, commerciales, agricoles, financières, mobilières et immobilières, la création de toutes sociétés, la participation à toutes augmentations de capital, fusions, scissions et apports partiels ;
- e. l'administration, la direction et la gestion de toutes sociétés ou entreprises, la participation directe ou indirecte dans toutes opérations faites par ces sociétés ou entreprises, par toutes voies et, notamment, dans toutes sociétés ou participations ;

et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Nanterre B 562 033 357
Code A.P.E. : 660 F

LIEU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS RELATIFS A LA SOCIETE

Au siège social, 1 avenue du Général de Gaulle, 92800 PUTEAUX

EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 18 DES STATUTS)

L'exercice social a une durée d'une année. Il commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES (ARTICLE 18 DES STATUTS)

Après approbation des comptes et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'Assemblée répartit celles-ci de la manière suivante :

1/ Les sommes à porter en réserves en application de la loi.

2/ Toutes sommes que l'Assemblée déciderait d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

3/ Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

ASSEMBLEES GENERALES

Modes de convocation / Admission / Droits de vote (article 17 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les Assemblées se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Chaque action donne droit à une voix aux assemblées.

Les statuts ne prévoient pas d'actions permettant un droit de vote double.

Le délai au cours duquel les formalités d'immobilisation des actions au porteur doivent être accomplies est fixé par le Conseil d'Administration. Ce délai est ordinairement de 24 heures.

Informations juridiques et financières

Franchissement de seuil de participation (article 7 des statuts)

En sus des obligations légales d'information qui incombent aux actionnaires venant à détenir directement ou indirectement une participation dans le capital de la Société, tout actionnaire est tenu, sous peine des sanctions prévues aux articles L 233-7 et L 233-14 dernier alinéa du Code de Commerce, d'aviser la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, du nombre total d'actions de celle-ci qu'il possède dans les cinq jours de bourse à compter du jour où il est détenteur, directement ou indirectement au sens de l'article L 233-7 alinéa 4 du code de commerce d'un nombre d'actions du capital social qui a pour conséquence le franchissement, à la hausse ou à la baisse, d'un seuil de participation correspondant à 2,5 % du capital.

Identification des actionnaires (article 7 des statuts)

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres l'identité des détenteurs d'actions conférant le droit de vote dans ses assemblées, la quantité détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les actions peuvent être frappées.

RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE

Depuis le 1er janvier 2002, la Société n'a pas procédé au rachat ou la revente d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions tel qu'il avait été approuvé par l'Assemblée Générale du 19 avril 2001 et modifié par l'Assemblée Générale du 21 décembre 2001.

Depuis le 18 avril 2002, la Société a procédé au rachat de 110 000 actions dans le cadre du programme de rachat d'actions tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée Générale du 18 avril 2002 au prix moyen de € 23,5 ; aucune action n'a été revendue.

La Société n'a pas conclu de contrat de liquidité sur son titre conformément aux normes de l'AFEI.

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2002 a décidé d'annuler les 3 740 417 actions SCOR auto-détenues.

La Société a ensuite procédé, au cours du premier trimestre 2003, à des rachats d'actions en bourse et détient, à la date du 17 mars, 207 500 actions SCOR au prix moyen de € 3,21.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse le 20 novembre 2002, sous le numéro° 02-1164:

- autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à procéder à des rachats d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date à laquelle le Conseil d'Administration ferait usage de cette autorisation ;
- décide que les modalités de ce programme de rachat sont les suivantes :
 - le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 15 euros, hors frais d'acquisition ;
 - le prix minimum de vente de chaque action est fixé à 4 euros, hors frais de cession.Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.
- décide que les objectifs du programme de rachat seront, et les actions rachetées pourront être utilisées aux fins suivantes :
 - la réalisation d'achats ou de ventes d'actions de la Société par tous moyens, en fonction des situations
 - de marché ou en vue de diversifier l'actionnariat,

Informations juridiques et financières

- la conservation ou le transfert des actions par tous moyens, notamment par échange de titres,
 - la régularisation des cours par intervention systématique en contre tendance,
 - la mise en oeuvre de plans d'options d'achat d'actions,
 - la réalisation d'opérations de croissance externe,
 - l'annulation des actions, dans les limites prévues par la loi et sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, et ce à des fins d'amélioration du résultat par action.
- décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré ; la part pouvant être réalisée par négociations en blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;
 - donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution ;
 - décide que la présente autorisation est valable pour une durée qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003 ;
 - décide que la présente autorisation annule et remplace à hauteur des montants non utilisés à ce jour, l'autorisation de même nature donnée par la 5ème résolution de l'Assemblée du 18 avril 2002.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Au 1^{er} janvier 2002, le capital social de SCOR était de € 157 191 002, divisé en 41 244 216 actions.

En novembre 2002, une levée d'options a été effectuée pour 16 158 actions, portant le capital à € 157 202 025.

Suite à l'augmentation de capital finalisée en décembre 2002, le capital social a été porté à € 534 486 848,28 par émission de 99 024 888 actions nouvelles.

Enfin, suite à l'annulation de ses 3 740 417 actions auto-détenues, le capital social de SCOR, au 31 décembre 2002, était de € 520 281 835,28 divisé en 136 544 845 actions.

CAPITAL AUTORISE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2002 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'augmentation du capital social dans la limite de 100 millions d'actions nouvellement émises et d'un milliard d'euros, autorisation dont le Conseil a fait usage par décision du 15 novembre 2002.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2003 sera appelée à se prononcer sur des résolutions permettant au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, d'une part avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite maximale de € 500 millions et de 100 millions d'actions, et d'autre part sans droit préférentiel de souscription dans la limite maximale de € 250 millions et de 50 millions d'actions.

TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Emprunt obligataire

Le 6 mai 1999, l'émission d'un emprunt représenté par des obligations à Option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes a été décidée par le Conseil d'Administration et autorisée par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires. Emis le 28 juin 1999, son montant nominal est de € 233,45 millions et il est représenté par 4 025 000 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes d'une valeur nominale de € 58. Les obligations portent intérêt au taux de 1% payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. L'emprunt a une durée de 5 ans et 187 jours.

Son taux de rendement actuariel brut est de 3,12% à la date de règlement.

Son amortissement s'effectue comme suit :

Informations juridiques et financières

Amortissement normal : les obligations seront amorties en totalité le 1^{er} janvier 2005 au prix de € 65,28

Amortissement anticipé: par rachat en bourse, hors bourse ou offre publique à partir du 1^{er} janvier 2003 sous certaines conditions.

A tout moment depuis le 28 juin 1999, les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion et/ou l'échange des obligations en actions à raison, depuis le 31 décembre 2002, de 1,714 action pour une obligation. La Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre et/ou des actions existantes.

COMPORTEMENT DE L'OCEANE SCOR AU COURS DES 18 DERNIERS MOIS

Année	Mois	Nombre d'obligations converties	Volume des transactions	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)
2001	Juillet		47 302	63,75	58,00
	Août		12 312	63,90	58,20
	Septembre		222 960	62,20	50,00
	Octobre		253 884	59,95	54,80
	Novembre		41 550	60,00	57,60
	Décembre		88 655	59,50	57,35
2002	Janvier		258 066	60,60	57,05
	Février		48 800	59,50	55,00
	Mars		23 461	60,00	57,00
	Avril		17 000	59,90	58,15
	Mai		21 809	59,70	58,50
	Juin		60 738	59,55	53,01
	Juillet		8 305	58,60	53,60
	Août		99 006	59,00	53,50
	Septembre		68 894	59,00	56,55
	Octobre		45 309	59,00	51,00
	Novembre		36 308	59,20	54,00
	Décembre		258 066	60,60	57,05
	Total	0			

Source Euronext

Options de souscriptions d'actions SCOR

Au 31 décembre 2002, sur la base de la situation après augmentation de capital, la levée des options de souscription accordées et non encore exercées se traduirait par la création de 1 395 135 actions représentant environ 1,02 % du capital.

Informations juridiques et financières

EVOLUTION DU CAPITAL DE SCOR

DATES	EVOLUTION DU CAPITAL	VARIATIONS			MONTANTS SUCCESSIFS DU CAPITAL (En €)	NOMBRE CUMULE D' ACTIONS
		Nombre d'actions	Capital (en €)	Prime d'émission (en €)		
31.12.1996	• Exercice d'options de souscription	223 202	850.673	2.875.034	103.812.502	27 238 615
31.12.1997	• Exercice d'options de souscription • Conversion d'obligations 3 %	263 270	1.003.381	3.111.980	136.528.251	35 822 665
		8 320 780	31.712.368	182.346.118		
31.12.1998	• Exercice d'options de souscription • Conversion d'obligations 3 % • Annulation d'actions rachetées par la société	157 450	600 077	2 225 900	130.941.258	34.356.734
		769 896 (2 393 277)	2 934 248 (9 121 318)	16 871 921 (103 615 481)		
31.12.1999	• Exercice d'options de souscription	272 172	1 037 309	4 056 356	131 978 567	34 628.906
31.12.2000	• Exercice d'options de souscription	164 940	628 624	2 562 352	132 607 191	34 793 846
31.12.2001	• Exercice d'options de souscription • Création d'actions au profit de Groupama	80 000	304 898	1 298 367	157 191 002	41 244 216
		6 370 370	24 278 913	319 721 067		
31.12.2002	• Exercice d'options de souscription • Annulation des actions auto-détenues • Augmentation de capital	16 158	11 023	249 464	520 281 835	136 544 845
		(3 740 417) 99 024 888	(14 205 013) 377 284 823	(159 932 154) -		

REPARTITION DU CAPITAL (nombre d'actions, % du capital et des droits de vote)

	31.12.2000		31.12.2001		31.12.2002			14.03.2003***	
	% capital	% droits de vote *	% capital	% droits de vote *	Nombre d'actions	% capital	%droits de vote *	% capital	% droits de vote *
Groupama/Gan Groupe	-	-	17,4%	19,0%	26 255 453	19,2%	19,2%	18,8 %	18,8 %
Northern Trust	-	-	-	-	12 291 745	9,0%	9,0%	9,6 %	9,6 %
Silchester	-	-	-	-	11 900 000	8,7%	8,7%	8,7 %	8,7 %
Marathon AM	-	-	-	-	7 490 975	5,5%	5,5%	5,5 %	5,5 %
Société Générale – Crédit du Nord	6,6%	7,3%	4,6%	5,0%	7 905-**	0,019 % **	0,021 % **	2,5 %	2,5 %
Templeton Global Investors	12,7%	14,1%	7,3%	8,0%	887 893	0,7%	0,7%	0,7 %	0,7 %
Salariés	0,7%	0,7%	0,7%	0,8%	608 702	0,4%	0,4%	0,4 %	0,4 %
Auto-détention	9,8%	-	8,8%	-	-	-	-	0,1 %	-
Autres	70,2%	77,9%	61,2%	67,2%	89 393 917	56,5%	56,5%	53,7 %	53,7 %
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	136 544 845	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

* Le pourcentage des droits de vote est déterminé sur la base du nombre d'actions à la clôture déduction faite des actions propres détenues par la société.

** situation déclarée par le groupe Société Générale le 7 juin 2002 ; les pourcentages du capital et des droits de vote sont calculées en fonction du capital à cette date, soit 157 191 002.

*** en référence au TPI effectué par la Société en date 14/03/03

Informations juridiques et financières

Au cours de l'exercice 2002, la Société a fait procéder à une seule étude sur les titres au porteur identifiable concernant la totalité des titres. Le résultat de cette étude a mis en évidence plus de 25 000 actionnaires.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ou Groupe d'actionnaires ne détient plus de 5% du capital de SCOR ni des droits de vote.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni d'action de concert. Il n'y a pas d'opérations conclues entre les dirigeants exécutifs, les mandataires sociaux et les actionnaires détenant plus de 5 % du capital (ou la société qui les contrôle) et la société, à des conditions différentes des conditions de marché.

Groupama est le premier actionnaire de SCOR. En 2002, M. Baligand (Président de Groupama S.A.) et M. Giraud (membre du directoire de Groupama S.A.) étaient tous deux administrateurs de SCOR, le mandat de M. Giraud n'ayant pas été renouvelé en 2003 suite à la décision de l'Assemblée Générale de SCOR du 15 mai 2003. SCOR est liée professionnellement à Groupama avec laquelle elle procède à des opérations de réassurance.

Dans le cadre du rachat de Sorema S.A. et Sorema N.A., Groupama a fourni deux garanties. Groupama pourrait indemniser SCOR dans le cas de développements négatifs concernant des éléments importants du passif relatifs au social et aux impôts ou liés aux provisions techniques pour 2000 et les années de souscription précédentes, telles qu'elles seront évaluées au 31 décembre 2006.

Aucun titre composant le capital n'a fait l'objet de nantissement.

Il n'existe pas de clause de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions admises aux négociations sur un marché réglementé, ou dont l'admission est demandée, et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société qui a émis ces actions ont été transmises au Conseil des marchés financiers, indication de ces clauses, et référence de publicités effectuées.

Au 31 décembre 2002, SCOR ne détenait plus aucune de ses propres actions.

A la connaissance de la Société, le pourcentage de capital et de droits de vote détenu par l'ensemble des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur est de 0,01 %.

Le nombre total de droits de vote au 1^{er} janvier 2003 est de 136 544 845.

HISTORIQUE

Créée en 1970 à l'initiative des pouvoirs publics français pour constituer une société de réassurance de taille internationale, SCOR s'est rapidement développée sur les différents marchés mondiaux en créant un portefeuille international important.

Au début des années 1980, la part de l'Etat dans le capital de la Société, au travers de la Caisse Centrale de Réassurance, a été progressivement réduite au profit des entreprises d'assurances du marché français.

En 1989, SCOR et UAP Réassurances ont regroupé leurs activités de réassurance Non-Vie et Vie à l'occasion d'une restructuration du capital de SCOR et de la cotation de la Société à la bourse de Paris (au comptant puis, à partir de juillet 1991, au règlement mensuel).

En décembre 1995, la holding de contrôle (HCS), créée en 1989, a été absorbée par SCOR, opération qui a permis aux actionnaires de HCS qui le souhaitaient de sortir du capital de SCOR. Le désengagement de la Compagnie UAP qui détenait 41% du capital a été effectué en octobre 1996 par une offre publique internationale à l'occasion de la cotation du titre SCOR aux Etats-Unis (New York Stock Exchange).

Premier réassureur français et l'un des premiers dans le monde, le Groupe SCOR est présent dans 27 pays à travers des filiales, succursales ou bureaux et offre ses services dans plus de cent pays.

Informations juridiques et financières

En juillet 1996, SCOR a racheté à la Société d'assurance américaine Allstate Insurance Company son portefeuille de réassurance en Amérique du Nord et a, par cette opération, doublé la part des Etats Unis dans l'activité totale du Groupe.

Tout en maintenant sa politique de présence locale active sur les principaux marchés et de nouvelles implantations dans des pays émergents à fort développement, la Société a poursuivi au cours des dernières années ses efforts de simplification des structures et de rationalisation de son organisation ; en 1997, SCOR a absorbé ses deux filiales françaises de réassurance (SCOR Réassurance et SCOR Vie).

En 1999, SCOR rachète les 35 % détenus par Western General Insurance dans Commercial Risk Partners, devenant ainsi actionnaire à 100 % de cette filiale.

En 2000, SCOR rachète la société Partner Re Life aux Etats-Unis lui permettant d'assurer l'accroissement de son activité en réassurance de personnes sur le marché américain.

En 2001, SCOR rachète les sociétés Sorema S.A. et Sorema N.A. pour accroître ses parts de marché et bénéficier pleinement du retournement de cycle de la réassurance Dommages.

Dans les derniers jours de l'année 2001, SCOR en liaison avec des investisseurs internationaux, a créé une société de réassurance à Dublin, Irish Reinsurance Partners, au capital de € 300 millions.

En 2002, SCOR signe un accord de coopération Vie avec le Groupe Legacy Marketing de Californie en vue de la distribution et de la gestion des produits d'assurance de rentes.

Par ailleurs, un bureau Vie est ouvert à Bruxelles afin de bénéficier pleinement du potentiel de développement de l'activité de réassurance de Personnes en Belgique et au Luxembourg.

LE METIER DE LA REASSURANCE

Principes

La réassurance, dont le principe de base consiste schématiquement à assurer les assureurs, ne diffère de l'assurance que par une plus grande complexité inhérente à la diversité de ses activités et à son caractère essentiellement international.

Par la technique de réassurance, l'assureur (ou cédante) transfère tout ou partie des risques qu'il a lui-même souscrits à ses réassureurs.

Le réassureur peut être amené par ailleurs à céder à son tour à d'autres réassureurs (appelés rétrocessionnaires) une partie des risques en question.

Fonctions

La réassurance exerce trois fonctions essentielles et offre aussi à ses clients un certain nombre d'autres services.

1. Tout d'abord, elle apporte à l'assureur direct une plus grande stabilité de résultats lorsque des sinistres anormaux et importants se produisent en le dégageant des pointes de risques ou de l'accumulation d'engagements individuels;
2. Elle autorise également les assureurs à accroître leur capacité disponible - c'est-à-dire le montant maximum qu'ils peuvent assumer au titre d'un sinistre ou d'une catégorie de sinistres - en leur permettant de souscrire des risques plus nombreux ou plus lourds, sans augmenter à l'excès leurs frais généraux et leurs besoins de couverture de marge de solvabilité, donc leurs fonds propres ;

Informations juridiques et financières

3. Elle met à la disposition de l'assureur des liquidités importantes en cas de sinistralité grave, lui permettant ainsi de gérer ses actifs de façon plus sûre et plus rentable.

Un réassureur joue aussi auprès des cédantes un rôle de conseil :

- a) en les aidant à définir leurs besoins en réassurance et à construire leur plan de réassurance le plus efficace;
- b) en leur fournissant une gamme très variée d'assistance notamment en matière de formation technique, d'organisation, de comptabilité ou d'informatique ;
- c) en leur apportant sa compétence dans certains domaines très spécialisés tels que la visite et l'analyse de risques complexes ;
- d) dans le domaine financier, le réassureur peut permettre aux cédantes peu capitalisées de développer néanmoins leur activité, particulièrement dans le lancement de nouveaux produits nécessitant de lourds investissements.

Les deux principales catégories de couverture en réassurance sont les **traités** et les **facultatives**.

Dans le cadre du traité, la cédante a pour obligation de céder et le réassureur d'assumer une partie spécifique de certains types ou catégories de risques assurés par la cédante. Les réassureurs utilisant les traités, comme le fait le Groupe SCOR, n'évaluent pas séparément chacun des risques couverts par le traité. Par conséquent, après avoir examiné les pratiques de souscription de la cédante, ils dépendent largement des décisions sur les tarifications prises à l'origine par les principaux souscripteurs de la cédante.

Une telle dépendance peut exposer les réassureurs en général, y compris le Groupe, au fait que les cédantes n'aient pas évalué les risques à couvrir de façon adéquate, entraînant ainsi le réassureur à encaisser des primes insuffisantes par rapport au risque couvert. L'évaluation faite par le réassureur des pratiques de souscription et de gestion des risques de la cédante, ainsi que des procédures et pratiques de règlement de sinistres, impacte donc généralement la tarification du traité.

Dans le cadre d'une affaire **facultative**, la cédante cède et le réassureur couvre tout ou partie du risque par le biais d'un contrat unique. La facultative est négociée séparément pour chacune des polices d'assurance réassurées. Les facultatives sont habituellement achetées par les cédantes pour les risques individuels qui ne sont pas couverts par leurs traités de réassurance, pour des montants excédant les limites de leurs traités d'assurance et pour des risques inhabituels. Les frais engendrés par l'activité de souscription, et ceux liés au personnel en particulier, sont plus élevés pour la gestion des facultatives, chaque risque étant administré et tarifé individuellement. La possibilité d'estimer chaque risque séparément augmente néanmoins la possibilité pour le réassureur de pouvoir tarifier le contrat de façon plus juste par rapport aux risques encourus

Réassurance proportionnelle et non-proportionnelle

Les traités et les facultatives peuvent être souscrits sur une base proportionnelle (ou pro rata) ou non-proportionnelle (excédent de sinistre).

Dans le cas de la réassurance proportionnelle, le réassureur, en contrepartie d'une portion ou partie prédéterminée de la prime d'assurance facturée par la cédante, indemnise la cédante sur la base d'une portion prédéterminée des sinistres de la cédante conformément au(x) contrat(s) engagé(s). Dans le cas de réassurance non-proportionnelle ou d'excédent de sinistre, le réassureur indemnise la cédante totalement ou d'une partie déterminée du sinistre lorsqu'il dépasse le montant fixé, appelé rétention de la cédante ou franchise du réassureur, dont le contrat de réassurance fixe la limite.

Bien que les sinistres soient plus nombreux dans le cadre d'un contrat au pro rata que dans le cadre d'un contrat d'excédent de sinistre, il est néanmoins habituellement plus simple de prévoir ces sinistres au proportionnel, de

Informations juridiques et financières

même que les termes et conditions des contrats peuvent être rédigés de façon à limiter la possibilité de sinistres cumulés dans le contrat. Un contrat de réassurance proportionnel n'implique donc pas forcément qu'une société de réassurance couvre un risque plus important que dans le cadre d'un contrat d'excédent de sinistre. Le fait de pouvoir prévoir les sinistres peut permettre aux souscripteurs de mieux tarifer les contrats en fonction de l'exposition du portefeuille, et de réduire ainsi la volatilité des résultats.

Les contrats en excédent de sinistre sont souvent souscrits par tranche. Un réassureur ou un groupe de réassureurs assume le risque lorsqu'il dépasse le montant de la rétention jusqu'à concurrence d'une certaine limite. A ce moment-là, ce réassureur, un autre réassureur du groupe ou bien un groupe de réassureurs assume la responsabilité jusqu'à un montant additionnel donné, ou bien cette responsabilité échoit à la cédante. On dit du réassureur couvrant le risque s'inscrivant immédiatement au-delà de la tranche de rétention de la cédante qu'il souscrit une tranche travaillante ou tranche basse de réassurance en excédent de sinistre. Un sinistre dont le montant est tout juste supérieur à la rétention de la cédante entraînera des pertes pour le réassureur de la tranche basse, mais pas pour les réassureurs des tranches hautes. Il est plus facile de prévoir les sinistres dans les tranches basses car ils se produisent plus fréquemment. Ainsi, comme dans la réassurance proportionnelle, cela permet aux souscripteurs et actuaires de mieux tarifer les risques sous-jacents.

Les primes payables par une cédante à un réassureur pour un contrat d'excédent de sinistre ne sont pas directement proportionnelles aux primes reçues par la cédante, le réassureur n'assumant pas un risque direct proportionné. En revanche, les primes payées par la cédante au réassureur dans le cadre d'un contrat au pro rata sont proportionnelles aux primes reçues par la cédante, et correspondent à sa part de couverture du risque. De plus, dans un contrat au pro rata, le réassureur paie généralement une commission de cession à la cédante. Cette commission est habituellement basée sur les frais assumés par la cédante pour acquérir ces affaires (commissions, taxes sur primes, évaluations et autres frais de gestion administrative) et peut éventuellement inclure le paiement d'un ratio de profit pour avoir généré l'affaire.

Rétrocession

Les réassureurs souscrivent en général des réassurances pour couvrir leur propre exposition au risque et augmenter leur capacité. La réassurance d'une affaire réassurée s'appelle la rétrocession. Les réassureurs cèdent leurs risques sous la forme de contrats de rétrocession signés avec d'autres réassureurs, appelés rétrocessionnaires, pour les mêmes raisons qui conduisent les assureurs à se réassurer: afin de réduire leur engagement net sur les risques individuels, de se protéger contre les pertes liées aux événements catastrophiques, de stabiliser leurs ratios financiers et d'acquérir une capacité de souscription supplémentaire.

Courtage contre Réassurance directe

Les contrats de réassurance peuvent être souscrits par le biais de courtiers professionnels ou directement par des cédantes. Du point de vue des cédantes, le courtage et le marché direct ont des avantages et des inconvénients. Une cédante choisira un marché plutôt qu'un autre en fonction de l'impact de ses avantages et inconvénients sur la couverture devant être mise en place. Par exemple, le courtage implique en général plusieurs réassureurs qui ont été regroupés par un courtier, chacun assumant une part spécifique du risque couvert. Cette solution peut s'avérer plus simple pour une cédante dans un environnement de souscription difficile, lorsque la capacité est restreinte et que les réassureurs cherchent à limiter leur exposition au risque. Par contre, la couverture directe est habituellement mise en place directement par les cédantes avec un ou plusieurs réassureurs, en nombre limité néanmoins. La part réservée à chacun de ces marchés par les filiales du Groupe varie en fonction des pratiques locales.

Informations juridiques et financières

PRODUITS ET MARCHES

Nos opérations sont réparties dans les secteurs d'activité suivants: Traités Dommages, Réassurance de Personnes, Réassurance Non-Traditionnelle, Crédit Caution et Grands Risques d'Entreprises.

Traités Dommages

Ce secteur d'activité inclut les catégories Traités Dommages proportionnels (pro rata) et non-proportionnels (excédent de sinistre et excédent de perte annuelle) dommages, marine, aviation, transports et construction.

Dommages aux biens. Ces traités proportionnels du Groupe couvrent les dommages aux biens sous-jacents, les pertes dues à des interruptions du travail causées par des incendies, ou bien d'autres risques en habitation, automobile, industrie et locaux commerciaux.

Les traités de dommages aux biens non-proportionnels couvrent les mêmes catégories et risques, hormis le fait que certaines couvertures spécifiques d'excédent de sinistre apportent principalement aux cédantes une protection contre les pertes suite à une catastrophe.

Dommages aux personnes. Les traités dommages aux personnes du Groupe, en proportionnel et non-proportionnel, incluent la responsabilité civile automobile, la responsabilité civile générale, ainsi que la couverture des biens domestiques et professionnels. La responsabilité automobile couvre les blessures corporelles, la responsabilité civile, et d'autres risques se rapportant à la fois à la couverture des passagers de véhicules privés et de flottes commerciales.

Marine, Aviation et Transports. Les affaires du Groupe dans ces catégories concernent principalement les risques sur mer et terre ainsi que la couverture d'un nombre limité d'affaires concernant l'aéronautique et l'aviation.

Construction. Ces contrats au sein du Groupe, en général proportionnels, incluent la responsabilité civile décennale. Conformément à la loi, l'assurance décennale couvre les vices de construction majeurs et l'effondrement d'un bâtiment au cours des dix années suivant sa construction.

Réassurance de Personnes

La réassurance de Personnes inclut des produits d'assurance vie et couvre également les dommages aux personnes comme les accidents, l'invalidité, la santé, le chômage et les soins de longue durée.

Vie. Les affaires Vie du Groupe, souscrites principalement sous la forme de traités proportionnels et non-proportionnels, incluent la réassurance vie pour les individus et les groupes, les produits d'épargne et de réassurance décès, concernant principalement les contrats d'assurance vie et de fonds de pension.

Accident, invalidité, santé, chômage et soins de longue durée. Les catégories de cette activité impliquant des personnes font en général l'objet de traités proportionnels.

Le 12 juin 2002, Investors Insurance Corporation, ou IIC, une compagnie d'assurances directe des Etats-Unis acquise par SCOR lors du rachat de PartnerRe Life en août 2000, a signé avec Legacy Marketing Group un accord relatif à la distribution et la gestion de produits d'épargne. Legacy Marketing Group a un réseau de distribution de 22 000 agents indépendants spécialisés dans le développement, la distribution et la gestion de produits d'assurance et en particulier les rentes. Les contrats d'assurance sont souscrits par IIC et réassurés par SCOR. Cet accord inclut également une option d'achat de IIC par Legacy Marketing Group dans les cinq ans.

Fin juin 2002, SCOR a annoncé l'ouverture d'un bureau Vie à Bruxelles afin de mettre à profit le potentiel de développement de la réassurance de Personnes en Belgique et au Luxembourg.

Informations juridiques et financières

Réassurance Non Traditionnelle

Les activités de réassurance non traditionnelle du Groupe étaient concentrées principalement au sein de CRP, la filiale bermudienne du Groupe. Ses trois principaux produits étaient les suivants :

- sinistres liés aux accidents du travail, assurance de véhicules et responsabilité civile générale pour le marché US;
- techniques d'assurance utilisées pour couvrir les dérivés climatiques, en particulier ceux basés sur les températures;
- instruments de transfert de risques, développés afin de se protéger des combinaisons ou perspectives hasardeuses en termes d'exposition financière.

Les ratios de pertes reportés découlant du portefeuille CRP d'indemnisation pour accidents du travail pour les années 1999 et 2000 ont commencé à se détériorer durant la première moitié de 2002, cette tendance s'accroissant sur le deuxième semestre 2002. En conséquence, il a été décidé à la fin de l'année d'arrêter la souscription. En janvier 2003, Le Groupe a décidé de vendre CRP ou de le mettre en run-off. Le 28 mars 2003, SCOR a signé une lettre d'intention concernant sa filiale bermudienne CRP et les discussions avec l'acheteur potentiel désigné dans ce courrier sont toujours en cours. On ne peut confirmer aujourd'hui que la vente avec cet acheteur potentiel sera conclue, ni dans quel délai cette transaction aura lieu. SCOR continue d'étudier les options se présentant pour CRP, tout en gérant en run-off les affaires restant dans le portefeuille. SCOR a par ailleurs réalisé une commutation sur environ 20 % du portefeuille et en étudie d'autres.

Crédit Caution et risques politiques

Le Crédit Caution ainsi que les risques politiques sont organisés de façon horizontale au sein de SCOR et gérés par des équipes basées en Europe et aux Etats-Unis. En complément d'une forme de réassurance plus traditionnelle répondant aux besoins de ses assurés en termes de crédit caution, SCOR a développé une nouvelle activité de dérivés de crédit destinés à une clientèle plus large ayant des demandes différentes.

Dans le cadre de contrats de crédit, l'assureur couvre le risque de pertes dues au non-paiement de dettes, alors que dans les contrats de caution, le rôle de l'assureur est de garantir le paiement d'une dette. L'assurance de risques politiques couvre le risque de pertes dues aux mesures prises par un gouvernement ou une entité gouvernementale mettant en péril une vente ou un engagement.

Grands Risques d'Entreprises

L'activité Grands Risques d'Entreprises est souscrite par des équipes spécifiques fédérées par le secteur SCOR Business Solutions. Cette structure a été réorganisée en 2000 pour les acheteurs professionnels recherchant des solutions globales de financement de risques, qui puissent combiner les couvertures de risques traditionnelles et d'autres options de financement. Les risques partagés avec les cédantes sont les risques de taille importante, industriellement complexes ou bien techniques, comme les chaînes de montage automobiles, les usines de semi-conducteurs, les installations chimiques et sites d'exploration et de production relatifs au gaz et au pétrole, les équipements en matière d'énergie ainsi que les machines et chaudières.

Les grands risques d'entreprises sont majoritairement souscrits en dommages aux biens, ainsi que, dans une moindre proportion, en responsabilité civile, transports, aviation et construction. Les facultatives en Dommages aux Personnes couvrent également les flottes automobiles, l'indemnisation des accidents du travail, la fraude et la responsabilité civile produits.

Les facultatives des secteurs aviation et transports sont généralement souscrites sur des risques aviation et offshore et requièrent l'application de critères de souscription et d'analyse de risques sophistiqués et très techniques. Les affaires offshore concernent les opérations et recherches sur plates-formes en mer de sources d'énergie comme le gaz et le pétrole, tandis que le secteur de l'aviation se rapporte au montage de satellites et au lancement et à la couverture de programmes spatiaux commerciaux.

Informations juridiques et financières

Les facultatives du secteur construction couvrent spécifiquement le risque de pertes dues à des dommages physiques survenant lors d'une construction, ainsi que, dans certains cas, une interruption du travail ou tout autre perte financière découlant d'un retard d'exécution de projets industriels ou immobiliers importants et complexes. Le Groupe a agi ou agit actuellement en tant que chef de file ou principal réassureur sur plusieurs projets de dimension mondiale. Pour mener à bien ces projets majeurs, SCOR joue un rôle important dès la phase de développement, travaille avec les cédantes, les courtiers, les assurés, les gérants de risques et les sponsors, en combinant au mieux les techniques de management de risques et solutions d'assurance.

Marge de solvabilité

En Réassurance, la marge de solvabilité est définie par le rapport entre les capitaux propres à 100% sur les primes nettes et permet d'exprimer les besoins en fonds propres permettant de souscrire des contrats de réassurance.

La marge de solvabilité comptable est exprimée par rapport aux capitaux propres comptables alors que la marge de solvabilité économique comprend aussi certains emprunts à long terme ayant caractères de capitaux permanents.

Bien qu'il n'y ait aucun minimum réglementaire à respecter dans notre activité, les réassureurs européens considèrent que la marge de solvabilité économique peut être comprise entre 40% et 50% des primes émises nettes. Ce ratio se situe entre 80 et 100 % pour les réassureurs américains. Compte tenu de la réduction de l'activité en 2003, la marge de solvabilité du Groupe SCOR devrait se situer dans la moyenne européenne.

DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE CERTAINS FACTEURS DE RISQUE

Les secteurs de l'assurance et de la réassurance sont cycliques, ce qui peut avoir des conséquences sur les résultats de SCOR.

Les secteurs de l'assurance et de la réassurance Dommages sont cycliques. Dans le passé, les réassureurs ont connu des variations importantes de leurs résultats d'exploitation en raison d'éléments fluctuants et parfois imprévisibles, souvent indépendants de leur volonté, tels que notamment la concurrence, la fréquence et la gravité d'événements catastrophiques, les niveaux de capacité et les conditions économiques générales. La demande en matière de réassurance dépend fortement des résultats des souscriptions des assureurs primaires et des conditions économiques générales du moment. L'offre en matière de réassurance est liée aux tarifs en vigueur, aux montants des pertes couvertes, aux niveaux des excédents du secteur et à l'utilisation de la capacité de souscription, éléments qui, à leur tour, peuvent fluctuer en raison des variations de la rentabilité attendue des investissements dans les secteurs de l'assurance et de la réassurance. Enfin, la sinistralité peut être plus élevée lorsque l'environnement économique est défavorable, notamment pour les produits qui visent à réassurer un risque lié à la situation financière de la société assurée.

Il en résulte que l'activité de réassurance est historiquement cyclique, caractérisée par des périodes de concurrence intense sur les prix lorsque la capacité de souscription est excessive, et par des périodes au cours desquelles la faible capacité de souscription permet de maintenir des niveaux de primes avantageux. A titre d'exemple, certains secteurs de la réassurance dans lesquels le Groupe exerce son activité se caractérisent, en particulier depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001, par une réduction des capacités de souscription de la part des réassureurs, qui a entraîné un redressement tarifaire et un durcissement des conditions de réassurance. Par la suite, cette amélioration des conditions de marché a engendré une augmentation de l'offre, y compris de la part de nouveaux entrants, ce qui est susceptible de limiter l'augmentation des primes à l'avenir. SCOR n'est pas en mesure de déterminer pendant combien de temps ces tendances vont se maintenir.

On peut donc s'attendre à ce que SCOR subisse les effets de la conjoncture et il n'y a aucune garantie que les changements de tarification des primes, la fréquence et la gravité des sinistres ou d'autres cas de pertes ou d'autres facteurs affectant les secteurs de l'assurance et de la réassurance en général n'aient pas d'effet significatif défavorable sur les résultats futurs de SCOR.

Informations juridiques et financières

Si les provisions de SCOR se révélaient être insuffisantes, ses résultats pourraient en être affectés.

Dans le cadre de son activité Dommages, SCOR est tenue de maintenir ses provisions à un niveau permettant de couvrir le montant estimé de ses engagements propres et les frais d'ajustement de sinistres pour les sinistres déclarés et non déclarés, à la fin de chaque exercice (nets des estimations de récupération et de subrogation). En ce qui concerne l'activité Vie, SCOR est tenue de disposer de provisions adéquates pour couvrir ses engagements en tenant compte des prévisions de rendement des investissements et des taux de mortalité, de morbidité, de déchéance des polices et d'autres hypothèses. Dans l'activité Non-Vie (Dommages et Spécialités), l'établissement des provisions et la tarification des polices sont aussi fonction de certaines hypothèses ou d'informations en provenance de tiers qui, si elles s'avèrent erronées, seront susceptibles d'affecter le résultat de l'activité du Groupe. De même, la constitution de provisions pour les risques liés à la réassurance des dérivés de crédit dépend en grande partie de statistiques émanant de tiers et des fluctuations des conditions générales de marché. Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions sont accrues pour les réassureurs par les délais importants qui s'écoulent souvent entre la survenance d'un dommage, la déclaration à l'assureur primaire et, finalement, au réassureur, le paiement par l'assureur primaire des sommes dues du fait de ce dommage, le dédommagement consécutif par le réassureur, ainsi que par les pratiques divergentes en matière de provisions entre les sociétés cédantes et l'évolution de la jurisprudence, notamment aux Etats-Unis.

SCOR revoit régulièrement ses méthodes de provisionnement et leur montant. Si les provisions de SCOR s'avéraient être insuffisantes pour couvrir les pertes réelles, les frais d'ajustement de sinistres ou les engagements des contrats de réassurance Vie après prise en compte des rétrocessions de couvertures disponibles, SCOR serait amené à augmenter ses provisions et constater une charge qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur sa situation financière consolidée, son résultat d'exploitation et sa trésorerie. Ainsi, le Groupe a récemment été amené à réévaluer ses provisions relatives à certains contrats de réassurance américains antérieurs à 2001. De même, le Groupe a dû réévaluer ses provisions au 30 septembre 2002 et constater une charge de 340 millions d'euros au troisième trimestre 2002 en raison notamment de l'augmentation de la sinistralité relative à certains contrats de réassurance de dérivés de crédit due principalement à la dégradation de la situation des clients emprunteurs, de certaines affaires de Program Business de SCOR U.S. et de la sinistralité particulièrement élevée de certains contrats portant sur des garanties d'accidents du travail souscrits aux Etats-Unis par la filiale bermudienne CRP.

Les provisions du Groupe sont constituées sur la base des informations fournies au Groupe par les compagnies d'assurance et en particulier du niveau de leur provisionnement. Même s'il a la possibilité d'auditer certaines compagnies qui lui cèdent leurs risques, et malgré ses contacts fréquents avec elles, le Groupe reste dépendant de l'évaluation du risque par ces compagnies dans sa politique de constitution de provisions, et ce particulièrement s'agissant des risques afférents à des demandes d'indemnisation à échéance lointaine

SCOR pourrait subir des pertes du fait de son exposition au risque de terrorisme.

Dans le cadre de son activité, SCOR est amené à assurer les conséquences d'attaques terroristes. Ce risque, dont les attaques du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis ont démontré l'ampleur potentielle, peut atteindre tant les personnes que les biens. Ces attaques se sont traduites par des provisions pour le Groupe d'un montant global net de rétrocession d'environ \$ 190 millions, évalué sur la base de l'hypothèse que l'attaque des deux tours du World Trade Center ont constitué un événement unique et non deux événements.

Après le 11 septembre, le Groupe a adopté une politique visant à exclure ou à limiter l'exposition au risque de terrorisme de ses contrats de réassurance (en particulier pour les pays ou pour les risques considérés comme les plus exposés). Cette politique ne concerne toutefois que les contrats conclus postérieurement à son entrée en vigueur. En outre, sa mise en place n'a pas toujours été possible, notamment sur les principaux marchés du Groupe. Ainsi, dans certains pays européens, les autorités compétentes ne permettent pas l'exclusion du risque de terrorisme des polices d'assurance. Face à cette contrainte réglementaire, SCOR a activement soutenu la création de groupements impliquant les acteurs des marchés de l'assurance et de la réassurance ainsi que les autorités publiques afin de mutualiser les risques terroristes entre les membres de ces groupements. SCOR participe ainsi aux pools qui ont été créés en France (GAREAT), en Allemagne (Extremus), au Royaume-Uni et en Autriche ou les réassure.

Informations juridiques et financières

De même, aux Etats-Unis, les autorités compétentes de certains Etats ont limité la possibilité d'exclure le risque de terrorisme des polices d'assurance. En dehors des obligations décrites ci-dessus, le Groupe réassure parfois des risques de terrorisme, généralement en limitant par évènement et par année d'assurance la couverture accordée à ses clients au titre de sinistres causés par des actes de terrorisme.

Par conséquent, de nouveaux actes de terrorisme pourraient entraîner, pour SCOR, des règlements de sinistres importants et, par conséquent, affecter significativement son résultat d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives.

Le portefeuille d'investissement du Groupe comporte par ailleurs des investissements dans des secteurs qui pourraient être les premiers touchés par des attaques terroristes ou des réponses à ces attaques, telles que par exemple l'aéronautique et le tourisme ; l'effet de tels actes sur la valeur de ces investissements est imprévisible et pourrait amener le Groupe à les déprécier.

SCOR doit faire face aux difficultés financières de ses filiales américaines.

Les pertes de souscription au titre des exercices 1997, 1998 et 1999, l'impact des attaques terroristes du 11 septembre et l'importance des sinistres ayant affecté les activités d'assurance maladie ou de cautions de marché ont été les principaux facteurs de la détérioration des opérations des filiales américaines du Groupe. A la demande des autorités de réassurance américaines, SCOR a dû participer au refinancement de ses filiales américaines au cours des exercices 2000 et 2001, sous la forme de souscriptions à des augmentations de capital ou d'octrois de prêts, pour un montant global de l'ordre de 200 millions de dollars. Le niveau de capital alloué (Risk Based Capital) est resté faible à la fin de l'exercice 2002. Les opérations des filiales américaines du Groupe, et plus particulièrement le niveau de leur capital alloué, restent sous la surveillance des autorités d'assurance et de réassurance américaines. L'absence d'amélioration de la situation financière des filiales américaines de SCOR a conduit le Groupe à réduire son activité sur ces marchés, à accroître l'aide financière qu'il apporte à ses filiales. Le montant des primes brutes attribuables aux filiales américaines au 31 décembre 2002 ne représentait qu'environ 31 % des primes brutes du Groupe et l'évolution des opérations américaines pourrait ainsi avoir un effet significatif défavorable sur les résultats d'exploitation, la trésorerie et la situation financière de SCOR.

SCOR pourrait subir des pertes du fait de son exposition au risque de pollution environnementale et aux conséquences de la présence d'amiante.

Comme d'autres réassureurs, SCOR est exposé au risque de pollution environnementale et aux conséquences de la présence d'amiante, notamment aux Etats-Unis. Les assureurs ayant l'obligation, aux termes de leurs contrats avec le Groupe, de l'informer de tout sinistre, même potentiel, dont ils ont connaissance, le Groupe reçoit, de leur part, des déclarations de sinistres potentiels relatifs à l'environnement et à l'amiante qui sont généralement imprécises (il arrive ainsi que l'assureur primaire n'ait même pas procédé à l'évaluation du risque au moment où il déclare le sinistre au réassureur). Du fait de ces imprécisions, SCOR ne peut évaluer que de manière très approximative son exposition potentielle aux sinistres environnementaux ou causés par l'amiante, déclarés et non déclarés.

De plus, au regard de l'évolution du droit de la responsabilité civile et de la jurisprudence, l'évaluation du coût final des sinistres causés par la présence d'amiante ou par la pollution environnementale semble, selon SCOR, devoir augmenter, dans des proportions incertaines. Différents facteurs sont susceptibles d'augmenter l'exposition de la Société aux conséquences de la présence d'amiante, tels que l'accroissement du nombre de demandes d'indemnisation déposées ou des personnes susceptibles d'être visées par ces demandes. Ces incertitudes inhérentes à l'évaluation des sinistres environnementaux et causées par l'amiante ne seront probablement pas dissipées dans un futur proche. Cette évaluation est rendue d'autant plus délicate que les demandes d'indemnisation relatives aux risques d'amiante et de pollution environnementale sont souvent l'objet d'un règlement à longue échéance. Dans ces conditions, il est difficile pour le Groupe d'évaluer le montant de provisions à constituer pour ces risques de sinistres et de garantir que ce montant est suffisant. Du fait de ces imprécisions et incertitudes, il n'est pas exclu que le Groupe connaisse des sinistres importants qui pourraient significativement affecter son résultat et sa situation financière (voir aussi « Amiante et environnement page 116).

Informations juridiques et financières

La notation financière joue un rôle important dans l'activité de SCOR.

Les notations de SCOR sont revues périodiquement. Ainsi, plusieurs agences de notation ont récemment dégradé et mis sous surveillance la notation financière de SCOR, notamment à la suite de l'annonce du renforcement de ses provisions et du montant prévisible de ses pertes au troisième trimestre 2002. Il ne peut donc être garanti que ces notations seront maintenues à l'avenir. Toute réduction significative des notations de SCOR pourrait se traduire par le retrait de SCOR ou de ses filiales des listes de compagnies agréées de certains courtiers spécialisés dans les secteurs de l'assurance et de la réassurance ou de certaines compagnies d'assurance cédant leurs risques, et pourrait avoir un effet significatif défavorable sur la capacité de SCOR à maintenir des relations avec ces courtiers ou ces compagnies cédantes.

Ajoutons que toute baisse des notations entraînerait une augmentation du coût des nouveaux emprunts que SCOR pourrait être amené à contracter et, par ailleurs, rendrait plus difficile le renouvellement de ses contrats existants ou la conclusion de nouveaux contrats.

Par ailleurs, une partie importante de l'activité de SCOR et de ses filiales (et notamment CRP) est réalisée avec des cédants américains. La réglementation américaine et les pratiques de marché obligent la Société, en sa qualité de société de réassurance étrangère, à obtenir de banques des lettres de crédit pour être en mesure de conclure des contrats de réassurance avec ces sociétés cédantes américaines. L'impossibilité d'obtenir le renouvellement des lettres de crédit existantes pourrait affecter significativement la situation financière et les résultats de SCOR. L'abaissement de la notation financière du Groupe a renchéri le coût des lettres de crédit et en a parfois rendu plus difficile l'obtention ou le renouvellement, et par conséquent la conclusion ou le renouvellement de contrats de réassurance. Ainsi, cette dégradation peut conduire le Groupe à devoir émettre des sûretés complémentaires, notamment aux banques émettrices de ces lettres de crédit. Toute nouvelle dégradation de cette notation financière restreindrait de manière significative la faculté du Groupe d'obtenir ces lettres de crédit et donc affecterait l'exercice de ses activités. Dans ces conditions, le Groupe pourrait être amené à réduire ses activités et voir sa situation financière affectée.

Au 10 septembre 2003, les notations allouées à SCOR par A.M. Best Co. ("A.M. Best"), Fitch International Bank Credit Analyst ("Fitch IBCA") et Standard & Poor's ("S&P") étaient les suivantes:

A.M. Best (10.09.2003)	Solidité financière	B++ (révision en fonction du développement)	Très bonne
	Dette long terme Dette court terme	BBB AMB-2	Adéquate Acceptable
Fitch IBCA (18.06.2003)	Solidité financière	BBB (stable)	Bonne
	Dette long terme	BBB-(confirmée)	Bonne qualité de crédit
	Dette court terme	F3 (confirmée)	Qualité de crédit correcte
S&P (04.07.2003)	Solidité financière sûre	BBB+ (sous surveillance avec implications indéterminées)	Bonne
	Dette long terme	BBB+ (sous surveillance avec implications indéterminées)	Capacité encore suffisante
	Dette court terme	A-2 (sous surveillance avec implications indéterminées)	Aptitude satisfaisante

Si le Groupe ne pouvait mener à bien son plan de redressement ou si celui-ci se révélait insuffisant, sa situation financière et ses activités se dégraderaient.

Le Conseil d'administration de SCOR a arrêté un plan de redressement et a pris, dans ce cadre, plusieurs décisions d'application immédiate concernant les nouvelles priorités de souscription, la réallocation du capital qui en découle et les contraintes et objectifs financiers fixés pour 2003-2005. La mise en œuvre et la réussite de ce plan de redressement reposent sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs qui ne sont pas tous sous le contrôle du Groupe. Si l'environnement économique, la position concurrentielle du Groupe, sa situation financière ou son organisation interne n'étaient pas conformes aux hypothèses ou objectifs du Groupe ou si les mesures

Informations juridiques et financières

envisagées s'avéraient insuffisantes, il serait possible que le plan de redressement échoue et que le Groupe n'atteigne pas les objectifs qu'il s'est assignés et en premier lieu le retour à la profitabilité en 2003 et la réalisation de performances élevées en 2004-2005. Dans ce cas, la situation commerciale et financière du Groupe pourrait se dégrader et de nouvelles mesures devraient alors être envisagées, sans garantie quant à leur succès.

Les résultats du Groupe pourraient être affectés par l'incapacité de ses rétrocessionnaires à remplir leurs engagements.

Le Groupe transfère à des rétrocessionnaires une partie de son exposition à certains risques. Ceux-ci prennent alors en charge une partie des pertes et charges liées à des sinistres contre le versement d'une partie des primes. Lorsque le Groupe rétrocède des risques, il reste engagé au titre de ceux-ci si le rétrocessionnaire ne peut remplir ses obligations. C'est pourquoi l'incapacité des réassureurs du Groupe à remplir leurs engagements financiers pourrait affecter le résultat d'exploitation de celui-ci de manière importante. Bien que le Groupe examine périodiquement la situation financière de ses rétrocessionnaires, leur solidité financière peut s'être détériorée au moment où il leur est demandé de payer les montants dus, ce qui peut intervenir de nombreuses années après la conclusion du contrat. De plus, la rétrocession peut se révéler inefficace pour se protéger contre certains sinistres ou pourrait à l'avenir ne plus être accessible ou ne pas l'être à des conditions économiquement raisonnables. En outre, dans la mesure où le Groupe et ses rétrocessionnaires appartiennent au même secteur d'activité, les événements survenant dans ce secteur sont susceptibles d'affecter la situation de l'ensemble de ces acteurs.

Le Groupe réalise une partie significative de son chiffre d'affaires avec quelques courtiers.

Comme pour beaucoup de sociétés de réassurance, une partie significative des affaires Non-Vie du Groupe lui est apportée par des courtiers en réassurance. De plus, le marché du courtage en réassurance Non-Vie est dominé par un nombre réduit d'acteurs avec lesquels le Groupe est en relation. Si, pour quelque raison que ce soit, l'un ou plusieurs de ces grands courtiers décidaient de cesser leurs relations commerciales avec le Groupe, son chiffre d'affaires en serait affecté, ce qui pourrait avoir des conséquences sur son résultat et sa situation financière.

SCOR opère dans un secteur d'activité fortement concurrentiel.

La réassurance est un secteur d'activité fortement concurrentiel. Le positionnement du Groupe sur le marché de la réassurance dépend de plusieurs facteurs, tels que l'expertise en matière de souscription, la réputation et l'expérience dans les secteurs considérés, les pays dans lesquels le réassureur est autorisé à pratiquer son activité, les primes facturées ainsi que les autres modalités de réassurance proposées, les services offerts, la rapidité de remboursement des sinistres et la perception de la solidité financière du réassureur. Sur les marchés français, européens, américains et sur d'autres marchés de dimension internationale, SCOR est en concurrence avec de nombreux réassureurs locaux et internationaux, dont certains ont une part de marché supérieure, des ressources financières plus importantes et bénéficient de meilleures notations par les agences de notation financière.

Lorsque la capacité de réassurance est supérieure à la demande des compagnies cédantes, ces concurrents peuvent être mieux placés pour conclure de nouveaux contrats et gagner des parts de marché au détriment de SCOR. Si la Société ne parvient pas à atteindre ou maintenir un niveau de compétitivité suffisant sur ses marchés, son activité, sa situation financière et son résultat d'exploitation pourraient s'en trouver sérieusement affectés.

Assurances et couvertures de risques (hors activité de réassurance)

La société SCOR, tant au niveau de la maison mère que de ses filiales, exerce une activité financière. Elle n'est donc pas dépendante d'un outil de production et présente peu de risques physiques pour son environnement immédiat, à la différence des entreprises industrielles.

Parmi les atouts maîtres de SCOR figurent son réseau informatique et ses outils de communication en général,

Informations juridiques et financières

régulièrement mis à jour en fonction des évolutions techniques.

Dans ces domaines, des solutions de secours et de sauvegarde informatique ont été organisées hors site afin de permettre un maintien de l'activité en cas de sinistre important. Pour ces raisons, la Société n'a pas jugé utile de souscrire à une police de perte d'exploitation. La remise à niveau du plan de secours est actuellement en cours.

Les immeubles et autres biens de la Société sont garantis à leur valeur à neuf par le biais notamment de polices dommages, incendie et tous risques informatiques, aussi bien au siège que dans les filiales. Les parts de propres assurances sont fonction des risques assurés et sont inférieures à € 10 000 de franchise par sinistre.

Les risques de responsabilité d'exploitation et professionnelle sont couverts au niveau du Groupe pour des montants considérés comme suffisants.

Les risques de responsabilité civile liés à l'exploitation de l'entreprise du fait notamment des salariés et des immeubles sont à concurrence de € 15 245 000.

Les risques liés à la responsabilité professionnelle sont à concurrence de € 20 000 000 en excédent d'une charge de propre assurance de € 10 000 000.

Il existe également une couverture du Groupe contre les risques de responsabilité civile des Administrateurs et Dirigeants.

Ces programmes ont été souscrits auprès d'assureurs de notoriété internationale

POLITIQUE DE PROVISION ET SUIVI DE RISQUES

Les informations des pages 106 à 118 incluses sont directement extraites du rapport 20F 2002 de SCOR N° 1-14518.

Engagement d'assurance maximum

Dans le cadre de sa stratégie de sélection de marchés et développement de certains types d'affaires, le Groupe cherche à conserver un portefeuille de risques très diversifié, à la fois géographiquement et en termes de secteurs d'activité. De plus, la Société a établi des règles de souscription globales pour ses filiales afin de garantir la diversification et la gestion des risques en fonction des secteurs et catégories d'activité.

Le Groupe souscrit sous la forme de traités et facultatives Dommages et par le biais de souscripteurs en réassurance de Personnes, avec le support de services techniques tels que les actuaires, les responsables sinistres, le juridique, la rétrocession et la comptabilité.

Les souscripteurs et autres équipes opérationnelles sont situés au siège du Groupe à Paris ainsi que dans les filiales et branches, alors que certains services, comme la rétrocession, sont uniquement basés au siège. Bien que la souscription soit décentralisée (gérée par le biais des filiales et des divisions), l'exposition du Groupe à des risques particuliers et dans certaines zones géographiques spécifiques est contrôlée depuis Paris uniquement.

La Direction estime que le fait d'avoir un portefeuille diversifié diminue l'impact potentiel des cycles d'assurance et d'économie locale et réduit la volatilité que pourrait entraîner un portefeuille plus concentré. De plus, en complément de la diversification par zone géographique et catégorie d'activité, le Groupe a récemment limité son exposition globale au risque d'événement catastrophique.

L'activité de souscription du Groupe comprend 500 personnes, incluant 290 souscripteurs répartis dans les secteurs d'activité suivants: Traités Dommages, Réassurance de Personnes, Réassurance Non-traditionnelle, Crédit Caution et SCOR Business Solutions. Les services de support à la souscription représentent environ 200 personnes supplémentaires, dont plus de 75 actuaires et responsables de la tarification.

Informations juridiques et financières

Les souscripteurs de facultatives dépendent de la division SCOR Business Solutions, qui opère dans le monde entier à partir de quatre sites (Paris, Londres, New York et Singapour) et quelques entités de souscription se trouvant dans les filiales ou les branches du Groupe. Cette division se consacre uniquement aux entreprises de taille importante et a pour but de fournir à ses clients des solutions de transfert de risques traditionnel ou alternatif.

La souscription de l'activité Réassurance de Personnes est sous la responsabilité de SCOR Vie au niveau mondial. Nos clients dans ce secteur sont les compagnies d'assurance vie partout dans le monde. Ils sont gérés par des souscripteurs vie connaissant tout particulièrement les spécificités des marchés dans lesquels ils opèrent, et maîtrisant donc les tables de mortalité, les taux de morbidité, les couvertures pour incapacité et pensions, le développement des produits, les particularités de financement et de couverture de certains marchés et les termes des contrats. La souscription en Réassurance de Personnes implique la prise en compte de plusieurs facteurs comme le type de risque à couvrir, les niveaux de rétention de la cédante, les estimations de produits et de tarifs ainsi que les standards de souscription et la solidité financière de la cédante.

Les souscripteurs en Réassurance de Personnes de par le monde sont assistés par la Direction Souscription Vie (DSV), qui coordonne les activités de souscription au niveau du Groupe et procède à des audits au sein des unités opérationnelles, et par la Direction Technique et Développements Vie (DTD), responsable des grilles de tarification, des règles concernant les provisions, du développement des produits et de la rétrocession. Ces deux départements mettent au point ensemble les règles de souscription, qui sont approuvées par l'Underwriting Innovation Committee, comprenant la Direction générale de SCOR Vie ainsi que les responsables des unités DSV et DTD. Ce comité examine et réévalue périodiquement le niveau d'autorité en matière de souscription (il y en a quatre) délégué à chaque souscripteur.

Les souscripteurs des traités Dommages gèrent les relations clients et proposent des prestations de réassurance après avoir examiné et évalué avec grande attention la politique de souscription de la cédante, le profil du portefeuille, les procédures d'exposition et de gestion. Ils ont pour responsabilité de mettre en place des traités et quelques petites facultatives dans leurs territoires respectifs dans les limites afférentes au périmètre de souscription qui leur a été délégué et en accord avec les règles de souscription approuvées par la Direction Générale du Groupe.

Les équipes de souscripteurs sont assistées par une unité technique basée au siège de la Société. Cette unité fournit les règles de souscription pour les traités et petites facultatives pour le monde, la délégation de capacité, un soutien dans la mise en place de souscription de catégories ou types de risques spécifiques lorsque cela est nécessaire, des analyses des portefeuilles des cédantes ainsi que des évaluations de risques.

Les équipes de souscription reçoivent également l'aide d'une unité actuarielle du Groupe responsable de la politique en matière de tarification et d'établissement des réserves devant être appliquée par les unités actuarielles basées dans les unités opérationnelles de traités.

Le département d'audit du Groupe effectue de fréquents audits dans les unités opérationnelles.

Evènements catastrophiques et gestion d'exposition aux risques

Comme d'autres sociétés de réassurance, SCOR doit faire face à des pertes multiples émanant d'un seul évènement, qu'il soit d'origine naturelle comme un ouragan, une inondation ou un tremblement de terre, ou bien d'origine humaine comme une explosion, ou un incendie dans un site industriel. Toute catastrophe de ce type peut générer des pertes d'assurance dans un ou plusieurs secteurs d'activité de SCOR.

A l'été 2002, les inondations catastrophiques d'Europe Centrale ayant affecté la République Tchèque, l'Allemagne et l'Autriche ont entraîné pour le Groupe des pertes avant impôts, nettes de rétrocession, de € 94 millions. Le typhon Rusa qui a sévit en Corée en août 2002, les inondations du sud-est de la France en septembre 2002, et l'ouragan Jeannet en Europe du Nord en octobre 2002 n'ont pas eu d'impact important sur SCOR.

Informations juridiques et financières

Les conséquences des tremblements de terre qui ont eu lieu en janvier 2001 au Salvador et en Inde, en février 2001 dans l'état de Washington aux Etats-Unis, et en mars 2001 au Japon ont été limitées soit en raison d'un investissement relativement faible du Groupe dans les régions sinistrées, soit en raison de pertes globales limitées en assurance et réassurance.

En 2000, nous n'avons dû faire face à aucune perte majeure provenant d'une catastrophe naturelle exceptée la liquidation des coûts relatifs aux orages de 1999 en Europe.

Les orages qui se sont abattus sur l'Europe en décembre 1999 ont entraîné pour le Groupe des pertes avant impôts, nettes de rétrocession, de € 95 millions. Avant ces événements, la plus grosse perte du Groupe due à une catastrophe dans un passé récent furent les tempêtes de pluie verglaçante au Canada en 1998 et le tremblement de terre de 1994 à Northridge en Californie, qui engendrèrent une perte avant impôts pour le Groupe, nette de rétrocession, de € 36 millions et € 35 millions respectivement.

SCOR évalue avec précaution l'accumulation de potentiels événements naturels et autres risques pour la totalité de son portefeuille au niveau du siège, y compris les risques souscrits par ses filiales. En accord avec les règles et procédures générales établies par la Direction Générale à Paris, chaque filiale contrôle la composition de son portefeuille pour chaque région ou pays et le département Stratégie Sinistres basé à Paris consolide ces données pour le Groupe.

SCOR utilise des techniques variées, en fonction de la région et du risque, pour évaluer et gérer son exposition cumulée aux pertes dues à des catastrophes entraînant des dommages aux biens dans toute région du monde, et quantifie cette exposition en termes d'engagement maximum. SCOR définit ainsi sa perte potentielle maximum, en prenant en compte les limites du contrat, causée par une seule catastrophe affectant une large zone géographique contiguë, comme une tempête, un ouragan ou un tremblement de terre et se produisant dans une période d'engagement donnée. SCOR estime que les risques maximum actuels au niveau du Groupe, avant rétrocession, viennent des tremblements de terre au Japon, en Turquie, au Pérou et au Canada et des perturbations météorologiques en Europe et aux Etats-Unis.

Le tableau suivant résume l'exposition maximum du Groupe aux catastrophes, par zone géographique :

Hauteur de l'exposition à la catastrophe (1) (en € millions)	Pays concernés – décembre 2002
100 à 200	Australie, Canada, Italie, Colombie, Nouvelle Zélande, Grèce, Chili, Mexique, Pérou
200 à 300	Israël, Etats-Unis, Taiwan, Turquie, Japon (tempêtes)
300 et plus	Japon, Europe (tempêtes)

(1) Calculée sur une perte potentielle maximum pour une période d'engagement donnée.

En fonction du risque et de la région, les résultats sont basés sur des logiciels de marque déposée ou bien des modèles fournis par des distributeurs.

Pendant plus de quinze ans, SCOR s'est servi de son propre logiciel développé en interne et mis à jour régulièrement, pour évaluer les pertes potentielles maximum dues aux tremblements de terre dans vingt pays. Les méthodes utilisées pour simuler des événements et les dommages en découlant ont été mises à jour dans SERN (Système d'Evaluation des Risques Naturels), une version améliorée de modèles existants lancés en 1997 par SCOR et des partenaires venant d'éminents instituts de recherche et des compagnies informatiques privées reconnues. Ce logiciel est directement lié à notre base de données mondiale et disponible pour toutes les filiales et unités opérationnelles de SCOR. A décembre 2002, SERN peut fournir des résultats concernant l'exposition aux tremblements de terre en Australie, au Canada, au Chili, en Colombie, en Grèce, en Indonésie, en Israël, en Jordanie, en Italie, au Japon, au Mexique, en Nouvelle Zélande, au Pérou, aux Philippines, au Portugal, à Taiwan, aux Etats-Unis et au Vénézuéla. SERN est actuellement en développement pour la Turquie et les estimations d'exposition maximum aux tremblements de terre et pertes afférentes sont donc calculées par le biais

Informations juridiques et financières

de l'ancien système. Pour des pays comme le Japon et les Etats-Unis, SCOR compare ses analyses avec d'autres estimations calculées par des programmes développés spécialement par des consultants indépendants.

L'accumulation potentielle due aux ouragans aux Etats-Unis et aux typhons au Japon est analysée de manière similaire, en utilisant des logiciels externes et des outils de simulation.

L'accumulation de tempêtes en Europe dans le portefeuille de traités est également évaluée par SERN, qui a été adapté afin d'analyser ce type d'événements et est maintenant opérationnel dans huit pays européens, reproduisant des événements passés et simulant des orages de forte puissance.

SCOR continue d'affiner ses méthodes internes d'évaluation de pertes avec l'aide de consultants externes, géophysiciens, météorologistes, statisticiens et autres spécialistes.

Le tableau suivant met en exergue certaines données relatives à l'expérience du Groupe en matière de pertes dues à des catastrophes, pour les années de 2000 à 2002 :

	Au 31 décembre,		
	2000	2001	2002
	(En € millions)		
Nombre de catastrophes ⁽¹⁾	–	1	1
Pertes dues à des catastrophes, en brut	–	670 ⁽²⁾	95 ⁽³⁾
Pertes dues à des catastrophes, en net	–	215 ⁽²⁾	94 ⁽³⁾
Ratio de pertes du Groupe ⁽⁴⁾	96 %	102 %	97 %
Ratio de pertes du Groupe excluant les catastrophes	96 %	95 %	94 %

(1) SCOR définit une catastrophe comme un événement impliquant plusieurs risques et causant des pertes avant impôts, nettes de réassurance, de € 10 millions ou plus.

(2) World Trade Center.

(3) Inondations en Europe Centrale.

(4) Les ratios de pertes sont calculés sur la base des frais de gestion et de souscription exprimés en pourcentage de primes acquises.

Sinistres

Les sinistres individuels enregistrés dans les filiales du Groupe sont contrôlés et gérés par les services sinistres de chaque filiale. Ces services, en plus de gérer les sinistres et de suivre leur traitement avec les cédantes, conduisent des audits périodiques sur des sinistres spécifiques et sur les procédures globales de gestion des sinistres au sein des bureaux des cédantes. Avant d'accepter certains contrats, les souscripteurs demandent souvent aux services sinistres de procéder à des audits chez certaines cédantes potentielles. SCOR a pour objectif d'évaluer les techniques d'estimation des sinistres des cédantes, l'adéquation de leurs provisions, leur personnel, et leur aptitude à respecter les procédures de traitement des sinistres. Ces audits permettent de fournir aux dirigeants de la cédante un examen et une évaluation de leurs opérations de sinistres ainsi que des recommandations concernant les procédures, le traitement et le personnel.

De plus, le Groupe a mis en place à Paris un comité ayant pour but d'étudier les grands sinistres de marché et visant à centraliser et renforcer la supervision de sinistres importants au niveau du Groupe et pour toutes les unités de souscription de SCOR. Ses objectifs sont d'apporter à la fois l'opinion technique et juridique concertée du Groupe sur la nature des sinistres et leur évaluation des pertes du marché et de l'action SCOR.

Rétrocession

Le Groupe rétrocède une partie des risques qu'il souscrit afin de contrôler son exposition et ses pertes. Il paie des primes basées sur les risques et exposition de ses traités et facultatives qui sont sujets à rétrocession. La rétrocession fait l'objet de recouvrement pour chaque affaire acceptée par le Groupe et générant une perte. Le Groupe reste le principal responsable vis à vis de l'assureur direct sur tous les risques réassurés, alors que le rétrocessionnaire est responsable vis à vis de SCOR dans la limite des réassurances souscrites. SCOR contrôle ensuite la situation financière des rétrocessionnaires de façon continue et régulière. Au cours des années passées, le Groupe n'a pas connu de difficulté particulière pour percevoir les montants dus par ses

Informations juridiques et financières

rétrocessionnaires. Enfin, SCOR passe régulièrement en revue ses accords passés avec les rétrocessionnaires afin de s'assurer qu'ils correspondent au développement de son activité.

Par le biais de son département rétrocession de Paris, traitant des traités Dommages et réassurance de Personnes, le Groupe établit des règles de fonctionnement annuelles pour la souscription et la rétrocession, par catégorie et secteur d'activité, afin de s'assurer que les risques souscrits s'inscrivent dans la capacité autorisée définie par les contrats de rétrocession. Le Groupe passe divers accords de rétrocession avec des rétrocessionnaires non-affiliés afin de mieux contrôler son exposition aux pertes liées aux grandes entreprises. Le programme global qui a été mis en place sur une base annuelle permet de couvrir jusqu'à trois événements majeurs par année de survenance. On entend en général par événement majeur une catastrophe naturelle comme un tremblement de terre, une tempête, un ouragan ou bien un typhon, dans une région où le Groupe présente une exposition cumulée provenant des affaires souscrites.

Si une catastrophe majeure se produit et entraîne une perte égale à l'engagement maximum du Groupe sur des événements naturels, la Direction estime que la perte nette avant impôts pour SCOR, incluant le coût de reconstitution de la prime de rétrocession (excluant toute prime de reconstitution reçue des cédantes), serait de € 200 millions.

Pour faire face à un marché de rétrocession volatile et afin à la fois d'étendre la provenance de sa capacité de rétrocession aux marchés financiers et d'améliorer sa qualité, le Groupe a, en mars 2000, acheté une couverture de réassurance pluriannuelle de USD 150 millions destinée à provisionner les catastrophes naturelles spécifiques dans certaines zones géographiques et dont la limite par survenance est de USD 100 millions. Ce contrat, fourni par Atlas Reinsurance p.l.c., protège le portefeuille de biens et immobilier de SCOR, pour une période de trois ans, de la survenance d'un tremblement de terre aux Etats-Unis ou au Japon ou d'une forte tempête en Europe. Atlas Reinsurance p.l.c. a produit trois catégories d'obligations pour un total de USD 200 millions, l'ajustement des capitaux dépendant de l'indemnisation sur sinistre versée à SCOR. Cette couverture a pris fin le 31 mars 2003.

IRP a été mise en place en décembre 2001 afin de réassurer (en tant que rétrocessionnaire), certaines affaires non-vie de SCOR sur la quote-part suivante, à partir de 2002: 25 % en 2002, réduit à 16 % pour les traités dans les trois zones suivantes: Etats-Unis (tremblements de terre et ouragans), Japon (tremblements de terre) et Europe (tempêtes). La participation initiale de SCOR dans IRP était de 41,7 %, puis portée à 46,7 % le 20 mars 2003. Le 4 avril 2003, SCOR a annoncé qu'elle souhaitait acquérir 6,67 % supplémentaires des parts d'IRP. La participation de SCOR dans IRP devrait augmenter par le biais du rachat d'intérêts minoritaires d'ici mai 2006. IRP fait partie du périmètre de consolidation depuis l'année 2001.

En janvier 2002, le Groupe a acheté une couverture pluriannuelle de USD 150 millions, afin de se munir d'une seconde protection événementielle, pour une exposition identique, et dont la limite est de USD 100 millions par survenance. Le contrat, fourni par Atlas Reinsurance II p.l.c., protège le portefeuille de biens et immobiliers de SCOR, pour une période de trois ans. Atlas Reinsurance II p.l.c. a produit deux catégories d'obligations pour un total de USD 150 millions, l'ajustement des capitaux dépendant du modèle paramétrique défini par Risk Management Solutions (RMS), basé sur l'exposition de SCOR.

Provisions

Il peut se passer un laps de temps significatif entre le moment où le sinistre se produit, celui où l'on reporte ce sinistre à la cédante et au réassureur, celui où la cédante règle les frais de ce sinistre à l'assuré et enfin les paiements du réassureur à la cédante. Afin de couvrir les engagements sur pertes et profits futurs, les assureurs et réassureurs mettent en place des réserves, qui représentent, sur le bilan, des engagements correspondant à l'estimation des montants qui devront être payés dans le futur sur des sinistres connus ou non, ainsi que des dépenses liées aux sinistres déjà constatés.

Le Groupe conserve des réserves afin de couvrir ses engagements définitifs estimés sur sinistres relatifs à des événements connus ou non encore reportés. Parce que les réserves correspondent à l'estimation des sinistres définitifs, les dirigeants les revoient en cours d'année en utilisant les informations nouvelles dès qu'elles sont

Informations juridiques et financières

disponibles et ajustant les réserves en fonction de cela si nécessaire. Les dirigeants prennent en compte plusieurs facteurs pour décider du montant des réserves, parmi lesquels :

- les informations venant des cédantes,
- les tendances historiques, comme les schémas de réserves, les règlements de sinistres, le nombre moyen des sinistres en attente de paiement et la variété des produits,
- les méthodes internes analysant l'expérience du Groupe en se basant sur des exemples concrets,
- les interprétations juridiques du moment sur les couvertures et engagements, et
- les conditions économiques.

En se basant sur ces considérations, la Direction estime avoir mis en place des provisions adéquates pour couvrir les sinistres des traités Dommages qui se montaient à € 6 900 millions (nets de rétrocession) au 31 décembre 2002. Le montant réel des règlements des sinistres peut s'avérer différent des réserves prévues, et ce, de façon significative. Dans le cas où ces réserves s'avèreraient insuffisantes après prise en compte de la couverture de rétrocession disponible, le Groupe devrait augmenter ses réserves et impacter ses revenus en conséquence, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur la situation financière, les résultats et la trésorerie consolidés de la Société. Le plan "Back on Track" du Groupe a entraîné un renforcement des réserves au troisième trimestre 2002 afin de palier des pertes en augmentation résultant de sinistres des années antérieures à 2002. Les réserves ont notamment été renforcées dans les secteurs d'activité suivants :

- une augmentation de € 154 millions des réserves de SCOR U.S., visant à couvrir toutes les années de souscription, et en particulier 1998 à 2001;
- une augmentation de € 141 millions des réserves de Commercial Risk Partners. Ces réserves concernent principalement les affaires d'indemnisation d'accidents du travail en 1999 et 2002. La souscription a été arrêtée en janvier 2003 ;
- une augmentation de € 30 millions des réserves en crédit caution, principalement pour couvrir la réassurance des dérives de crédit. SCOR a cessé de souscrire ce type d'affaires en novembre 2001;
- une augmentation de € 15 millions des réserves destinées aux sinistres liés à l'amiante et la pollution afin de couvrir les frais juridiques croissants aux Etats-Unis.

Dans le cadre de son plan "Back on Track", le Groupe a décidé de vendre CRP ou de la mettre en run-off. Cette décision a eu pour conséquences un renforcement des provisions techniques et l'amortissement du goodwill de CRP.

L'Actuaire Groupe a procédé à une étude des provisions techniques du Groupe à fin décembre 2002, basée sur les rapports des actuaires internes et externes. A la suite de cette analyse, les réserves ont été renforcées de USD 74 millions pour les années antérieures à 2002, comprenant USD 54 millions pour CRP, en relation avec la situation des provisions techniques à fin septembre 2002, qui ont servi de point de comparaison aux actuaires externes pour réaliser leur estimation.

Généralités

Afin de décider du montant des provisions, les assureurs et réassureurs passent en revue les données historiques à leur disposition et cherchent à anticiper l'impact de plusieurs facteurs comme les promulgations de lois et décisions juridiques pouvant affecter les pertes liées à des sinistres, les changements d'attitudes sociales ou politiques pouvant augmenter l'exposition aux risques, les tendances en matière de mortalité et morbidité et toute évolution de la situation économique. Cette méthode implique que l'expérience du passé, revue en fonction des développements récents, soit une base adéquate permettant d'anticiper les événements futurs. Cette méthode d'évaluation des réserves accepte implicitement l'impact de l'inflation et d'autres facteurs affectant les sinistres en prenant en compte l'évolution des schémas de sinistres au fil du temps ainsi que les tendances du moment. Cependant il n'existe pas de méthode précise pour évaluer l'impact de chaque élément pris séparément sur l'adéquation des réserves, la justesse de leur montant dépendant de nombreux facteurs.

Le Groupe revoit et met à jour régulièrement ses méthodes d'évaluation des sinistres non encore reportés (incurred but not yet reported :IBNR) et des réserves en résultant, et ces ajustements ont un impact sur ses revenus. Il est cependant difficile d'évaluer le montant des provisions nécessaires, spécialement en tenant

Informations juridiques et financières

compte des changements liés à la loi et au droit civil pouvant affecter le développement des réserves. Si ce process est compliqué et subjectif pour les cédantes, les incertitudes afférentes à ces estimations sont encore plus grandes pour le réassureur, principalement en raison du laps de temps plus important séparant l'évènement lui-même et la demande de paiement des frais faite au réassureur, la diversité des schémas de développement des contrats, qu'ils soient traités ou facultatives, la dépendance par rapport aux cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et les divergences d'établissement des réserves chez les cédantes. De plus, des tendances ayant affecté les engagements dans le passé peuvent ne pas se reproduire ou ne pas avoir le même impact sur le développement des engagements dans le futur. Ainsi, les pertes et profits des contrats peuvent ne pas correspondre aux provisions annoncées dans les états financiers consolidés du Groupe, et ce de manière significative.

Lorsqu'une cédante est avertie d'un sinistre, les services gérant les sinistres prévoient des réserves correspondant au montant estimé du règlement final, s'il a lieu, et en fonction du sinistre. L'estimation reflète le jugement du personnel de la cédante, basé sur leurs méthodes d'évaluation. La cédante reporte le sinistre à la filiale du Groupe ayant signé le contrat de réassurance, et lui fournit son estimation du coût du sinistre. SCOR enregistre le montant de provisions suggéré par la cédante se réserve la possibilité de l'augmenter en se basant sur la revue effectuée par les services sinistres et actuariat interne. Ces provisions supplémentaires sont décidées en fonction de plusieurs critères tels que la couverture, l'engagement, la sévérité et le jugement du Groupe sur la capacité de la cédante à évaluer et gérer le sinistre.

En accord avec les pratiques de l'industrie, le Groupe maintient ses réserves IBNR. Celles-ci sont déterminées de façon actuarielle et représentent :

- le montant le plus élevé pouvant être payé par le Groupe sur des sinistres ou évènements ayant eu lieu mais n'étant pas encore connus de la cédante ou du Groupe, et
- la variation de coût prévue sur des sinistres dont le Groupe a déjà connaissance.

Lorsqu'il détermine le montant de ses provisions pour IBNR, le Groupe utilise généralement des techniques actuarielles qui prennent en compte des données quantitatives résultant de sinistres passés, ainsi que des facteurs qualitatifs lorsque cela se justifie. Les provisions pour IBNR sont également ajustées en fonction du volume d'affaires souscrites, des termes et conditions des contrats, et de la diversité de traitement des affaires et des sinistres pouvant potentiellement affecter l'engagement du Groupe sur la durée. A l'exception des réserves liées à l'indemnisation des accidents du travail et aux contrats de réassurance à engagements limités (finite) de CRP, qui sont escomptés, le Groupe n'escompte pas les réserves des affaires Non-Vie.

En Réassurance de Personnes, les réserves de sinistralité sont établies sur la base des évaluations au "best estimate" du Groupe en termes de décès et de morbidité. Les engagements relatifs aux sinistres futurs déterminés par le Groupe sont en fonction des catégories de risques ou d'affaires et peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux établis par les cédantes, s'ils utilisent des hypothèses ou un ratio de décès différents. Les réserves de sinistralité incluent à la fois les sinistres décès en cours de règlement et les sinistres avérés mais pas encore reportés. Les évènements effectifs d'une période donnée peuvent s'avérer pires que ce qui avait été prévu et en conséquence, avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe sur cette période.

En plus des réserves pour sinistres cédantes et des IBNR, en normes françaises et conformément aux règles françaises d'assurance, et pour certaines filiales non françaises, conformément aux règles applicables localement, SCOR a l'obligation d'établir certaines provisions d'égalisation pour futurs évènements catastrophiques et autres pertes. Ces provisions sont en général mises en place en épargnant, chaque année, une portion donnée des gains de souscription, si cette portion est disponible, dépendant de limites cumulées spécifiques basées sur les volumes de primes dans les secteurs d'activité affectés par des catastrophes ou autres évènements. Ces provisions d'égalisation sont retraitées et annulées dans les états financiers aux normes américaines. Ces provisions sont portées en « réserves indisponibles » dans les capitaux propres US Gaap. Cette réserve allouée aux catastrophes équivaut au montant des coûts de couverture catastrophe aux normes françaises mais pas aux normes américaines. Parce que ces montants ont été déterminés pour des raisons de comptabilité aux normes françaises, ils ne sont pas distribuables en tant que dividendes et sont donc présentés comme une allocation retenue sur les revenus dans les états financiers aux normes américaines.

Informations juridiques et financières

Evolution des réserves

Le tableau ci-après montre l'évolution des provisions, aux normes françaises, pour les affaires Non Vie du Groupe depuis 1992, nettes de rétrocession. Les contrats de réassurance du Groupe sont en général souscrits sur la base d'une année de souscription et c'est ainsi que le Groupe procède tous les ans. Par rapport aux tableaux de sinistralité présentés par année de survenance par les sociétés américaines, la présentation par année de souscription accélère la présentation de l'évolution des provisions en déplaçant les sinistres se produisant dans une année de survenance en les rattachant à l'année de souscription de la prime. Comme nous le verrons plus loin, les informations relatives aux sinistres en année de souscription ne sont donc pas totalement comparables avec les données par année de survenance présentées par les sociétés américaines.

La première ligne du tableau montre l'estimation initiale des provisions pour sinistres, enregistrée à chaque clôture de l'exercice, ainsi que le montant de ces provisions, net de rétrocession. La partie supérieure (payée) du tableau présente les montants cumulés réglés chacune des années suivantes sur les sinistres pour lesquels les provisions étaient calculées chaque fin d'exercice. La partie basse (engagement revu) montre les montants révisés des provisions précédemment enregistrées, nettes de rétrocession, basées sur l'expérience de chaque fin d'année suivante. L'estimation évolue en fonction des informations reçues concernant les sinistres pour lesquels les provisions initiales avaient été prévues. La ligne cumulant les montants des excédents ou insuffisances de provisions (redundancy/deficiency) représente l'ensemble des variations subies par l'estimation depuis la prévision initiale. Elle correspond au dernier montant révisé de l'engagement moins celui des provisions.

Un contrat de réassurance par année de souscription réassure les sinistres assurés par des contrats d'assurance commençant pendant la période couverte par le contrat de réassurance. Cela signifie que, si la police d'assurance sous-jacente et le contrat de réassurance couvrent tous deux une période de douze mois, le contrat de réassurance couvrira les sinistres sous-jacents survenant sur une période de vingt-quatre mois. Par exemple, si un contrat de réassurance couvre une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002, il couvre donc les polices sous-jacentes sur des périodes commençant à la fois au 1^{er} janvier 2002 et au 31 décembre 2002. Les sinistres survenant dans le cadre de polices d'assurance commençant au 1^{er} janvier 2002 pourraient survenir dès le 1^{er} janvier 2002, alors que des sinistres survenant dans le cadre de polices d'assurance commençant au 31 décembre 2002 pourraient survenir jusqu'au 30 décembre 2003. Afin de simplifier ses tableaux d'estimation de provisions, le Groupe associe tous les sinistres survenus dans le cadre de contrats de réassurance souscrits une année donnée à cette même année, même si certains de ces sinistres ont pu se produire jusqu'à douze mois après la fin de l'année en question.

Etant donnée cette répartition des sinistres, les "provisions révisées 'x' années plus tard" présentées dans le tableau incluent tous les sinistres survenus durant les "x" années suivant l'année de référence, mais liés à une année de souscription antérieure à l'année de référence et incluant celle-ci. En conséquence, les montants de la ligne appelée "montants en excédent ou insuffisants avant évolution des primes" dans les tableaux d'évolution des sinistres ne donnent pas une indication précise de l'adéquation des provisions initiales apparaissant sur les premières et troisièmes lignes des tableaux.

Ceci a été partiellement corrigé par l'insertion dans la ligne appelée "évolution des primes" de toutes les primes pouvant être attribuées à l'année de souscription, enregistrées les années suivantes. Ces primes acquises sont principalement constituées de montants inclus dans les provisions de primes non-acquises à la fin d'une année de référence donnée et qui sont acquises progressivement durant les années suivantes, mais incluent également des primes estimées en fonction de l'expérience (experience rated premiums) reçues dans le cadre de certains contrats de réassurance souscrits au cours de cette même année. Le Groupe ne présente pas forcément séparément ces primes estimées en fonction de l'expérience dans ses systèmes comptables, mais la Direction considère que ces montants ne sont pas significatifs. Cette présentation permet de comparer les provisions pour sinistres et frais de gestion de sinistres tels qu'ils ont été établis initialement avec les provisions et les frais de gestion de sinistres révisés, tels qu'ils ont été ajustés en fonction des sinistres et frais afférents constatés effectivement à la suite de l'année de référence. Bien que les montants cumulatifs en plus ou en moins ainsi ajustés ne constituent pas une mesure précise et ne peuvent être strictement comparés aux montants que l'on pourrait déterminer en utilisant les données des années de survenance, la Direction estime qu'ils représentent néanmoins une indication raisonnable de l'adéquation des provisions de sinistralité du Groupe telles qu'elles figurent dans les états financiers de l'année d'une année de référence donnée.

Informations juridiques et financières

10 années de développement de sinistres au brut et au net de rétrocession (French GAAP) (1)

Au 31 décembre

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
	(en € millions)									
Provisions de sinistres initiales brutes	2 374	2 311	2 463	3 062	3 479	4 050	4 904	5 696	8 468	8 055
Provisions de sinistres initiales rétrocedées	536	284	242	306	298	354	438	536	1 462	1 085
Provisions de sinistres initiales nettes (3)	1 838	2 027	2 221 (2)	2 756	3 181	3 696	4 466	5 160	7 006	6 970
Paiements (cumul) (4) effectués:										
1 an après	376	450	520	723	874	1 040	1 399	1 807	2 514	
2 ans après	673	784	934	1 135	1 440	1 570	2 294	3 163		
3 ans après	881	1 074	1 191	1 405	1 778	1 946	3 046			
4 ans après	1 116	1 292	1 368	1 599	2 015	2 356				
5 ans après	1 291	1 431	1 505	1 731	2 306					
6 ans après	1 407	1 542	1 590	1 953						
7 ans après	1 498	1 613	1 779							
8 ans après	1 555	1 777								
9 ans après	1 702									
Provisions de sinistres révisées:										
1 an après	2 040	2 215	2 482	3 173	3 453	4 148	5 108	6 029	8 127	
2 ans après	2 045	2 285	2 585	3 125	3 536	4 172	5 391	6 443		
3 ans après	2 134	2 387	2 554	3 115	3 573	4 208	5 559			
4 ans après	2 249	2 378	2 543	3 118	3 570	4 299				
5 ans après	2 285	2 367	2 527	3 093	3 651					
6 ans après	2 285	2 342	2 504	3 142						
7 ans après	2 277	2 331	2 563							
8 ans après	2 270	2 397								
9 ans après	2 347									
Cumul excédents/insuffisances avant évolution des primes	(432)	(304)	(283)	(337)	(389)	(512)	(925)	(869)	(1,121)	
Pourcentage avant évolution des primes	(24)%	(15)%	(13)%	(12)%	(12)%	(14)%	(21)%	(17)%	(16)%	
Evolution des primes (5)	302	243	227	355	341	385	447	912	1122	
Cumul excédents/insuffisances après évolution des primes	(130)	(61)	(56)	18	(48)	(127)	(478)(6)	43	1	
Pourcentage après évolution des primes	(7)%	(3)%	(3)%	1%	(2)%	(3)%	(11)%	1%	0%	
Provisions de sinistres brutes révisées au 31/12/02	2 824	2 732	2 827	3 521	4 072	4 872	6 436	7 471	11 612	
Rétrocession révisée au 31/12/02	554	401	323	428	502	664	1 045	1 442	3 485	
Provisions révisées nettes au 31/12/02	2 270	2,331	2 504	3 093	3 570	4 208	5 391	6 029	8 127	
Cumul excédents/insuffisances brut avant évolution des primes	(450)	(421)	(364)	(459)	(593)	(822)	(1,532)	(1,775)	(3,144)	
Evolution des primes - brutes	414	339	310	448	445	465	658	1 024	1 281	
Cumul excédents/insuffisances brut après évolution des primes	(36)	(82)	(54)	(11)	(148)	(357)	(874)(6)	(751)	(1 863)	
Pourcentages	(2)%	(4)%	(2)%	0%	(4)%	(9)%	(18)%	(13)%	(22)%	

Informations juridiques et financières

(1) Le tableau d'évolution des provisions est présenté par année de souscription, en accord avec les pratiques de présentation des comptes de la Société et de ses filiales et le marché européen en particulier. Ainsi, les provisions révisées et la différence entre le montant révisé et le montant initial incluent les provisions pour sinistres se produisant jusqu'à douze mois après la fin de l'année calendaire.

(2) Conformément aux changements de la réglementation de l'Assurance en France datant de 1995, la Société a reclassifié comme réserves de sinistralité cette année-là certains montants relatifs aux affaires de construction du Groupe précédemment qualifiées de provisions de primes non-acquises (€ 78 millions) ainsi que d'autres montants relatifs aux affaires de Réassurance de Personnes du groupe précédemment qualifiées de provisions de sinistres (€ 107 millions). Ces reclassifications n'ont pas affecté les primes acquises du groupe ou ses résultats opérationnels pour l'année se terminant le 31 décembre 1995. Le montant des reclassifications relatives aux années précédentes ne peut être déterminé.

(3) Pour les années 1993 et 1994, les provisions brutes initiales pour sinistres et frais de gestion de sinistres ainsi que les provisions rétrocedées initiales ont été ajustées afin d'inclure le montant historique des provisions de CRP, qui n'était pas incluse dans le périmètre de consolidation de SCOR en French GAAP ces années-là.

(4) Les encaissements pour les commutations effectuées en 1993 et 1994 sont respectivement € 60 millions € 129 millions ainsi que (ii) les règlements pour € 48 millions effectués en 1994 ont été exclus des montants (cumulatifs) payés présentés dans le tableau. Les sinistres relatifs au portefeuille d'affaires nord-américaines acquis en 1996 ont reçu en 1996 € 260 millions pour les années concernées, qui ont été exclus des montants (cumulatifs) payés présentés dans le tableau.

(5) On retire des provisions brutes révisées pour une année de souscription donnée le montant de la prime acquise de la même année de souscription, y compris les primes estimées en fonction de l'expérience et reçues des cédantes lors de la survenance des sinistres prévus.

(6) Principalement le développement négatif lié aux tempêtes de décembre 1999 en Europe vécu par l'ensemble du marché, et l'augmentation des provisions pour les risques Dommages aux US.

Schéma de paiement

Le schéma de paiement des sinistres du Groupe varie d'année en année, mais le Groupe a observé qu'environ 50 % des paiements cumulés pour une année de souscription sont versés durant la quatrième année, 70 % avant la fin de la septième année et 100 % avant la fin de la quinzisième année.

Réconciliation des provisions(French GAAP)

	Année se terminant le 31 décembre,				
	1998	1999	2000	2001	2002
	(en € millions)				
Provisions pour sinistres au début de l'année - net	3 181	3 696	4 466	5 160	7 006
Effet de change	(138)	35	18	12	(683)
Variation due aux transferts de portefeuille et autres reclassifications	31			943	
Sinistres survenus relatifs :					
A l'année en cours	1 096	1 277	1 517	2 428	2 146
Aux années antérieures	27	45	64	82	1 120
Total sinistres survenus	1 368	1 729	2 159	3 252	3 266
Paiements relatifs:					
A l'année en cours	15	27	25	65	10
Aux années précédentes	87	1 040	1 399	1 792	2 514
Total règlement sinistres	1 031	1 315	1 691	2 478	2 619
Provisions pour sinistres à la fin de l'année – net	3 696	4 466	5 160	7 006	6 970
Rétrocession de provisions de sinistres	35	43	53	1 462	1 085
Provisions pour sinistres à la fin de l'année – brut	4 050	4 904	5 696	8 468	8 055

(1) acquisition de SOREMA .

Informations juridiques et financières

Amiante et environnement

Les provisions pour sinistres du Groupe incluent une estimation de son engagement maximum sur les sinistres amiante et environnement, dont la valeur définitive ne peut être déterminée en utilisant les techniques traditionnelles d'estimation de provisions techniques et pour lesquelles l'estimation des sinistres potentiels comporte un taux d'incertitude important. SCOR et certaines de ses filiales, principalement SCOR Paris et SCOR U.S., reçoivent et continuent de recevoir des avis de survenance de sinistres de la part des cédantes, qui elles-mêmes ont reçu des notifications de sinistres amiante ou environnement dans le cadre de polices d'assurance sous-jacentes, en partie réassurées par les sociétés du Groupe. De telles notifications sont souvent envoyées par précaution et sont en général imprécises et les assureurs n'essaient donc pas, la plupart du temps, de calculer le montant, la période ou la nature de l'exposition. Etant donné le manque de spécificité de ces notifications, SCOR ne peut quantifier son exposition potentielle en fonction des sinistres reportés. De plus, en raison de changements de l'environnement légal et réglementaire, ainsi qu'en matière de responsabilité civile, le coût final estimé de notre exposition aux sinistres relatifs à l'amiante et l'environnement semble augmenter mais nous ne pouvons déterminer dans quelle mesure. Plusieurs facteurs pourraient augmenter notre exposition causée par les risques liés à l'amiante, comme un accroissement du nombre de sinistres enregistrés ou du nombre de personnes pouvant être concernées par ces sinistres. Il y a peu de chances que les incertitudes inhérentes aux sinistres amiante et environnement soient résolues dans un futur proche. L'estimation de ces risques est d'autant plus difficile que les sinistres liés à l'amiante et la pollution de l'environnement sont souvent sujets à des paiements échelonnés sur de longues périodes. Dans ces circonstances, il nous est difficile d'estimer les provisions devant être mises en place et de garantir que le montant prévu sera suffisant.

En raison de ces imprécisions et incertitudes, nous ne pouvons exclure la possibilité qu'il nous faille payer pour des sinistres conséquents dans ces domaines, et que ces paiements aient un impact important sur nos résultats et notre situation financière. Des provisions ont été établies lorsque des informations suffisantes avaient été fournies pour indiquer qu'un contrat de réassurance spécifique était concerné. De plus, des provisions pour sinistres avérés mais non reportés ont été mises en place afin de constituer un complément de provisions (IBNR) à la fois sur les sinistres connus et non connus. Ces provisions sont révisées et mises à jour régulièrement. Pour établir des engagements sur les sinistres amiante et environnement, la Direction prend en compte les faits portés à sa connaissance ainsi que l'environnement légal et civil actuel

	Année se terminant le 31 décembre,					
	Amiante (1)			Environnement (1)		
	2000	2001	2002(2)	2000	2001	2002(2)
	(en € millions)					
Provisions brutes, incluant provisions IBNR	126	124	157	104	92	88
% des provisions totales	2,3%	1,5%	2%	1,9%	1,1%	1,1%
Sinistres payés	13	15	7	12	17	71
% net des sinistres non-vie du Groupe payés	0,7%	0,6%	0,2%	0,7%	0,7%	2,5%

(1) Les données sur les provisions amiante et environnement (A&E) incluent les engagements estimés de SCOR en accord avec sa participation dans le Pool de réassurance anglo-français, pour lequel les engagements pour les années présentées dans le tableau sont les suivants:

- Les provisions pour 2000 sont respectivement de € 39 millions et € 35,5 millions pour les sinistres amiante et environnement. Les sinistres payés pour 2000 sont respectivement de € 0,8 millions et € 0,8 millions pour l'amiante et l'environnement.
- Les provisions 2001 sont respectivement de € 38 millions et € 35 millions pour l'amiante et l'environnement. Les sinistres 2001 payés sont respectivement de € 2,4 millions et € 2,2 millions pour l'amiante et l'environnement.
- Les provisions 2002 sont respectivement de € 30 millions et € 28 millions pour l'amiante et l'environnement. Les sinistres payés pour 2002 sont respectivement de € 0,8 millions et € 0,7 millions pour l'amiante et l'environnement.

(2) Le tableau reflète les résultats d'une étude actuarielle interne réalisée en 2002 sur les engagements du Groupe relatifs à l'amiante. Les montants sont présentés en brut, mais puisque la plupart des affaires sont rétrocédées à 100 %, le survival ratio (ratio des provisions rapporté au coût moyen annuel des sinistres) est calculé à la fois sur une base nette et brute. Le survival ratio 2002 sur l'amiante est basée sur 14 années de chiffres bruts et 10 années de chiffres nets. En prenant en compte le fait que certains contrats étaient atypiques,

Informations juridiques et financières

certaines contrats spécifiques liés à la pollution ont été exclus pour calculer le survival ratio lié à l'environnement. : € 25 millions des € 88 millions de provisions brutes et € 27 millions du coût moyen des sinistres payés pour les années 2000 à 2002 ($\frac{12 + 17 + 71}{3} = 33 - 27 = 6$).

En conséquence, le survival ratio était d'environ 11 ans sur une base brute.

Pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2002, les montants payés pour les sinistres reflètent principalement le règlement de sinistres importants et la commutation par la Société de plusieurs polices relatives à un groupe d'affaires pollution couvrant les années précédentes. En 2002, l'augmentation conséquente des sinistres payés est due principalement à un contrat Pollution dont le coût s'est élevé à € 68 millions.

Plus généralement, SCOR a développé une politique de rachat de ses engagements sur l'amiante et l'environnement lorsqu'il était possible de le faire sur une base commerciale raisonnable, c'est à dire à chaque fois que SCOR a considéré, en se basant sur la situation d'engagement du Groupe estimée d'après les techniques actuarielles et les pratiques du marché, que les termes de la négociation finale était potentiellement intéressants dans la perspective d'évolution possible des engagements. Le Groupe sélectionne de préférence les traités en fonction des critères tels que la maturité du sinistre, le niveau d'informations disponibles sur ce sinistre, le statut des règlements des cédantes et du marché. La Direction a pour objectif de poursuivre et développer sa politique de commutation en 2003 ainsi que les années suivantes. Il est à prévoir que cette politique va affecter les schémas de règlement de façon limitée dans les années à venir, mais ces changements ne devraient pas avoir d'impact négatif important sur la situation financière du Groupe, ses résultats ou sa trésorerie

L'engagement de SCOR sur l'amiante et l'environnement provient de sa participation à la fois dans des traités proportionnels et non-proportionnels et de ses facultatives, qui ont généralement été mises en run-off depuis plusieurs années.

Les traités proportionnels fournissent en général des informations sur les sinistres sur la base globale du traité, et les données sur un sinistre spécifique sont donc rarement disponibles. Concernant les traités non-proportionnels et les facultatives, la pratique habituelle du marché est de fournir des informations par sinistre pour chaque affaire individuelle, rendant ainsi possible d'enregistrer les sinistres notifiés pour les contrats de ce type. Concernant les engagements liés à l'environnement, la plupart des sinistres identifiés par SCOR proviennent des opérations de ses filiales aux US, ses filiales européennes générant des montants moins importants. Les frais de sinistres sont facturés par les cédantes au même titre que les sinistres eux-mêmes. Aucun coût significatif de frais de litiges n'a été occasionné dans le cadre de ces engagements.

	Année se terminant le 31 décembre 2002	
	Amiante	Environnement
Nombre de sinistres notifiés dans le cadre de traités non-proportionnels et de facultatives	7740	9647
Coût moyen par sinistre ⁽¹⁾	€ 14,285	€ 7,677

(1) n'inclut pas les sinistres dont le coût est nul et les sinistres notifiés à titre de précaution et dont le montant n'est pas quantifié.

Informations juridiques et financières

Tableau des résultats des sociétés de réassurance du Groupe

	2000	2001	2002
SCOR - € milliers			
Primes brutes émises	1 693 723	2 356 804	2 833 880
Primes nettes émises	1 330 108	1 835 446	2 169 234
Primes nettes acquises	1 157 330	1 761 473	2 047 421
Résultat technique net	(75 845)	(462 250)	(553 671)
Résultat net de l'exercice	222 433	(211 319)	(783 618)
Ratio combiné net ⁽¹⁾	116 %	133 %	133 %
SCOR ITALIA RIASSICURAZIONI - € milliers			
Primes brutes émises	130 626	139 670	186 384
Primes nettes émises	117 258	132 655	143 354
Primes nettes acquises	118 260	133 336	144 679
Résultat technique net	(4 937)	(7 174)	(8 829)
Résultat net de l'exercice	6 460	824	986
Ratio combiné net ⁽¹⁾	108 %	108 %	109 %
SCOR DEUTSCHLAND - € milliers			
Primes brutes émises	196 555	220 075	277 181
Primes nettes émises	136 718	151 544	183 835
Primes nettes acquises	138 989	149 816	181 948
Résultat technique net	(12 371)	(21 488)	(31 911)
Résultat net de l'exercice	189	(14 780)	(23 028)
Ratio combiné net ⁽¹⁾	115 %	119 %	122 %
SCOR UK Ltd - GBP milliers			
Primes brutes émises	106 320	107 460	156 040
Primes nettes émises	34 818	50 705	104 116
Primes nettes acquises	28 132	41 123	83 458
Résultat technique net	2 236	9 057	17 710
Résultat net de l'exercice	5 572	9 678	14 965
Ratio combiné net ⁽¹⁾	105%	88 %	87 %
IRISH REINSURANCE PARTNERS - € milliers			
Primes brutes émises			548 961
Primes nettes émises			534 682
Primes nettes acquises			377 703
	Création de la société en décembre 2001		
Résultat technique net			18 616
Résultat net de l'exercice			22 880
Ratio combiné net ⁽¹⁾			96 %

Informations juridiques et financières

	2000	2001	2002
SCOR US - USD milliers			
Primes brutes émises	567 674	874 703	974 281
Primes nettes émises	466 943	494 576	642 462
Primes nettes acquises	492 225	629 108	570 184
Résultat technique net	(249 868)	(261 002)	5 422
Résultat net de l'exercice	(112 007)	(170 632)	22 656
Ratio combiné net ⁽¹⁾	159 %	149 %	108 %
COMMERCIAL RISKS PARTNERS - USD milliers			
Primes brutes émises	631 141	702 081	520 441
Primes nettes émises	452 565	743 350	452 029
Primes nettes acquises	471 354	640 915	507 766
Résultat technique net	(24 653)	(43 525)	(230 570)
Résultat net de l'exercice	22 551	21 490	(170 096)
Ratio combiné net ⁽¹⁾	108 %	109 %	148 %
SCOR Life Re - USD milliers			
Primes brutes émises	94 167	155 342	119 114
Primes nettes émises	70 930	155 530	144 965
Primes nettes acquises	61 825	142 343	136 523
Résultat technique net	(29 050)	(55 612)	(24 720)
Résultat net de l'exercice	3 845	8 730	8 204
Ratio combiné net ⁽¹⁾	156 %	146%	125 %
SCOR Canada - CAD milliers			
Primes brutes émises	142 997	203 435	276 785
Primes nettes émises	121 630	179 886	190 339
Primes nettes acquises	116 167	159 169	186 006
Résultat technique net	(130)	635	219
Résultat net de l'exercice	8 749	7 049	7 000
Ratio combiné net ⁽¹⁾	105 %	103%	103 %
SCOR ASIA PACIFIC - SGD milliers			
Primes brutes émises	388 331	421 942	451 648
Primes nettes émises	339 525	343 613	282 004
Primes nettes acquises	215 800	384 851	324 685
Résultat technique net	61 636	16 770	70 184
Résultat net de l'exercice	52 653	33 940	64 364
Ratio combiné net ⁽¹⁾	78 %	100%	84 %

(1) (Sinistralité + Commissions + Frais Généraux) / Primes acquises nettes

Informations juridiques et financières

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

SCOR est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Conformément à l'article L 225-51-1 du code de commerce et à l'article 15 modifié des statuts, le Conseil a décidé lors de sa séance du 18 avril 2002, que la direction générale de la Société serait assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général.

Selon les critères habituellement retenus, le Conseil est composé de quatre administrateurs indépendants, soit environ 30% des membres.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance 86-1135 du 21 octobre 1986 modifiée par la loi 93-923 du 19 juillet 1993, deux administrateurs élus par les salariés participent au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a adopté un Règlement Intérieur et une Charte des Administrateurs.

Le Règlement Intérieur a pour objet de signaler les règles pratiques de fonctionnement du Conseil, telles que celles relatives au quorum, au mode de représentation ou à la visioconférence.

La Charte des Administrateurs définit quant à elle les principes, droits et obligations essentiels qui doivent guider l'action des Administrateurs de SCOR : absence de conflit d'intérêts ; accès à l'information ; engagement d'assiduité ; obligation d'assister aux Assemblées Générales des actionnaires ; procédure d'auto-évaluation conduite par le Comité de Sélection.

Dans ce cadre, il est également recommandé aux Administrateurs, hormis ceux représentant les salariés, d'être actionnaires à titre personnel et de posséder, au-delà des seules exigences statutaires, un nombre d'actions représentant au minimum l'équivalent des jetons de présence reçus dans une année. Les Administrateurs doivent également s'abstenir strictement d'effectuer des opérations sur les titres de la Société ou de conseiller à des tiers de les effectuer lorsqu'ils disposent, en raison de leurs fonctions, d'informations non rendues publiques. Enfin, il leur appartient de faire inscrire au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent et d'informer, chaque semestre, le Secrétaire Général, de toute opération effectuée sur les titres de la Société.

Quatre Comités du Conseil d'administration ont été institués :

	Membres	Mission	Nombre de réunions en 2002	Taux de présence 2002
Comité Stratégique	M. Denis Kessler* M. Jean-Antoine Chabannes M. Jacques Giraud M. Patrick Peugeot M. Jean Simonnet	- Etudier la stratégie des produits et du développement géographique du Groupe ; - Examiner les plans d'action et les budgets de fonctionnement, la politique d'investissement et de financement, les projets de modifications des structures ; - Examiner et donner son avis sur l'arrêté des comptes et la politique de distribution.	5	75%
Comité d'Audit et d'Ethique	M. Jean Baligand M. Allan Chapin M. Alain Tempelaere	- Examiner la sincérité financière de la Société, ses procédures internes, les contrôles et diligences effectués par les commissaires aux comptes et par l'audit interne ; - Veiller à la bonne application du Code d'Ethique SCOR	7	75%
Comité des Rémunérations	M. Allan Chapin M. Georges Chodron de Courcel	- Présenter des recommandations sur les conditions de rémunération des mandataires sociaux de SCOR ; - Conseiller la Direction Générale du Groupe sur les conditions de rémunération des principaux responsables du Groupe et être tenu informé de la politique salariale globale de SCOR et de ses filiales ; - Arrêter, sur proposition de la Direction Générale, la liste des bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que le nombre de ces d'options.	3	100%
Comité de Sélection	M. Allan Chapin M. Patrick Peugeot M. Jean Simonnet	Examiner les propositions relatives à la composition, l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités	1	100%

*en remplacement de Jacques Blondeau à compter du 4 novembre 2002

Informations juridiques et financières

En 2002, le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations ont statué, respectivement, sur les sujets suivants :

Comité d'Audit

Le Comité d'audit s'est réuni sept fois durant l'année 2002 en présence des Commissaires aux Comptes du Groupe, de la Direction Générale, de l'auditeur interne Groupe et du Comptable du Groupe. Les points principaux suivants ont été évoqués :

- comptes trimestriels 2002 ;
- travaux et fonctionnement de l'audit interne SCOR ;
- niveau des provisions techniques SCOR ;
- les provisions pour dépréciation du marché actions ;
- l'activation des impôts différés actifs.

Comité des Rémunérations

- appréciation, pour 2002, de la part fixe de la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué, et proposition de majoration de celle-ci de 5% ;
- avis sur les conditions de départ de M. Jacques Blondeau ;
- examen des conditions de rémunération de M. Denis Kessler.

En référence aux préconisations formulées dans le dernier rapport Bouton et dans la loi américaine Sarbanes-Oxley, une réflexion de fond a été engagée, dès la fin 2002, par le Conseil d'Administration en vue notamment de voir siéger au Conseil une majorité d'administrateurs indépendants et d'y assurer une meilleure représentation internationale. D'ores et déjà, le Conseil a décidé de réaménager les Comités qui seront désormais organiser de la façon suivante :

- un Comité des Risques ayant pour mission l'identification des risques majeurs auxquels le Groupe est confronté ;
- un Comité Stratégique ;
- un Comité des Comptes et de l'Audit composé exclusivement d'administrateurs indépendants ;
- un Comité des Rémunérations et des Nominations.

Il sera procédé, chaque année, à une évaluation du fonctionnement du Conseil dont les principales conclusions figureront dans le rapport annuel.

L'Assemblée Générale Mixte de SCOR, qui s'est tenue à Paris le 15 mai 2003 sous la présidence de Denis Kessler, a approuvé la nomination de nouveaux administrateurs.

Le nouveau Conseil d'administration de SCOR est composé de 11 administrateurs, considérés par le Conseil lui-même comme indépendants, sur un total de 15 administrateurs ; l'appréciation de l'indépendance se fonde sur les critères du rapport Bouton et du New York Stock Exchange. Ces administrateurs apporteront au Groupe leurs compétences internationales dans les domaines de l'assurance, de la réassurance, de l'industrie et de la finance.

La nouvelle composition du Conseil d'administration du groupe SCOR est la suivante :

- Denis Kessler, Président Directeur Général de SCOR,
- Carlo Acutis*, de nationalité italienne, Vice-Président de la Vittoria Assicurazioni, ancien Président du Comité européen des Assurances
- Jean Baligand, Président de Groupama,
- Antonio Borges*, de nationalité portugaise, Vice-Chairman de Goldman Sachs International
- Allan Chapin*, associé du fonds d'investissement Compass Partners,
- Daniel Havis*, Président Directeur Général de MATMUT,
- Yvon Lamontagne*, de nationalité canadienne, administrateur indépendant de plusieurs Conseils, d'administration (Hydro Québec, etc.), ancien Président de Boreal Assurance
- Daniel Lebègue*, ancien Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- André Lévy-Lang*, ancien Président de Paribas,
- Herbert Schimetschek*, de nationalité autrichienne, Président du Directoire de Uniqa International, ancien Président du Comité européen des Assurances,

Informations juridiques et financières

- Jean-Claude Seys, Président Directeur Général des Groupes MAAF, MMA et COVEA,
- Jean Simonnet*, Président de MACIF,
- Claude Tendil*, Président Directeur Général de Generali France,
- Daniel Valot*, Président du directoire de Technip-Coflexip ;
- Un représentant des salariés qui sera prochainement élu.

* : *administrateur indépendant*

Deux censeurs ont par ailleurs été nommés pour 2 ans :

- Georges Chodron de Courcel, membre du Comité Exécutif de BNP-Paribas,
- Helman le Pas de Sécheval, Directeur financier de Groupama

Le nouveau Conseil, réuni l'après-midi-même du 15 mai 2003, a confirmé Denis Kessler et Jean Baligand dans leurs fonctions de Président et de Vice-Président du Conseil d'administration et a arrêté la composition des Comités suivants :

- **Comité des Risques**
Carlo Acutis, Antonio Borges, Georges Chodron de Courcel, Daniel Havis, Yvon Lamontagne, Daniel Lebègue, Helman le Pas de Sécheval, Herbert Schimetschek, Jean Simonnet, Claude Tendil.

Ce Comité a pour mission l'identification des risques majeurs auxquels le Groupe est confronté, tant techniques que financiers.

- **Comité Stratégique**
Denis Kessler (Président), Jean Baligand, Allan Chapin, Daniel Lebègue, André Lévy-Lang, Jean-Claude Seys, Claude Tendil, Daniel Valot.
- **Comité des Comptes et de l'Audit**
Antonio Borges, Daniel Lebègue, Helman le Pas de Sécheval, André Lévy-Lang.
- **Comité des Rémunérations et des Nominations.**
Allan Chapin, Georges Chodron de Courcel, André Lévy-Lang.

Ces deux derniers Comités sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants.

Par ailleurs il existe un comité de Direction Générale défini comme suit au 31 décembre 2002 :

	Membres	Mission	Nombre de réunions en 2002
Comité de Direction Générale	M. Denis Kessler * M. Serge Osouf ** M. Pierre-Denis Champvillard M. Romain Durand M. François Reach *** M. Jérôme Faure	Sous la responsabilité du Président Directeur Général, arrêter et conduire la stratégie et la gestion du Groupe.	Hebdomadaires ; ses membres assistent aux réunions du Conseil d'Administration et du Comité Stratégique

* en remplacement de M. Jacques BLONDEAU à compter du 4 novembre 2002

** M. Patrick THOUROT remplace M. Serge OSOUF depuis janvier 2003

*** M. François REACH a quitté le Groupe en décembre 2002

Informations juridiques et financières

Lors du Conseil d'Administration du 28 février 2003, Denis Kessler a annoncé la nouvelle composition du Comité Exécutif, dont il est le Président :

- Patrick Thourot, Directeur Général Délégué
- Pierre-Denis Champvillard, Directeur Général Adjoint (parti en retraite au 1^{er} juillet 2003)
- Jean-Luc Besson, Actuaire Groupe
- François Terren, Directeur Financier
- Jérôme Faure, Directeur Général Division Traités Non-Vie
- Romain Durand, Directeur Général Division Vie
- Renaud de Pressigny, Directeur Général Division Business Solutions.

Le Secrétariat Général du Comité est assuré par Arnaud Chneiweiss.

Renseignements concernant chacun des membres du Conseil d'Administration

.Identification	Fonction principale Exercée à SCOR	Fonction principale exercée en dehors de SCOR	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société France et Etranger à la date du 31 décembre 2002 ¹
<p>Nom : KESSLER</p> <p>Prénom : Denis</p> <p>Adresse : 5, avenue Bosquet 75007 PARIS</p> <p>Date de naissance : 25 mars 1952</p>	<p>Président Directeur Général de SCOR</p> <p>Date de première nomination : 4 novembre 2002</p> <p>Date d'échéance du mandat : 2008</p>	<p>Administrateur de BNP Paribas S.A.</p>	<p>France :</p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BOLLORE Investissement S.A. - COGEDIM SAS <p>Censeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FDC SA - GIMAR FINANCE SCA <p>Etranger :</p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SCOR Italia Riassicurazioni S.P.A. <p>Membre du Conseil d'Administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AMVESCAP Plc – société droit britannique - DEXIA <p>Director :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SCOR Canada Reinsurance Company - Commercial Risk Re-Insurance Company (Etats-Unis) <p>Chairman :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SCOR Life US Re Insurance (Etats-Unis) - SCOR Reinsurance Company (Etats-Unis) - SCOR US Corporation (Etats-Unis) - Commercial Risk Partners (Bermudes) - Commercial Risk reinsurance Company Ltd (Etats-Unis) - General Security Indemnity Company (Etats-Unis) - General Security National Insurance Company (Etats-Unis) - General Security Indemnity of Arizona (Etats-Unis) - Investors Insurance Corporation (Etats-Unis) - Investors Marketing Group Inc. (Etats-Unis) - Republic Vanguard Life Insurance Company (Etats-Unis)

Informations juridiques et financières

Identification	Fonction principale exercée à SCOR	Fonction principale exercée en dehors de SCOR	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société France et Etranger à la date du 31 décembre 2002 ¹
<p>Nom : BALIGAND</p> <p>Prénom : Jean</p> <p>Adresse : 172 Avenue de la Libération 69400 Villefranche-sur-Saône</p> <p>Date de naissance : 7 avril 1950</p>	<p>Vice-Président et administrateur de SCOR</p> <p>Date de première nomination : 4 septembre 2001</p> <p>Date d'échéance du mandat : 2006</p>	<p>Président du Conseil d'Administration de la Caisse Centrale des Assurances Mutuelles Agricoles (CCAMA)</p>	<p>France :</p> <p>Président/ Membre du Conseil de surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GROUPAMA S.A. - GROUPAMA INTERNATIONAL - GROUPAMA ASSURANCE et SERVICES - GROUPAMA Rhône-Alpes <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caisse Centrale de réassurance (C.C.R) - Institut Européen de Génomutations (IEG) - Groupama Retraite <p>Représentant permanent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent de Groupama SA au Conseil de Surveillance de Groupama Vie - Représentant permanent de CCAMA au Conseil de Surveillance de la Banque FINAMA - Représentant permanent de CRRMA du Sud-Est au Conseil d'Administration du Centre des Massues <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président Association ACMA - Président Fondation Groupama pour la Santé <p>Etranger : néant</p>
<p>Nom : CHABANNES</p> <p>Prénom : Jean-Antoine</p> <p>Adresse : 6 rue César Franck 75015 Paris</p> <p>Date de naissance : 29 mai 1938</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de première nomination : 18 novembre 1996</p> <p>Date d'échéance du mandat : 2004</p>	<p>Président du Groupe Société Suisse (France)</p>	<p>France :</p> <p>Président d'ERISA</p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédit Commercial de France – HSBC - Creserfi - Altadis - Chambre de Commerce Suisse en France <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Bureau de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances - Membre du Comité Directeur de l'Assemblée Plénière des Assurances de Personnes <p>Etranger : néant</p>
<p>Nom : CHAPIN</p> <p>Prénom : Allan</p> <p>Adresse : 401 East 34th Street Apt N35D New York, NY 10016</p> <p>Date de naissance : 28 août 1941</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de première nomination : 12 mai 1997</p> <p>Date d'échéance du mandat : 2003</p>	<p>Associé de Compass Partners International LLC (New York)</p>	<p>France :</p> <p>Administrateur : Pinault Printemps Redoute</p> <p>Etranger :</p> <p>Administrateur :</p> <p><u>Belgique:</u> Interbrew</p> <p><u>USA :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - SCOR US Corporation - SCOR Reinsurance Company - Filiale SCOR US: General Security Indemnity Company <ul style="list-style-type: none"> - French-American Foundation - President of the American Friends of the Pompidou Foundation <p><u>Canada</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Advisory Director of the Toronto Blue Jays

Informations juridiques et financières

Identification	Fonction principale Exercée à SCOR	Fonction principale Exercée en dehors de SCOR	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société France et Etranger à la date du 31 décembre 2002 ¹
<p>Nom : CHODRON DE COURCEL</p> <p>Prénom : Georges</p> <p>Adresse : 23 avenue Mac Mahon 75017 Paris</p> <p>Date de naissance : 20 mai 1950</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de première nomination : 9 mai 1994</p> <p>Date d'échéance du mandat : 2006</p>	<p>Membre du Comité Exécutif, Responsable de la Banque de Financement et d'Investissement B.N.P. PARIBAS</p>	<p>France :</p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouygues S.A. - Alstom - Nexans S.A. <p>Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère S.A.</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chairman of the Supervisory Board of BNP Paribas Bank (Polska) S.A. (Pologne) - Chairman and Director of BNP US Funding (Etats-Unis) <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BNP Paribas Canada (Canada) - BNP Paribas Peregrine Limited (Malaisie) - BNP Prime Peregrine Holdings Limited (Malaisie) - BNP Paribas Securities Corp. (Etats-Unis) - BNP Paribas UK Holdings Limited (Royaume Uni)
<p>Nom : GIRAUD</p> <p>Prénom : Jacques</p> <p>Adresse : 22 avenue de la Grande Armée 75017 Paris</p> <p>Date de naissance : 2 août 1947</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de première nomination : 4 septembre 2001</p> <p>Date d'échéance du mandat : 2008</p>	<p>Directeur Général Délégué de la Caisse Centrale des Assurances Mutuelles Agricoles (C.C.A.M.A)</p>	<p>France :</p> <p>Président du Directoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupama Assurances et Services <p>Membre du Directoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupama S.A. <p>Président du Conseil d'Administration de la Fondation d'entreprise GAN pour le Cinéma</p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACMA <p>Représentant permanent de GAN Assurances Vie au Conseil d'Administration Le Monde Entreprises.</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de Locindus</p> <ul style="list-style-type: none"> - <p>Censeur de Gimar Finance & Cie.</p> <p>Etranger :</p> <p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rampart Insurance Company (Etats-Unis) <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupama Seguros y Reaseguros .S.A (Espagne) - SCOR US

Informations juridiques et financières

Identification	Fonction principale Exercée à SCOR	Fonction principale Exercée en dehors de SCOR	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société France et Etranger à la date du 31 décembre 2002 ¹
<p>Nom : HARBOUR</p> <p>Prénom : John</p> <p>Adresse : 52, Cap-aux-Oies, C.P. 81 Les Éboulements, Québec Canada G0A 2M0</p> <p>Date de naissance : 29 septembre 1945</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de première nomination : 18 novembre 1996</p> <p>Date d'échéance du mandat : 2004</p>	<p>Retraité</p> <p>Membre du Bureau de transition de l'encadrement du secteur financier Gouvernement du Québec</p>	<p>France : néant</p> <p>Étranger :</p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Union Canadienne, compagnie d'assurances générales - Centre hospitalier Robert Giffard * - Centre de recherche Université Laval – Robert Giffard - Codagen <p>*membre du comité de vérification</p>
<p>Nom : HAVIS</p> <p>Prénom : Daniel</p> <p>Adresse : 45 rue Thomas Dubosc 76000 Rouen</p> <p>Date de naissance : 31 décembre 1955</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de première nomination : 18 novembre 1996</p> <p>Date d'échéance du mandat : 2008</p>	<p>Président Directeur Général de la MATMUT (Mutuelle Assurance de Travailleurs Mutualistes)</p>	<p>France :</p> <p>Président SMAC (Mutuelle Accidents Corporels) Président du Conseil de Surveillance de MUTRE (France)</p> <p>Président/Membre du Conseil de Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OFIVALMO Gestion - OFIVALMO Marché - Protection Mutualiste Assurance (PMA) <p>Vice-Président (Administrateur)d'IMADIES Secrétaire Général (Administrateur) de la Mutualité de la Seine Maritime (MSM)</p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Omnium Financier de Valeurs Mobilières (OFIVALMO) - OFIMA Gestion - Fédération Nationale de la Mutualité Interprofessionnelle (FNMI) <p>Représentant Permanent et Président Directeur Général de la MATMUT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au Conseil de Surveillance de Gestepargne - Au Conseil de Surveillance de Inter Mutuelles Assistance (IMA) <p>Représentant Permanent et Président du Conseil de Surveillance d'OFIVALMO Gestion au Conseil d'Administration de E2 Espace Epargne</p> <p>Membre du Comité Exécutif et Président du Comité Financier (Administrateur) de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF).</p> <p>Etranger : Néant</p>

Informations juridiques et financières

Identification	Fonction principale Exercée à SCOR	Fonction principale Exercée en dehors de SCOR	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société France et Etranger à la date du 31 décembre 2002 ¹
<p>Nom : OSOUF</p> <p>Prénom : Serge</p> <p>Adresse : 7 rue Sévero 75014 Paris</p> <p>Date de naissance : 12 octobre 1943</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de première nomination : 18 novembre 1996</p> <p>Date d'échéance du mandat : 22 janvier 2003</p>	<p>Représentant permanent de SCOR à Coface S.A.</p>	<p>France :</p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eurofinimo S.A. (Puteaux) - SGF S.A. (Puteaux) - Unistrat Assurances (Paris) <p>Représentant permanent de SCOR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FINIMOFRANCE S.A. - MUTRE S.A. (membre du Conseil de Surveillance) <p>Etranger :</p> <p>Chairman :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SCOR Reinsurance Company (Asia) Ltd - SCOR Reinsurance Asia-Pacific PTE Ltd - SCOR Canada Reinsurance Company (Canada) - FINIMO Realty (Asie) - Irish Reinsurance Partners Limited (Irlande) - IRP Holdings Limited (Irlande) <p>Vice Chairman:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investors Insurance Corporation (Etats-Unis) - General Security Indemnity Company (Etats-Unis) - General Security Insurance Company (Etats-Unis) - General Security Property and Casualty (Etats-Unis) - Investors Insurance Corporation (Etats-Unis) - Republic Vanguard Life Insurance Company (Etats-Unis) - SCOR Life US Reinsurance (Etats-Unis) - SCOR Reinsurance Company Corporate (Etats-Unis) - SCOR US Corporate (Etats-Unis) <p>Vice-Président:</p> <ul style="list-style-type: none"> - SCORLUX (Luxembourg) - AROPE (Liban) <p>Deputy Chairman:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commercial Risk Reinsurance Company (Bermudes) - Commercial Risk Partners Ltd (Etats-Unis) <p>Membre du Conseil de Surveillance de SCOR Deutschland (Allemagne)</p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ASEFA – Espagne - Commercial Risk Re Insurance Company (Etats-Unis) - Commercial Risk Services Inc. (New Jersey, Etats-Unis) - Commercial Risk Re Insurance Company (Etats-Unis) - SCOR (UK) Group Ltd (Grande Bretagne) - SCOR UK Company Ltd - SCOR Financial Services Ltd (Irlande) - SCOR Italia Riassicurazioni (Italie) - Assicuratrice Edile Spa (Italie) <p>Presidente de FINIMOSA (Espagne)</p>

Informations juridiques et financières

Identification	Fonction principale Exercée à SCOR	Fonction principale Exercée en dehors de SCOR	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société France et Etranger à la date du 31 décembre 2002 ¹
<p>Nom : PEUGEOT</p> <p>Prénom : Patrick</p> <p>Adresse : 99 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris</p> <p>Date de naissance : 3 août 1937</p>	<p>Président d'Honneur Administrateur</p> <p>Date de première nomination : 16 octobre 1989</p> <p>Date d'échéance du mandat : 2006</p>	<p>Président et Directeur Général de la MONDIALE</p>	<p>France :</p> <p>Administrateur (à titre personnel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - C.D.R. (Consortium De Réalisation) - SAIP (Société Anonyme Investissements de Presse) <p>Etranger :</p> <p>Administrateur - Représentant Permanent de la Mondiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Mondiale Vida (Madrid, Espagne) <p>Administrateur (à titre personnel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SCOR US Corporation (New York, Etats-Unis) - Scottish Equitable (Grande-Bretagne) - Fortis Asset Management <p>Associations professionnelles :</p> <p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président ROAM – Bureau FFSA <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président AISAM - Administrateur LIMRA (Etats-Unis) - Administrateur Association de Genève (Suisse)
<p>Nom : SIMONNET</p> <p>Prénom : Jean</p> <p>Adresse : 40 rue du Frêne 79000 Niort</p> <p>Date de naissance : 5 août 1936</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de première nomination : 02 mars 1999</p> <p>Date d'échéance du mandat : 2008</p>	<p>Président de la MACIF (Société d'Assurance Mutuelle)</p>	<p>France :</p> <p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SMIP (Mutuelle Complémentaire Santé) - SOCANO 3 S.A. - * MACIFILIA S.A. - OFIMA MIDCAP – Sicav - * SOCRAM (Société de crédit) <p>Membre du Conseil de Surveillance – Représentant permanent de la MACIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - * I.M.A - S.A. - * MUTAVIE - * GPIM – S.A. <p>Administrateur – Représentant permanent de la MACIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - * MACIF Mutualité (code de la Mutualité) - * Compagnie Foncière de la MACIF S.A. - Union Mutualiste des Deux Sèvres (Code de la Mutualité) - * Compagnie Immobilière MACIF – S.A. - * Foncière de Lutèce – S.A. - * OFIVALMO – S.A. - OFIMINTER Sicav <p>Administrateur à titre personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - * FORINTER – S.A. - * MACIF Participations – S.A.S - SICAV OFIMACTION - SICAV OFIMA EURO Moyen Terme - SICAV D'OFIVALMO <p>*Sociétés filiales consolidées dans le Groupe MACIF</p> <p>Gérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Port Lonvilliers – SARL - Gironde et Gascogne – SARL - Château de Belcier – SCEA - Château Ramage La Batisse – SCI <p>Etranger : néant</p>

Informations juridiques et financières

Identification	Fonction principale exercée à SCOR	Fonction principale exercée en dehors de SCOR	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société France et Etranger à la date du 31 décembre 2002 ¹
<p>Nom : TEMPELAERE</p> <p>Prénom : Alain</p> <p>Adresse : 50 avenue Duquesne 75007 Paris</p> <p>Date de naissance : 13 décembre 1934</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de première nomination : 12 mai 1997</p> <p>Date d'échéance du mandat : 2003</p>	<p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caisse Mutuelle d'Assurances et de prévoyance (AREAS-CMA) - Caisse d'Assurances Mutuelle Vie (CMV) 	<p><u>France :</u></p> <p>Président de REMA (Réunion des Mutuelles d'Assurances)</p> <p>Vice-Président du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelles « La Châtaigneraie » - Menucourt</p> <p>Représentant permanent de la Caisse Mutuelle d'Assurances et de Prévoyance (AREAS-CMA), Société d'assurance mutuelle, au conseil d'administration de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion Immobilier International (Sicav) - Indocam Multiobligations (Sicav) - Indocam Orient (Sicav) - Indocam Japon (Sicav) <p><u>Etranger :</u> néant</p>
<p>Nom : TORRI</p> <p>Prénom : Francesco</p> <p>Adresse : Via Ferdinando Bonsignore 7/A Turin Italie</p> <p>Date de naissance : 14 décembre 1939</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de première nomination : 18 novembre 1996</p> <p>Date d'échéance du mandat : 2004</p>	<p>Administrateur Délégué et Directeur Général de Toro Assicurazioni - Italie</p>	<p><u>France :</u></p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continent Holding S.A. (Rueil-Malmaison) - Le Continent I.A.R.D S.A. (Paris) - Le Continent Vie S.A. (Paris) <p><u>Etranger :</u></p> <p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D.A.S (Difesa Automobilistica Sinistri S.P.A.) (Vérone, Italie) - Nuova Tirrena S.P.A. (Rome, Italie) - Toro Targa Assicurazioni S.P.A (Turin, Italie) <p>Vice-Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de ANIA (Association Nationale entre les Sociétés d'Assurance) (Milan, Italie) - de Capitalia S.p.A. (Rome, Italie) <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Roma Vita S.p.A. (Rome, Italie)

Informations juridiques et financières

Administrateurs représentant les salariés

Identification	Fonction principale exercée à SCOR	Fonction principale exercée en dehors de SCOR	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société France et Etranger ¹
Nom : ARONVALD Prénom : Michèle Adresse : 25 rue du passeur d'étoiles 95800 Cergy Saint Christophe Date de naissance : 15 août 1958	Administrateur représentant les salariés Date de première nomination : 30 Août 2001 Date d'échéance du mandat : 2003	Néant	Néant
Nom : ROUGE Prénom : Luc Adresse : 4 bis rue du Rosset 91510 Lardy Date de naissance : 19 mai 1952	Administrateur représentant les salariés Date de première nomination : 30 juin 1994 Date d'échéance du mandat : 2003	Néant	Néant

¹ Pour les représentants permanents d'une personne morale administrateur ou membre du conseil de surveillance, fonction exercée dans la société représentée.

Renseignements concernant les membres de la Direction Générale du Groupe SCOR au 31 décembre 2002

	FONCTION	DATE D'ENTREE EN FONCTION
M. Denis KESSLER*	Président Directeur Général	4 novembre 2002
M. Serge OSOUF**	Directeur Général Délégué	26 septembre 1994
M. Pierre-Denis CHAMPVILLARD	Directeur Général Adjoint	26 septembre 1994
M. Romain DURAND	Directeur Général Adjoint	01 septembre 1997
M. Jérôme Faure	Vice Chairman SCOR US	01 janvier 2002

* Depuis le 4 novembre 2002, M. Denis Kessler remplace M. Jacques Blondeau qui avait été nommé à cette fonction le 30 août 1994

** remplacé par M. Patrick Thourot à compter du 23 janvier 2003

Rémunérations attribuées aux organes d'administration et de direction

- Jetons de présence du Conseil d'Administration :

L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2002 a porté à € 600 000 le montant annuel des jetons de présence, et ce dès l'exercice 2002. Le règlement des jetons de présence intervient à l'échéance de chaque trimestre. Ce mode de règlement restera en vigueur jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration dans sa séance du 18 avril 2002 a décidé de répartir les jetons de présence à chacun des administrateurs pour moitié à part égale fixe, l'autre moitié étant distribuée en fonction de l'assiduité de chacun des administrateurs. Toutefois, le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne perçoivent pas ces jetons de présence.

Informations juridiques et financières

- Rémunération globale des membres du Comité de Direction Générale (CDG) au cours de l'exercice 2002

La rémunération totale des directeurs et membres exécutifs du groupe SCOR, payée pour services rendus dans l'année se terminant le 31 décembre 2002, se monte à approximativement € 2 millions, dont environ 10 % ont été versés aux membres exécutifs de SCOR sous la forme de bonus liés à la performance. Ces bonus représentent un pourcentage du résultat net du Groupe, qui est fixé, tous les deux ans par le Conseil d'Administration en ce qui concerne le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué. Dans le cas des Directeurs Généraux adjoints, le Président fixe une fois par an ce pourcentage.

En €	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération totale
M. Denis KESSLER*	81 464**	-	81 464**
M. Serge OSOUF	428 000	-	428 000
M. Pierre-Denis CHAMPVILLARD	195 000	40 498	235 498
M. François REACH	149 817	34 848	184 665
M. Jérôme FAURE	327 400	86 248	413 648
M. Romain DURAND	156 000	35 248	191 248
M. Jacques BLONDEAU	453 360***	-	453 360

* en remplacement de Jacques Blondeau à compter du 4 novembre 2002

** la rémunération annuelle fixe théorique de M. Kessler est de € 505 000. La partie variable de la rémunération de M. Kessler dépend du résultat net consolidé et de la réalisation d'objectifs (augmentation de capital, restructuration, gouvernement d'entreprise, etc.) et peut atteindre un montant maximum de € 500 000.

***pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 4 novembre 2002

Comme l'ensemble des Cadres dirigeants du Groupe, les membres du CDG bénéficient d'une garantie plafonnée de retraite et de l'usage d'un véhicule pour leurs déplacements professionnels. Ils ne perçoivent pas de jetons de présence pour l'exercice de leur mandat d'administrateur dans les sociétés dont SCOR détient plus de 20 % du capital. Ils sont remboursés de leurs frais professionnels sur justificatifs. Ils bénéficient également d'un plan de retraite sur la base de leur rémunération moyenne au cours des cinq dernières années de présence au sein de SCOR.

Les rémunérations indiquées sont la somme de toutes les rémunérations perçues de SCOR et de ses filiales consolidées dans le monde. La partie variable de la rémunération est le bénéfice d'un bonus et de la participation attribuée à l'ensemble du personnel, à l'exception des mandataires sociaux. Les indemnités de révocation et le paiement des congés payés pour solde de tout compte ne sont pas inclus dans les rémunérations figurant dans le tableau ci-dessus et représentent respectivement € 1 822 516 pour Jacques Blondeau et € 734 180 pour François Réach.

Il n'existe pas de contrat de travail entre Denis Kessler et SCOR, néanmoins, tous les termes et conditions de son poste sont décrits dans les minutes du Conseil d'Administration qui s'est déroulé le 19 décembre 2002. Au cours de cette session, Georges Chodron de Courcel, représentant le Comité des Rémunérations, a proposé que la rémunération du Président Directeur Général soit constituée de la façon suivante :

- un montant fixe de € 500 000, réparti entre Paris (€ 240 000) et New York (\$ 265 000) ;
- un montant variable pouvant aller de € 0 à € 500 000. Le Comité a décidé que l'objectif principal pour 2002 était de réussir l'augmentation de capital. Le travail effectué à cette occasion a été remarquable et le Comité a donc proposé un montant forfaitaire de € 150 000. Concernant 2003, il a été proposé une part variable de 2,75 par mille du résultat net consolidé de SCOR (ce qui signifie, par exemple, € 275,000 si les bénéfices du Groupe s'élèvent à € 100 millions) pour 70 % du variable total ; et des objectifs qualitatifs pour les 30 % restant, ces objectifs étant la restructuration du Groupe, la consolidation des relations avec les actionnaires et l'amélioration du gouvernement d'entreprise.

Les indemnités de fin de contrat ou de licenciement seraient égales à la rémunération fixe des deux dernières années, et d'une rémunération de trois ans en cas de changement profond de la structure de l'actionariat.

Informations juridiques et financières

Denis Kessler ne touchera pas de jetons de présence à Paris.

Le Conseil a approuvé la rémunération du président Directeur Général telle qu'elle a été proposée par le Comité des Rémunérations.

Le 28 février 2003, le Conseil d'Administration a approuvé un plan destiné aux cadres supérieurs, proposant un total de 986 000 options, attribuées sans remise à un prix de € 4,16 par option. Les options peuvent être réalisées en une seule fois ou en plusieurs mais avec un minimum de 100 actions à chaque fois, du 28 février 2007 au 27 février 2013. Au-delà du 27 février 2013, les options non exercées seront nulles et non avenues.

Il n'y a pas d'opérations conclues entre les dirigeants exécutifs, les mandataires sociaux et les actionnaires détenant plus de 5% du capital (ou la société qui les contrôle) et la société à des conditions différentes des conditions de marché.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé par la Société aux dirigeants ou aux mandataires sociaux.

Options de souscription et/ ou d'achat d'actions consenties à, et souscrites ou achetées par les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction Générale au titre de l'exercice 2002

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie au cours de l'exercice 2002.

	Actions souscrites ou achetées			
	Plan	Nombre	Date d'échéance	Prix moyen €
M.Denis Kessler* <i>Mandataire social</i>	-	-	-	-
M.Serge Osout** <i>Mandataire social</i>	-	-	-	-
M.Pierre-Denis Champvillard	-	-	-	-
M.François Reach	-	-	-	-
M.Romain Durand	-	-	-	-
M.Jerome Faure	-	-	-	-
M.Jacques Blondeau	-	-	-	-
M.Patrick Peugeot <i>Membre du Conseil d'administration</i>	09/05/1994	10 000	08/05/2004	37,46

* en remplacement de Jacques Blondeau à compter du 4 novembre 2002

** remplacé par M. Patrick Thourot à compter du 23 janvier 2003

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux et levées par ces derniers

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie au cours de l'exercice 2002.

Options levées en 2002 par les 10 premiers salariés de SCOR dont le nombre d'actions souscrites est le plus élevé

Nombre total d'options levées	Plan	Date d'échéance	Prix moyen
3 500	Plan du 28 septembre 1992	27.09.2002	18,14 €
-	Plan du 9 mai 1994	08.05.2004	-
2 500	Plan du 15 mai 1995	14.05.2005	39,23 €
158	Plan du 5 septembre 1996	04.09.2006	39,01 €

Aucune option n'a été consentie par une société liée au sens de l'article L.225-180 du code de commerce.

Informations juridiques et financières

Conventions réglementées conclues en 2002 (au sens des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce)

• Contrat Global de Garantie avec BNP Paribas et d'autres banques

Dans le cadre de l'augmentation du capital social de SCOR avec maintien du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration a autorisé, le 15 novembre 2002, la signature d'un contrat global de garantie entre SCOR, d'une part, et BNP Paribas, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance et HSBC – CCF, d'autre part.

En vertu de ce contrat, BNP Paribas s'engageait à souscrire ou à faire souscrire par ses Affiliés, 84,6 % des actions qui resteraient disponibles à la clôture de la souscription, dans la limite de 21 405 062 actions. Cette souscription s'effectuerait au prix d'émission des actions nouvelles, soit 3,85 euros par action. Ce contrat de Garantie n'a pas trouvé à s'exercer au cours de l'exercice 2002, l'augmentation de capital ayant été intégralement souscrite.

Les administrateurs concernés sont MM. Kessler et Chodron de Courcel.

• Contrat d'ouverture de crédit court terme avec BNP Paribas et d'autres banques

Le Conseil d'Administration de SCOR du 3 décembre 2002 a autorisé la signature d'un contrat d'ouverture d'une ligne de crédit à court terme de 100 millions d'euros entre SCOR et les banques suivantes : BNP Paribas, CIC, CAI, Natexis Banques Populaires, CDC-Ixis, Commerzbank, Crédit Agricole d'Ile de France et Crédit Lyonnais. L'engagement spécifique de BNP Paribas est de 23,7 millions d'euros. BNP Paribas est en outre l'Agent désigné par les banques comme leur mandataire pour agir, en leur nom et pour leur compte, dans le cadre du contrat.

La durée du prêt est de 364 jours à compter du 11 décembre 2002. Il est rémunéré au taux de l'EURIBOR augmenté d'une marge comprise entre 1 % et 1,5 % en fonction de la notation Standard & Poors' de SCOR. La charge d'intérêt enregistrée dans les comptes de SCOR au 31 décembre 2002 au titre de ce contrat est de 125 milliers d'euros.

Les administrateurs concernés sont MM. Kessler et Chodron de Courcel.

• Contrat d'ouverture de crédit utilisable par émission de lettres de crédit et de participation avec BNP Paribas et d'autres banques

Le Conseil d'Administration de SCOR du 19 décembre 2002 a autorisé la signature de ce contrat avec un syndicat bancaire composé de: BNP Paribas, CIC, CAI, Natexis Banques Populaires, WestLB, CDC Finance - CDC Ixis, Commerzbank, Crédit Agricole d'Ile de France et Crédit Lyonnais. Cette facilité d'un montant maximal de 900 millions de dollars américains est destinée à se substituer aux lignes bilatérales conclues précédemment avec certains membres du syndicat. Le contrat, signé le 26 décembre 2002, est entré en vigueur le 1er janvier 2003 pour une durée d'un an.

L'engagement de BNP Paribas est de 21,7 % de 900 millions de dollars, soit 195,3 millions de dollars américains. BNP Paribas est en outre Agent des sûretés et Banque émettrice au titre de ce contrat.

SCOR a été tenue, aux termes de cet accord, de constituer au profit du syndicat et de la banque émettrice (BNP Paribas) un certain nombre de sûretés :

- nantissement d'OAT d'un montant égal à la contre-valeur en euros de 420 millions de dollars ; hypothèque conventionnelle de premier rang sur l'immeuble SCOR pour la contre-valeur en euros de 95 millions d'euros, à laquelle se substituera le 30 juin 2003 au plus tard un nantissement d'OAT d'un montant égal à la contre-valeur en euros de 99,75 millions de dollars ;
- nantissement sur les titres de certaines filiales du Groupe (SCOR Italia, SCOR Deutschland, SCOR Asia Pacific, FERGASCOR, SCOR Financial Services, SGF).

Informations juridiques et financières

Les rémunérations allouées aux établissements financiers participants sont les suivantes :

- commission d'utilisation de 0,3 % sur le montant des lettres de crédit émises sur la facilité garantie par des nantissements d'OAT et une hypothèque sur l'immeuble SCOR ;
- sur le reste de la facilité, commission d'utilisation de 0,9 % à 1,5 % selon la notation Standard & Poors' de la dette de SCOR ;
- commission de la banque émettrice au taux de 0,10 % du montant des lettres de crédit émises ainsi qu'une commission fixe de 400 dollars pour chaque émission ;
- commission de non-utilisation de 0,20 % sur le montant de la facilité non utilisé.

Il est en outre prévu des intérêts de retard au taux du LIBOR USD Overnight majoré de 2,5 % l'an. La charge financière comptabilisée par SCOR au titre de ce contrat est nulle au 31 décembre 2002, dans la mesure où celui-ci prendra effet au 1er janvier 2003.

Les administrateurs concernés sont MM. Kessler et Chodron de Courcel.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, l'exécution de la convention suivante approuvée au cours de l'exercice 2001 s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

• Avec la société Groupama :

Le Conseil d'Administration de SCOR a autorisé le 10 mai 2001 la signature d'un projet d'acquisition par SCOR des titres des sociétés Sorema S.A. et Sorema N.A.. Au titre de cette acquisition, une garantie sur les provisions techniques et une garantie de passif ont été accordées par Groupama, au profit de SCOR, sur une durée de six ans.

Le montant de la garantie portée à la charge de Groupama dans les comptes du 31 décembre 2002 s'élève à 61 millions d'euros. Le montant total de la créance soit 245 millions d'euros pourra être revu à la hausse ou à la baisse à l'issue de la période de garantie qui prendra fin le 30 juin 2007.

L'administrateur concerné par cette convention est Monsieur Baligan.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Le Groupe est partie à plusieurs contentieux relatifs à des sinistres anciens de nature environnementale. Compte tenu du renforcement des provisions réalisé au troisième trimestre 2002, le Groupe les considère suffisantes sur la base des informations dont il a connaissance à ce jour. Un sinistre pollution ancien à propos duquel le Groupe avait interjeté appel, a pu ainsi faire l'objet d'une transaction au cours du troisième trimestre 2002, pour un montant entièrement couvert par la provision figurant dans les états financiers du Groupe au 30 juin 2002.

Le 5 novembre 2001, un procès a été intenté devant une cour fédérale américaine contre nombre d'assureurs et réassureurs, dont certains réassurés par le Groupe, au motif que les attaques terroristes du 11 septembre 2001 sur le World Trade Center constitueraient deux événements distincts aux termes de différents contrats de couverture.

Dans le cadre de l'évaluation de ses provisions techniques, et conformément à l'opinion générale du Marché, le Groupe a estimé que la tragédie du World Trade Center constituait un seul événement, l'attaque terroriste du 11 septembre 2001 ayant été un événement coordonné unique.

Enfin, le Groupe a été assigné le 20 septembre 2002 devant les tribunaux de l'Oklahoma, au titre d'une réclamation d'un montant d'environ 17 millions de dollars US dans le cadre de la réassurance de deux garanties de bonne fin (performance surety bonds). La Société estime que cette demande est dénuée de fondement.

Informations juridiques et financières

A l'exception de ce qui est mentionné ci-dessus et dans le document de référence, il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Certains secteurs du marché de la réassurance se sont caractérisés depuis le début de l'année 2002 par une réduction des capacités de souscription de la part des réassureurs, qui a entraîné un redressement tarifaire soutenu. D'autre part, on observe, sur la même période, une stabilité des demandes d'indemnisation et les effets d'un contexte économique défavorable sur certaines de nos lignes de produits.

En réponse à cette situation de marché, la stratégie de SCOR pour 2002 s'est fondée sur trois orientations principales :

- l'arrêt définitif des activités « Program Business » à forte volatilité et générant des rentabilités sur capitaux investis insuffisantes, la réduction drastique de l'activité Caution aux USA, ainsi que de la majeure partie de l'activité de réassurance Santé du Groupe dans le monde. Ces décisions conduisent à la baisse progressive des primes correspondantes qui ne devraient plus générer de chiffre d'affaires significatif à partir de l'année 2003.
- la réduction ou la suspension temporaire de certaines souscriptions dépendantes de l'environnement économique et financier très dégradé de 2002 : la Réassurance Non Traditionnelle et l'activité de réassurance de dérivés de crédit.
- l'accélération de la croissance du Groupe dans les domaines bénéficiant des plus forts redressements tarifaires : traités Dommages et Réassurance des Grands Risques d'Entreprises, qui constituent, avec la Réassurance des Personnes, les priorités stratégiques du Groupe. Les chiffres de croissance confirment que les objectifs que le Groupe s'était fixés sont atteints.
- en date du 28 mars 2003, SCOR a signé avec un acheteur, une lettre d'intention de vente de sa filiale Commercial Risk Partners (CRP). Le contrat de cession définitif pourrait intervenir au plus tard le 30 juin 2003.

Communication

Au cours de l'année 2002, SCOR a publié des communiqués de presse, dont les titres sont les suivants :

27 décembre	Confirmation du succès de l'augmentation de capital de SCOR
20 décembre	Succès complet de l'opération d'augmentation de capital de SCOR
12 décembre	Clôture de la période de souscription de l'augmentation de capital de SCOR
2 décembre	Point sur les notations du Groupe SCOR et confirmation du renouvellement des lettres de crédit
21 novembre	SCOR lance son augmentation de capital, à hauteur 381 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription
18 novembre	Remettre SCOR sur la bonne voie : « Back on Track »
5 novembre	AGE du 5 novembre 2002 : Autorisation d'augmentation de capital votée à 96 %
4 novembre	Denis Kessler est nommé Président Directeur Général du Groupe SCOR
31 octobre	Notations du Groupe SCOR : S&P (A-) ; AM Best (A) ; Fitch (BBB)
30 octobre	Une année 2002 attendue en forte perte : SCOR revoit ses objectifs
28 octobre	Fitch maintient sous surveillance négative les notes de SCOR
21 octobre	SCOR est noté « A » par Standard & Poor's avec perspective stable et n'est plus sous surveillance
30 septembre	SCOR décide d'accroître ses ressources pour accélérer son développement
27 septembre	Notation « A (Excellent) » du Groupe SCOR confirmée par A.M. Best
20 septembre	SCOR met fin aux négociations exclusives avec le groupe GERLING

Informations juridiques et financières

4 septembre	SCOR en négociations exclusives avec GERLING pour l'acquisition de certaines activités de réassurance
4 septembre	Résultats du 1er semestre 2002 conformes à notre plan de marche
7 août	SCOR annonce un chiffre d'affaires en hausse de + 16 % et confirme ses perspectives de résultat pour le semestre
16 juillet	SCOR crée un nouveau Centre de Recherche et Développement, dédié à l'Assurance de la Longévité et de la Mortalité
5 juillet	SCOR célèbre son 30ème anniversaire en Asie-Pacifique
27 juillet	SCOR ouvre un bureau Vie à Bruxelles
12 juin	SCOR signe un accord de coopération en Vie aux Etats-Unis pour le développement de son portefeuille de réassurance de rentes
4 juin	SCOR franchit un nouveau seuil de développement en matière d'échanges électroniques de données.
31 mai	SCOR place avec succès une émission de dette Senior 5 ans de EUR 200 millions
24 mai	1er trimestre 2002 : croissance soutenue du CA et retour au bénéfice
19 avril	Nominations : Emmanuel FIERENS (Directeur Adjoint de la Direction du Développement du Groupe) et Piotr NOWAKOWSKI (Directeur de SCOR au Japon)
18 avril	Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2002
17 avril	SCOR place une couverture de EUR 130 millions pour ses activités de réassurance crédit.
15 avril	SCOR vend les activités de Fulcrum
4 avril	La société Special Risk Insurance and Reinsurance Luxembourg SA (SRIR), est créée conjointement par 6 groupes internationaux d'assurance et de réassurance,
2 avril	SCOR cède sa participation dans le groupe Coface
7 mars	Résultats annuels 2002
15 février	Campagne de renouvellements 2002
7 février	Très forte hausse du CA au 31 décembre 2001: +41%
15 janvier	SCOR prévoit un résultat négatif en 2001 et confirme la solidité des fondamentaux qui lui permettront de bénéficier pleinement, dès 2002, de la forte reprise des marchés de réassurances
3 janvier	Placement d'une couverture de USD 150 millions par émission d'obligations catastrophe

Ces communiqués sont consultables sur le site www.scor.com.

Le calendrier prévisionnel des communications financières sur les comptes 2003 à venir est le suivant :

6 novembre 2003	Résultats du 3eme trimestre 2003
7 novembre 2003	Publication du chiffre d'affaires du 3eme trimestre 2003 au BALO

Le calendrier de communication est consultable sur le site www.scor.com.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE :

Toute information pourra être obtenue auprès de la Direction de la Communication Groupe et Relations avec les investisseurs :

Tél : 33 (0)1 46 98 70 70

e-mail = actionnaires@scor.com

<http://www.scor.com>

Informations juridiques et financières

RESPONSABLE DU DOCUMENT

Monsieur Denis KESSLER, Président du Conseil d'Administration.

Attestation

«A ma connaissance, les données du document de référence déposé auprès de la COB le 25 avril 2003 et de la présente actualisation sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe SCOR. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée».

Le Président du Conseil d'Administration
Denis KESSLER

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

	Date de la 1ère nomination	Prochaine échéance du mandat	Représentants
Commissaires aux comptes titulaires			
Cabinet MAZARS & GUERARD Le Vinci – 4 Allée de l'Arche 92075 LA DEFENSE CEDEX	22 juin 1990	Du 18 avril 2002 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2007	M.Lionel GOTLIB M.Jean-Luc BARLET
ERNST & YOUNG Audit Tour Ernst and Young 11, Faubourg de l'Arche 92037 Paris la Défense Cedex	13 mai 1996	Du 18 avril 2002 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2007	M.Alain VINCENT
Commissaires aux comptes suppléants			
M. Pascal PARANT Cabinet MAZARS & GUERARD	13 mai 1996	Du 18 avril 2002 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2007	
M.Dominique DURET-FERRARI ERNST & YOUNG Audit	13 mai 1996	Du 18 avril 2002 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31/12/2007	

Informations juridiques et financières

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Les différents cabinets d'auditeurs sont présentés par ordre décroissant en fonction du montant des honoraires qui leur sont versés par le Groupe. Tous les montants sont indiqués en euros.

Ernst & Young	Réel 2002	Réel 2001	% du total 2002	% du total 2001
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 799 351	2 985 487	65	65
Missions accessoires	130 274	3 593	3	0
Sous-total	2 929 625	2 989 079	68	65
Autres prestations				
Fiscale liée à l'audit	649 415	1 028 926	15	22
Autres prestations fiscales, juridiques, sociales	425 796	265 954	10	6
Technologies de l'information	3 316	25 385	0	1
Autres	282 839	299 188	7	6
Sous-total	1 361 366	1 619 453	32	35
Total	4 290 991	4 608 532	100	100

Mazars & Guérard	Réel 2002	Réel 2001	% du total 2002	% du total 2001
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	279 000	244 200	64	98
Sous-total	279000	244200	64	98
Autres prestations				
Autres	156 750	5 336	36	2
Sous-total	156750	5336	36	2
Total	435750	249536	100	100

Deloitte Touche Tohmatsu	Réel 2002	Réel 2001	% du total 2002	% du total 2001
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	55198	51598	100	100
Total	55198	51598	100	100

Informations juridiques et financières

PriceWaterHouseCoopers	Réel 2002	Réel 2001	% du total 2002	% du total 2001
Autres prestations				
Autres prestations fiscales, juridiques, sociales	4235	0	100	0
Total	4235	0	100	0

KPMG	Réel 2002	Réel 2001	% du total 2002	% du total 2001
Autres prestations				
Fiscale liée à l'audit	24 395	29 388	60	59
Autres	16 380	20 500	40	41
Total	40 775	49 888	100	100

Total tous auditeurs	Réel 2002	Réel 2001	% du total 2002	% du total 2001
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 133 549	3 281 285	65	84
Missions accessoires	130 274	3 593	3	0
Sous-total	3 263 823	3 284 877	68	84
Autres prestations				
Fiscale liée à l'audit	673 810	1 058 314	14	27
Autres prestations fiscales, juridiques, sociales	430 031	265 954	9	7
Technologies de l'information	3 316	25 385	0	1
Autres	455 969	325 024	9	8
Sous-total	1 563 126	616 363	18	16
Total	4 826 949	3 901 241	86	100

Informations juridiques et financières

Avis sur le document de référence

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SCOR et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence déposé auprès de la COB sous le numéro D.03-0536, et son actualisation ci-jointe.

Ces documents ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent portant sur la situation financière et les comptes.

Le document de référence a fait l'objet d'un avis de notre part en date du 2 avril 2003, dans lequel nous avons conclu que, sur la base des diligences effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans le document de référence.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation à l'exception des comptes consolidés de l'exercice 2001 au titre duquel l'observation suivante a été faite : l'adoption du règlement n°2000-5 du Comité de la réglementation comptable a conduit à un changement de méthode comptable décrit dans l'annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2002.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de notre avis rappelé ci-dessus, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, contenues dans le document de référence, et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, ainsi qu'à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Cette actualisation ne contient pas de données prévisionnelles isolées, résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Le tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes intermédiaires consolidés du Groupe SCOR, couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2003, établi sous la responsabilité du Conseil d'Administration, a, pour sa part, fait l'objet d'un examen limité par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France.

Notre rapport d'examen limité comporte une observation attirant l'attention sur la note de l'annexe aux comptes semestriels consolidés, relative à l'« Evolution prévisible de l'activité », qui mentionne la baisse par S&P de la notation de solidité financière du Groupe SCOR intervenue le 6 juillet 2003, de A- à BBB+, et l'impact sur les activités, les conditions de financement ou l'évaluation de certains actifs et passifs, ainsi que sur le redéploiement et le redressement déjà engagé dans le cadre du plan « Back on track », que pourrait avoir toute évolution défavorable dans les prochains mois de cette notation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence et son actualisation.

Fait à Paris, le 21 octobre 2003

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Ernst & Young Audit

Lionel GOTLIB (Associé) - Jean-Luc BARLET (Associé)

Alain VINCENT (Associé)

Informations juridiques et financières

DOCUMENT DE REFERENCE COB

Afin de faciliter la lecture du présent Rapport Annuel enregistré comme document de référence, le sommaire ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées dans le cadre du règlement 98.01 de la COB et aux pages du Rapport Annuel correspondant.

RUBRIQUES	PAGES DU RAPPORT INSTITUTIONNEL	PAGES DU RAPPORT FINANCIER (encart)
Attestation des responsables		
<ul style="list-style-type: none"> • Attestation des responsables du document de référence • Attestation des contrôleurs légaux des comptes • Politique d'information 	44-45	137 140 135-136
Renseignements de caractère général		
<u>Emetteur</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation applicable (sociétés étrangères) 		89
<u>Capital</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...) • Capital autorisé non émis • Capital potentiel • Tableau d'évolution du capital sur 5 ans 		95 92 92-93 94
<u>Marché des titres</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois • Dividendes 		4 5
Capital et droits de vote		
<ul style="list-style-type: none"> • Répartition actuelle du capital et des droits de vote • Evolution de l'actionnariat • Pactes d'actionnaires 		94-95 94 95
Activité du Groupe		
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du Groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales) • Chiffres-clés du Groupe • Informations chiffrées sectorielles • Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur • Politique d'investissements • Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise...) 	21-41	3,28,66 7 11, 39 31-34 7
Analyse des risques du Groupe		
<ul style="list-style-type: none"> • Facteurs de risques <ul style="list-style-type: none"> • risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions...) • risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...) • risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges, faits exceptionnels...) • risques industriels et liés à l'environnement • Assurances et couvertures de risques 		101-104 101-105 103, 116-117 105-117

Informations juridiques et financières

RUBRIQUES	PAGES DU RAPPORT INSTITUTIONNEL	PAGES DU RAPPORT FINANCIER (encart)
Patrimoine, situation financière et résultats		
<ul style="list-style-type: none"> • Comptes consolidés et annexes • Engagements hors-bilan • Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux • Information pro forma • Ratios prudentiels réglementaires • Comptes consolidés présentés aux normes américaines • Comptes sociaux et annexes • Comptes consolidés du premier semestre 2003 		<p style="text-align: right;">6-42 12,24,74</p> <p style="text-align: right;">138-139 19 101 44-55 56-76 77-87</p>
Gouvernement d'entreprise		
<ul style="list-style-type: none"> • Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance • Composition et fonctionnement des comités • Dirigeants et mandataires sociaux (rémunération et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE) • Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées) • Conventions réglementées 		<p style="text-align: right;">120-130 120-123 130-132 132 133-134</p>
Evolution récente et perspectives		
<ul style="list-style-type: none"> • Evolution récente • Perspectives 		<p style="text-align: right;">135 135</p>

COB



Le présent Rapport Financier, actualisé au 21 octobre 2003, constitue la deuxième partie du Document de Référence déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 25 avril 2003, conformément au règlement n° 98-01, et est complété par le Rapport Institutionnel, qui en constitue la première partie.

Ce Document de Référence pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.